

Le sport c'est l'école de la vie!



Rapport
Annuel 2011

Édito

ANNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES

En proclamant 2012 année des coopératives, dans un contexte de crise financière, la communauté internationale reconnaît l'efficacité d'un modèle alternatif, sa pertinence face aux excès d'une économie trop libérale et son apport en termes de pratiques économiques et sociales. Les entreprises de l'Économie Sociale qui sont inscrites dans le marché contribuent à le modifier profondément. Leur approche singulière de l'économie et des relations avec les consommateurs tendent à corriger les pratiques de rentabilité immédiate à tout prix.

Les coopératives - aux statuts parfois différents : coopératives de consommateurs, SCOP, ... - s'intègrent dans la grande famille de l'économie sociale. Un ensemble qui rassemble les différentes composantes coopératives, associations, mutuelles et fondations. Toutes partagent la primauté du service à leurs membres sur la création de bénéfices financiers.

Dans ce contexte, la CASDEN, banque coopérative, développe son activité selon un rapport au temps profondément inspiré de ce principe.

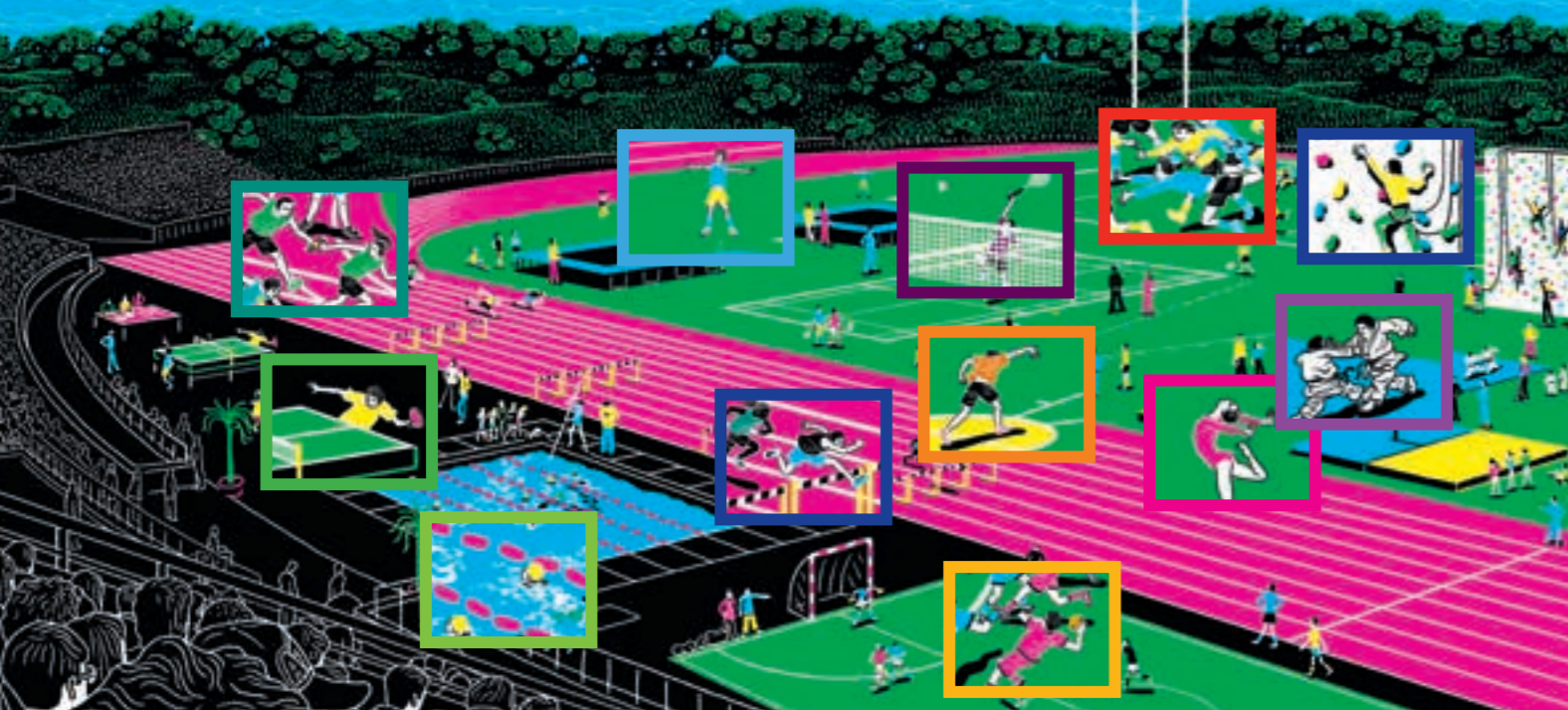
Elle promeut une éthique qui vise un accompagnement de ses Sociétaires sur le long terme. Elle préfère la prudence à la politique de l'immédiateté et du court terme. Elle souhaite renforcer le lien de confiance qui unit la coopérative avec chacun de ses Sociétaires.

En ces temps tourmentés, elle salue l'initiative des Nations Unies et s'inscrit pleinement dans les propos de son Secrétaire Général Ban-Ki Moon : *« Les coopératives rappellent à la communauté internationale qu'il est possible d'atteindre à la fois la viabilité économique et la responsabilité sociale. »*

Pierre Desvergnès

Président





Le sport à l'école, des valeurs fortes partagées par la CASDEN

Banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, la CASDEN a choisi de mettre à l'honneur le sport à l'école, vecteur de valeurs fortes partagées depuis toujours par la coopérative et ses Sociétaires. Si le sport à l'école est nécessaire à la bonne santé des enfants, il leur permet aussi d'aborder de près des notions essentielles : l'esprit d'équipe, le respect de l'autre, l'engagement, la solidarité, le goût de l'effort...

Le sport véhicule des valeurs à la fois éducatives, sociales et citoyennes. En favorisant la prise de responsabilité et en forgeant l'identité, il apprend à chaque enfant à mieux se connaître, avec ses forces et ses faiblesses, à développer ses compétences et sa personnalité au sein d'un groupe.

La CASDEN se reconnaît dans ces valeurs. Chaque jour, elle en fait la démonstration en s'engageant pour l'intérêt collectif, mais aussi au profit de chacun. C'est ce qui fait sa différence, une différence basée sur le coopératif et l'entraide.

La CASDEN, partenaire officiel de l'Équipe de France féminine de handball, soutient les actions organisées par l'USEP, Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré (organisation de rencontres sportives entre écoles et prise en charge des frais de déplacement), la FFSU, Fédération Française du Sport Universitaire (développement du sport de haut niveau à l'université) et le SNEP, Syndicat National de l'Éducation Physique (défense des personnels de l'enseignement de l'EPS, du sport scolaire et universitaire et promotion de l'éducation physique).

SOMMAIRE

Rapport de gestion	
Présentation de l'établissement	6
Organes d'administration de direction et de surveillance	10
Contexte de l'activité	14
Activité et résultats	20
Organisation et activités du contrôle interne Gestion des risques	26
Perspectives 2012	46
Éléments complémentaires	48
États financiers	
Comptes consolidés	54
Comptes sociaux	136
Rapport des Commissaires aux Comptes	140
Résolutions	146
Déclaration des personnes responsables	
Attestation du Président	150



Le Handball

Premier sport scolaire pratiqué, le handball entretient des liens forts avec le monde de l'éducation. Éloigné du tapage médiatique, l'exemplarité y est dominante. C'est une des valeurs essentielles transmises par le handball aux enfants. On y apprend l'importance du collectif pour réussir, dans un esprit de loyauté, et de la même façon, la combativité, la détermination, la persévérance en jouant franc-jeu entre équipes.

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

PRÉSENTATION DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

La CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture, de leurs conjoints et des personnes morales dont l'activité est au service de l'Enseignement public ou de ses membres.

La CASDEN Banque Populaire a essentiellement une activité d'épargne, de crédit et de caution. Une des particularités de son offre réside dans le fait que la tarification de ses crédits dépend directement de l'effort d'épargne préalable réalisé par le Sociétaire emprunteur. Pour compléter et distribuer son offre, la CASDEN a noué un partenariat avec les Banques Populaires et le Crédit Coopératif. Ainsi les Sociétaires CASDEN peuvent bénéficier d'une réponse bancaire complète et cohérente avec leurs besoins.

Avec 1 245 666 Sociétaires, la CASDEN est la première banque du réseau Banque Populaire.

Siège social et immatriculation

Le siège social est fixé au 91 Cours des Roches – Noisiel 77424 Marne-La-Vallée Cedex 2

La CASDEN est immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Meaux B 784 275 778.

Forme juridique

La CASDEN Banque Populaire est une société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre 1^{er} du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par ses statuts.

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2011, le capital social de la CASDEN Banque Populaire s'élevait à 392 190 000€.

Il était constitué de 36 912 000 Parts Sociales d'une valeur nominale de 8,50€ détenues par ses Sociétaires pour un montant de 313 752 000€ et de 9 228 000 Certificats Coopératifs d'Investissement pour une valeur de 78 438 000€.

La CASDEN Banque Populaire au sein du groupe BPCE

Comme les autres Banques Populaires, la CASDEN est affiliée à BPCE, créée en Juillet 2009, nouvel organe central commun aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque.

BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. La CASDEN Banque Populaire en détient 4,79%.

Le Groupe BPCE est le deuxième groupe bancaire en France, avec 8 000 agences, 36 millions de clients, 8 millions de Sociétaires et 117 000 collaborateurs.

Le groupe BPCE développe une offre complète de services bancaires, financiers et immobiliers pour toutes les clientèles.

Son modèle original de banque universelle repose sur une architecture à trois niveaux :

- les deux réseaux coopératifs des 19 Banques Populaires (dont la CASDEN) et des 17 Caisses d'Épargne ;
- l'organe central BPCE, en charge de la stratégie, du contrôle et de l'animation du groupe ;
- des filiales dont les principales sont Natixis, structure cotée dont les activités majeures sont la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers, le Crédit Foncier, la Banque Palatine, les banques du réseau BPCE International et Outre-mer...

Le Groupe dispose d'un système de garantie et de solidarité associant l'ensemble des établissements de crédit affiliés.

NOTA : La CASDEN Banque Populaire bénéficie des notations MOODY'S, Aa3 pour le long terme, P-1 pour le court terme.



CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31/12/2011

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS



**PRÉSIDENT
DIRECTEUR GÉNÉRAL**
Pierre DESVERGNES

Président du Conseil d'Administration
PARNASSE FINANCE

Membre du Conseil de Surveillance BPCE

Administrateur de :

- BANQUE MONÉTAIRE FINANCIÈRE (BMF)
- PARNASSE MAIF
- CRÉDIT FONCIER DE FRANCE
- UNION MUTUALISTE RETRAITE (UMR)
- ARTS & VIE

Représentant permanent de :

- CASDEN Banque Populaire au Conseil d'Administration de PARNASSE SERVICES
- CASDEN Banque Populaire à la Présidence de SAS FINANCE
- CASDEN Banque Populaire à la Présidence de SAS PARNASSE ESPACE 1
- CASDEN Banque Populaire à la Présidence de SAS PARNASSE ESPACE 2

Gérant INTER PROMO



**VICE PRÉSIDENT DIRECTEUR
GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**
Claude JECHOUX

Président du Conseil d'Administration
PARNASSE SERVICES

Vice Président du Conseil de Surveillance GAIA

Administrateur au Conseil d'Administration

- PARNASSE MAIF
- NATIXIS Assurance

Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil d'Administration de BANQUE MONÉTAIRE
ET FINANCIÈRE (BMF)

Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil d'Administration de La Compagnie
Financière MFP Participation (MFPP)

Représentant permanent SAS FINANCE à la gérance
de la SCI MONTORGUEIL- BACHAUMONT

Gérant :

INTER PROMO, SGTI

Administrateur de l'U.M.R



PRÉSIDENT D'HONNEUR
Christian HEBRARD

Président du Conseil d'Administration
BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE (BMF)

Président du Conseil de surveillance :

- SCPI FRUCTIRÉGIONS
- SCPI FRUCTIPIERRE
- SCPI BP RÉSIDENCE PATRIMOINE

Vice Président :

- du Conseil d'Administration PARNASSE MAIF
- ART VOYAGES

Représentant permanent CASDEN

Banque Populaire au Conseil d'Administration :

- de BICEC (Cameroun)
- de PARNASSE FINANCE
- de FILIA MAIF

CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31/12/2011



VICE-PRÉSIDENT
Jean-Baptiste LE CORRE

Président d'ARTS ET VIE
Administrateur PARNASSE MAIF



SECRÉTAIRE
Paul PRIGENT



ADMINISTRATEURS
Robert ABRAHAM



Sylvie DRAZEK



Ali KASMI

Administrateur
MAIF, FILIA MAIF, ATLANTIS



Fabrice HENRY

Président du Conseil d'Administration EGAMO
Administrateur MGEN, EQUASANTE
Membre du Conseil de Surveillance UES GAIA
Gérant de la SCI PHILGEN



Edgard MATHIAS

Président Mutuelle Assurance Élèves (MAE)
Membre du Conseil de Surveillance :
I.M.A, OFI MANDATS



Philippe MICLOT

Représentant permanent CASDEN Banque Populaire :
- au Conseil d'Administration de l'UES GAIA
- au Conseil de Surveillance de la SAS ÉCLECTIQUE



Bernard PRIGENT



Pascale RENAUDIN



Ariane TOLETTI



La Natation

La natation a la réputation d'être un des sports les plus complets. Elle nécessite d'être en confiance en se familiarisant avec l'eau. Elle apprend aux enfants la coordination et l'implication de tous leurs membres. La pratique de la natation procure du plaisir mental en réduisant l'anxiété et en favorisant la relaxation. C'est un sport idéal pour amener chaque enfant à se dépasser dans l'effort et à renforcer son estime de soi.

Rapport de gestion

ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration :

Les travaux du Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire s'inscrivent particulièrement dans le cadre de la Charte du gouvernement d'entreprise dans les Banques Populaires, établie par BPCE, en sa qualité d'organe central, qui est relative notamment à la déontologie des Administrateurs, au fonctionnement et aux compétences du Conseil d'Administration, ainsi que des comités spécialisés.

Conformément à l'article 25 des statuts, le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Composition

Le Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire est composé à ce jour de 14 membres.

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale des Sociétaires pour six ans et rééligibles par tiers, tous les 2 ans.

Les Administrateurs représentent l'ensemble des Sociétaires, ils doivent donc se comporter comme tel dans l'exercice de leur mandat.

Ils s'assurent du respect des règles légales relatives au cumul des mandats en matière de sociétés et s'engagent à participer objectivement et avec assiduité aux débats du Conseil. S'agissant des informations non publiques dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs mandats, ils sont tenus à une obligation de confidentialité et au respect du secret professionnel.

Ils doivent avoir un crédit incontesté et informer le Conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel. Plus généralement ils sont tenus à un devoir de loyauté envers la CASDEN Banque Populaire.

La loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle prévoit la mise en place de proportions minimales de personnes de chaque sexe au sein des organes de gouvernance. La CASDEN Banque Populaire tiendra compte de l'émergence

nécessaire de candidatures féminines dans le but d'atteindre, au plus tard en 2017, un taux de 40%. À ce jour la CASDEN compte 3 femmes sur les 14 membres de son Conseil.

Les mandats et fonctions des membres du Conseil d'Administration figurent en page 8 & 9.

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées de Sociétaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Convocations des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués au minimum 15 jours à l'avance par lettre simple.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes annuels de l'exercice 2011.

Un Représentant de BPCE assiste, ou se fait représenter à toutes les réunions de Conseil où sont prises les décisions engageant la Banque.

Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués au minimum 15 jours avant chaque réunion.

Fréquence des réunions

L'article 21 des statuts prévoit que le Conseil se réunit sur la convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins trois fois par an.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni six fois. Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social.



Rapport de gestion

ORGANES D'ADMINISTRATION DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Décisions soumises au vote et adoptées au cours de l'exercice 2011

Six Conseils d'Administration se sont tenus au cours de l'exercice écoulé, et ont délibéré notamment sur les points suivants :

Janvier	- Bilan 2010 de l'activité CASDEN & Projets 2011
Mars	- Sociétés de Financement à l'Habitat - Préparation des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire - Rapport des Commissaires aux Comptes - Modification du Règlement Intérieur du Conseil - Participation à la création du fonds commun de titrisation 'BPCE HOME LOANS FCT'
Mai	Renouvellement du Bureau et des mandataires sociaux, composition des comités
Juillet	Travaux de la Commission Européenne sur la gouvernance des établissements financiers
Septembre	- Résultats au 30 juin 2011 - Point sur les filiales du Groupe CASDEN - Nouvelle enveloppe dans le cadre de 'BPCE HOME LOANS FCT' - Rapport 2010 du médiateur
Décembre	- Société de caution dans le cadre d'un partenariat CASDEN/MGEN - Situation de la BMF - Prévisions d'atterrissage 2011 et approbation du budget 2012

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

Les Comités

Des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil et composés de trois membres au moins et de cinq au plus. Les membres sont désignés par le Conseil sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination. Ils émettent des avis destinés au Conseil.

Le Comité des rémunérations propose au Conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération

et de retraite, dans le cadre de la politique du Groupe en ce domaine. Ce Comité s'est réuni une fois au cours de l'année 2011. Le Comité des comptes analyse les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au Conseil. Il prend connaissance, pour la partie ayant des conséquences directes sur les comptes de la Banque, des rapports d'inspection de BPCE et de l'ACP. Il formule un avis sur le choix des Commissaires aux Comptes, veille à leur indépendance, examine leur programme d'intervention ainsi que leurs recommandations et les suites données par la Direction Générale. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit et des Risques assiste le Conseil dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée.

Cette mission comporte trois volets, conformément à la réglementation bancaire :

- l'analyse, au moins deux fois par an, des principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance (en application du règlement CRBF n° 97.02, article 39).

Il examine, en particulier, dans ce cadre, les grandes orientations de la politique de crédit de la Banque (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées.

- Les résultats de contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'Audit Interne et les mesures correctrices, ainsi que celles de l'Inspection de BPCE, de l'ACP et des autres régulateurs.

- L'évaluation du système de contrôle Interne et de son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire (règlement 97.02, art. 42 et 43) avant présentation au Conseil.

Le Comité d'Audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2011, dont deux fois en tant que Comité des Comptes. Il a ainsi été régulièrement informé et consulté sur les principaux chantiers de l'Audit Interne, à savoir :

- le Plan d'Audit annuel et pluri-annuel
- le Rapport Annuel sur le contrôle Interne

- l'examen des différents rapports d'Audit Interne, (dont les audits 'Groupe BPCE' et leurs recommandations)
- le rapport 'Audit Groupe' et le suivi de leurs recommandations
- le Plan de Continuité des Activités
- le suivi des Risques de Crédit

Pouvoirs des mandataires sociaux

Concernant les limites de pouvoirs du Président Directeur Général et du Vice-Président Directeur Général Délégué, aux termes de l'article 25 des statuts, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Banque et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé aux Assemblées Générales est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Président Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil d'Administration autorise notamment le Président Directeur Général et le Vice-Président Directeur Général Délégué à passer tous traités et marchés rentrant dans l'objet de la Banque, décider, dans le cadre de l'objet social et des opérations d'investissement, de placement et de prise de participation, tout investissement immobilier et toute prise de participation dans une société, effectuer tous emprunts, avec ou sans hypothèques, ou autres garanties sur les biens sociaux, consentir toutes transactions, tous compromis, tous acquiescements et désistements ainsi que toutes mainlevées d'hypothèques, de privilèges, de saisies, d'oppositions ou d'autres droits, avant ou après paiement, acquérir et aliéner tous immeubles remis à titre de gage et pour consolidation de créances, décider, dans le cadre de la réglementation en vigueur, l'établissement de toute délégation départementale ou régionale, représenter la Banque en justice, tant en demandant qu'en défendant et c'est à leur requête ou contre eux que doivent être intentées toutes actions judiciaires. Le Conseil autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation interne. Il soumet, pour notation, à l'avis du comité compétent, institué au niveau du Groupe par BPCE, les ouvertures de crédit qu'il se propose de consentir lorsque ces ouvertures, par leur importance ou par leur durée, dépassent les limites déterminées par BPCE.

RÉMUNÉRATIONS

Concernant la rémunération des mandataires sociaux, conformément à l'article 25 des statuts, la rémunération du Président Directeur Général et du Vice-Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration après information du Comité des Rémunérations du Groupe BPCE.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Le contrôle des comptes de la Société est exercé par au moins deux Commissaires aux Comptes, titulaires et deux commissaires suppléants, désignés et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi.

- Les honoraires des Commissaires aux Comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

Titulaire : Cabinet Deloitte & associés

Suppléant : Cabinet Beas

Titulaire : Cabinet Pricewaterhouse Coopers

Suppléant : M. Boris Étienne

PARTICIPATION DES SOCIÉTAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale se compose de tous les Sociétaires. Ils disposent chacun d'une voix, quel que soit le nombre de parts détenues. Les modalités particulières relatives à la participation des Sociétaires à l'Assemblée Générale sont fixées par l'article 26 des statuts.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Le Président constate et peut rendre compte d'un niveau de procédures de contrôle interne, raisonnable sans être absolu, en adéquation avec sa préoccupation permanente de limitation des risques.

Fait à Noisiel, le 10 février 2012

Le Président du Conseil d'Administration
Pierre DESVERGNES

CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ

CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'ANNÉE

Marchés et Taux

L'année 2011 a été marquée par plusieurs chocs économiques majeurs, d'origine naturelle avec le séisme japonais, politique avec les révolutions dans le monde arabe et financière avec la crise des dettes souveraines européennes. Au regard de l'activité bancaire en France, c'est cet évènement qui a été sans nul doute le fait le plus marquant de l'année avec le risque de fragmentation de la zone euro...

Avant le 1^{er} août 2011, l'inquiétude portait sur le risque inflationniste lié à la montée des prix des matières premières, mais avec encore un espoir de reprise économique.

À la fin de l'été, sur fond d'austérité budgétaire et de méfiance généralisée, les conditions de financement de l'économie et d'accès au crédit se sont alors dégradées. L'Europe est entrée en légère récession au dernier trimestre, quand paradoxalement l'économie américaine rebondissait. L'activité des pays émergents a quant à elle ralenti. La croissance mondiale a ainsi décéléré en 2011 ne progressant que de 3,6 %, contre 4,9 % en 2010.

En France, la progression du PIB s'établit à 1,7 % en 2011 contre 1,4 % en 2010. Les mesures d'austérité budgétaire ont pénalisé le pouvoir d'achat des ménages et la faiblesse de l'activité a pesé sur leur revenu. Le taux de chômage est donc reparti à la hausse en fin d'année, pour atteindre 9,4 %. En outre, compte tenu de la hausse des prix de l'énergie, l'inflation moyenne a atteint 2,1 % en 2011 contre 1,5 % en 2010.

Les marchés financiers ont également connu deux périodes distinctes : sur la première partie de l'année, les marchés financiers ont plutôt bien résisté ; puis, la crainte d'une contagion de la crise des dettes souveraines à l'ensemble des pays européens n'a cessé de croître, annonçant le retour de l'aversion au risque. Les primes de risque sur les emprunts des États jugés impécunieux, qu'ils soient a priori solvables ou non, ont grimpé. Face au risque de perte du triple A (dégradation effective par S&P en janvier 2012), la contagion a même gagné la France depuis l'automne, mais de manière encore très modérée. L'OAT 10 ans a fini l'année vers 3,1 %, après avoir atteint 3,7 % fin novembre. En opposition à l'attitude accommodante de la Réserve fédérale américaine, la BCE a, dans un premier temps, durci deux fois de suite son principal taux directeur de 25 points de base, en avril puis en juillet, pour le porter à 1,5 %. Après l'été, la BCE a modifié sa stratégie et a

ramené à nouveau son taux directeur à son plancher historique de 1 % après deux baisses successives. De même, pour sauver l'intégrité de la zone euro, chaque fois que le risque d'implosion menaçait de devenir une réalité, la BCE a injecté de la liquidité quasi-gratuite sur le marché interbancaire.

Évolution du crédit en France

Malgré un contexte économique difficile, le montant des encours des crédits à fin décembre 2011 affiche un taux de croissance annuel de 6 %.

Cette évolution provient essentiellement des prêts immobiliers qui augmentent de 6,8 % principalement sur le premier semestre 2011. Le marché a en effet poursuivi l'expansion constatée en 2010, jusqu'à cet été où l'activité a alors décroché avec le déclenchement de la crise de la dette souveraine. Une embellie en automne suite à une anticipation des demandes d'achats immobiliers, conséquence directe de l'annonce de la diminution des avantages fiscaux pour les investisseurs de logements neufs et la suppression du Prêt à Taux Zéro pour les logements anciens en 2012, n'a pas suffi à inverser la tendance récessive du marché en fin d'année.

La croissance des crédits à la consommation est moins importante mais constante depuis 2 ans : +1,8 %. L'évolution de l'utilisation des crédits à la consommation conforte les tendances déjà observées en 2010 : les ménages ont essentiellement recours à ces financements pour réaliser des projets durables comme acheter un bien d'équipement, un véhicule, ou améliorer leur cadre de vie. Le financement de dépenses de loisirs ou de consommation courante devient très minoritaire.



La Course de relais

Dans la course de relais, les enfants sont animés par la même volonté de progression et de succès. Ils développent un esprit d'équipe et de coopération. C'est une épreuve collective qui favorise la confiance entre partenaires. Elle développe la faculté à se surpasser pour la réussite du groupe et à dépasser la performance de ses adversaires.



Évolution de l'épargne en France

La perception incertaine de l'avenir et le chômage élevé ont conduit les consommateurs français à constituer une épargne de précaution mobilisable en cas de difficultés financières. À cela s'ajoute un contexte général d'austérité budgétaire qui a poussé les ménages à restreindre leurs achats. Avec 16,6%, le taux d'épargne suit donc la même évolution que l'année précédente.

Parallèlement, la frilosité envers les marchés financiers s'est accentuée : le niveau de risque perçu envers les placements boursiers est au plus haut et s'est particulièrement accentué en 6 mois. La sécurité est donc restée le critère le plus important pour les ménages, ce qui a favorisé les livrets d'épargne au détriment d'autres produits plus risqués.

L'année 2011 a été également marquée par un très net recul de la variation des encours assurance-vie (-85%). La baisse des rendements ainsi qu'une moindre appétence des ménages (et des banques) pour ce type de produit a poussé une partie des épargnants à réallouer leur épargne vers le court terme au travers de produits plus liquides.



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE À LA CASDEN

Des services étoffés, une meilleure qualité d'accueil

Parmi les faits marquants en 2011, afin d'être toujours plus proche des besoins de ses Sociétaires, la CASDEN a choisi de distribuer le nouveau prêt immobilier à taux zéro (PTZ+). Réservé aux primo accédants, le lancement du PTZ+ s'est traduit par une augmentation de près de 200% des Prêts à Taux Zéro.

Les Sociétaires peuvent désormais optimiser leur plan de financement, en bénéficiant de mensualités constantes sur la durée du prêt, grâce à une opération de lissage du crédit principal et du PTZ+.

Le service d'alertes par SMS ou e-mail sur les principales étapes du déroulement d'un dossier de financement (de l'accord à la mise à disposition des fonds), mis en place l'an dernier, permet désormais aux Sociétaires de savoir à tout moment où en est leur dossier.

En 2011, toujours, la CASDEN a intensifié les synergies avec la MGEN, partenaire historique, en ouvrant de nouveaux canaux de distribution aux Sociétaires-mutualistes MGEN, leur offrant ainsi une diversité d'accès aux offres communes, à l'image du Prêt Installation MGEN CASDEN.

Du côté des produits d'épargne, le taux de rémunération de son Compte Sur Livret (CSL) a été revalorisé, le 1^{er} février 2011, de 2% à 2,25%, puis à 2,40% au 1^{er} août.

Deux cartes affinitaires, incluant un système d'assurance exclusive et des réductions spécifiques, ont été lancées par la BRED en avril : Mastercard BRED Cristal dans les départements d'Outre-Mer et Mastercard BRED CASDEN en métropole, à destination des Sociétaires CASDEN.

Améliorer l'accueil de ses Sociétaires a toujours été une priorité pour la CASDEN : les locaux de la Délégation de Paris ont été totalement repensés en ce sens et leur design entièrement renouvelé. Dès le début de l'année 2012, les Délégations de Corbeil, Bordeaux et Rodez seront les prochaines à bénéficier de cette modernisation.

À la rencontre de nos Sociétaires...

Avec plus de 2000 permanences dans les établissements scolaires du second degré l'an dernier, les Rencontres

CASDEN se sont encore un peu plus installées comme des rendez-vous privilégiés pour dialoguer avec les Sociétaires et faire connaître la coopérative et son offre spécifique. Les Rencontres CASDEN, placées sous le signe de la proximité, mobilisent les Délégués Départementaux, les Correspondants d'établissement et les Conseillers Banque Populaire.

Autre initiative, toujours en faveur des enseignants : la CASDEN offre, depuis le 22 août 2011, en partenariat avec Rue des écoles et le journal Le Monde, une véritable « boîte à outils » destinée aux jeunes enseignants, mal préparés à la gestion de classe depuis la réforme de leur cursus de formation en 2010. Sur le site « www.jeunesprofs.com », les enseignants peuvent télécharger gratuitement des ressources pédagogiques et des outils pratiques. Plus de 200 fiches d'activités sont notamment disponibles pour les enseignants du 1^{er} degré. Une première relayée sur le réseau social Facebook « page Jeunes Profs » qui vise au partage d'expériences.

En 2011, en métropole et dans les départements d'Outre-Mer, plus de 32 500 nouveaux Sociétaires ont rejoint la CASDEN.

Dans les pays d'Outre-Mer, la CASDEN a accueilli 3 200 nouveaux Sociétaires « Tout Sous le Même Toit ». Le développement de l'activité s'est concrétisé par le renforcement des interactions avec nos trois partenaires (SGCB, BDP, BCI) et la montée en puissance du partenariat avec la banque SOCREDO. Ainsi, nous comptons plus de 43 000 Sociétaires actuellement en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie.

Des partenariats au service de l'Enseignement et de la Recherche

Comme chaque année, la CASDEN est présente sur le Salon de l'Éducation, à Paris, rendez-vous incontournable des collégiens et lycéens.

À l'occasion de la 13^e édition du Salon, plusieurs ateliers pédagogiques ont été mis en place, avec l'aide de nos partenaires. L'occasion pour la CASDEN de consolider ses liens avec les grands instituts de recherche, tels que le CNRS, l'Inserm et le CEA.

À l'heure où le vieillissement actif et la solidarité intergénérationnelle sont une priorité en Europe, la CASDEN a noué l'an dernier un nouveau partenariat avec l'association « Ensemble demain ». Cette

dernière cherche à créer et à développer des projets intergénérationnels. L'association aide notamment les enseignants à nouer des relations privilégiées entre leur établissement scolaire et des maisons de retraite, en vue d'un échange de valeurs et d'une transmission des savoirs.

À l'occasion du 7^e Festival du film d'éducation d'Évreux, la CASDEN et la Fondation Éducation contre le racisme - présidée par Lilian Thuram - ont organisé une rencontre débat avec des classes de collèves à l'issue de la projection du film Skin, d'Anthony Fabian. Elle soutient également le programme multimédia « Nous Autres », composé de deux DVD, visant à promouvoir l'école comme rempart contre le racisme auprès des élèves de CM1-CM2.

Parce que l'éducation est un droit humain fondamental, clé de la démocratie, la CASDEN agit en faveur de la coopération éducative. Dans ce cadre, avec l'appui de la CASDEN, Solidarité Laïque a organisé la 7^e édition du dispositif « Partenariat Éducatif de Solidarité Internationale (PESI) » et soutenu financièrement huit projets. Objectif : permettre à des enseignants en formation initiale d'échanger et de coopérer avec d'autres collègues en formation dans le monde.

2011 ayant été déclarée Année Internationale de la Chimie, la CASDEN a proposé, dans le cadre des « Rendez-vous de la Découverte », une exposition « Chimie Express », conçue par le CEA. Une initiative originale pour promouvoir auprès des acteurs du secteur de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, le développement scientifique et de la recherche dans toutes ses disciplines.





Rapport de gestion

CONTEXTE DE L'ACTIVITÉ

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément au Code de Commerce, les conventions intervenant entre la Société et une entreprise dans laquelle un des membres du Conseil d'Administration de la Société (ou plus généralement toute personne visée à l'article L. 225-38 du code de commerce) est membre du Conseil d'Administration ou de Surveillance de l'entreprise, sont soumises à la procédure d'autorisation préalable par le Conseil d'Administration puis d'approbation à posteriori par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette procédure.

En 2011, deux conventions réglementées ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration et ont été signées au cours de ce même exercice.

Par ailleurs, il est à noter qu'une convention ayant fait l'objet d'une autorisation préalable en 2010 a également été signée cette année.

Le Conseil d'Administration CASDEN a autorisé, en date du 16 mars 2011, la participation de la CASDEN à la création de BPCE HOME LOANS FCT, fond commun de titrisation de prêts immobiliers du Groupe BPCE. Cette convention a été signée le 24 mars 2011.

Le 28 septembre 2011, le Conseil d'Administration a autorisé la signature d'un avenant à la convention ci-dessus, portant sur la création d'une nouvelle enveloppe. Ledit avenant a été signé en date du 21 octobre 2011.

M. Desvergnès, Président Directeur Général de la CASDEN et également membre du Conseil de Surveillance de BPCE n'a pas pris part au vote.

Au 31 décembre 2011, le montant des créances mobilisées au titre de cette opération s'élève à 1 304 112 542 €. La CASDEN Banque Populaire a enregistré un produit de 528 061 € au titre de la rémunération du collatéral mis à disposition du FCT BPCE Home Loans sur l'exercice 2011.

Une seconde convention, a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, en date du 12 décembre 2011. Elle porte sur un abandon de créance de CASDEN Banque Populaire au profit de sa filiale PARNASSE SERVICES afin de restructurer le capital de cette dernière.

M. Claude Jechoux, Président de PARNASSE SERVICES et Administrateur de CASDEN Banque Populaire, ainsi que M. Pierre Desvergnès, Président Directeur Général de la CASDEN Banque Populaire qui siège également au Conseil d'Administration de PARNASSE SERVICES n'ont pas pris part au vote.

Cette convention signée sous condition suspensive le 8 décembre 2011, n'a été effective qu'après l'Assemblée Générale Extraordinaire de PARNASSE SERVICES du 16 décembre 2011.

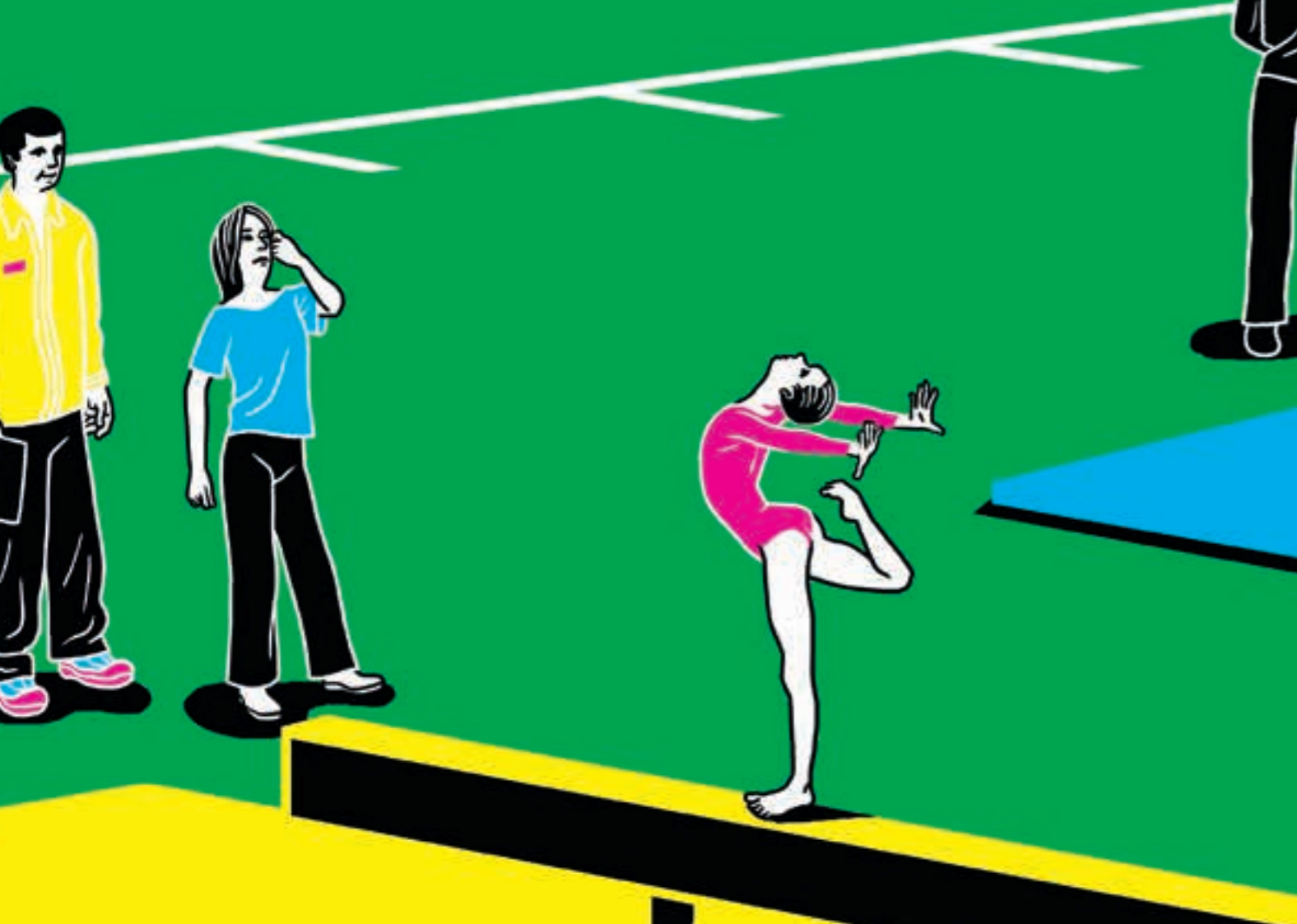
Ces conventions réglementées ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes et sont présentées à l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, il est rappelé que le Conseil d'Administration du 27 mai 2009 avait autorisé la signature de la convention cadre relative au Programme Covered Bond avec le Groupe BPCE. La signature était intervenue le 13 novembre 2009. Au cours de l'exercice 2011, CASDEN Banque Populaire a utilisé ce dispositif à hauteur de 36 millions d'euros.

Enfin, la convention relative à l'opération SFH (Société de Financement Habitat) consistant en l'émission d'obligations sécurisées mise en place avec BPCE qui avait été autorisée lors du Conseil d'Administration du

14 septembre 2010, a été signée le 19 avril 2011. Au cours de l'exercice 2011, la CASDEN Banque Populaire n'a pas utilisé ce dispositif.





La Gymnastique

L'art de la gymnastique est de rendre pur un geste compliqué, d'être fluide et léger même dans la difficulté et d'acquérir une maîtrise de l'espace et du risque. Elle est pour les enfants l'école de la perfection, du contrôle de soi et de la rigueur. Performance, élégance et excellence sont les essences mêmes de la gymnastique.

Rapport de gestion

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Activités et résultats de la CASDEN sur les comptes sociaux

LE SOCIÉTARIAT

Malgré la baisse régulière du nombre de nouveaux entrants et des effectifs Éducation Nationale, nous avons enregistré plus de 32 500 de nouveaux Sociétaires (dont 67% ont entre 26 et 45 ans). Ce résultat est dû au dynamisme de l'ensemble du réseau des Correspondants, de nos Délégations Départementales, de notre dispositif dans les Universités et de nos partenaires Banques Populaires et du Pacifique (ces derniers représentent 9% des nouveaux entrants).

L'ÉPARGNE DES SOCIÉTAIRES

Avec 372M€, la collecte nette sur les Comptes Sur Livret et les Dépôts Solidarité égale celle de l'année précédente. Elle demeure particulièrement dynamique au regard de la collecte nationale.

L'encours des Dépôts Solidarité a enregistré une hausse de 3% et celui des Comptes Sur Livret de 17%, soit une hausse globale de 9%. Les Dépôts Solidarité et les Comptes Sur Livret représentent un encours de 4,4 milliards d'euros en fin d'année, soit 64% du total des ressources issues de nos Sociétaires.

En revanche, les ressources issues du partage des dépôts de nos Sociétaires TSMT dans les Banques Populaires et les Banques du Pacifique (SGCB, BDP, BCI et SOCREDO) ont diminué de 15M€ (malgré une progression de 19M€ provenant du Pacifique). Elles s'établissent à 2,5 milliards d'euros fin 2011 ; 92% proviennent des Banques Populaires et 8% de la convention Pacifique.

Au total, l'encours des dépôts des Sociétaires s'élève à 6,9 milliards d'euros fin 2011, en progression de 5%.

LES CRÉDITS AUX SOCIÉTAIRES

Le marché immobilier a été en pleine mutation sur l'année 2011 : augmentation des taux d'intérêts et des prix immobiliers, durcissement des conditions d'octroi

de prêt dans la plupart des établissements de crédit, incertitude économique...

Ainsi, la plupart des banques contraintes dans leur accès à la liquidité, se recentrent vers les emprunteurs les plus solvables, capables d'afficher un certain niveau d'apport personnel.

Ces éléments ont conduit, par la même occasion, à évincer les ménages aux revenus les plus modestes à l'accession à la propriété. D'autre part, le succès du nouveau PTZ+ a permis à plus de 340 000 ménages de réduire leur coût d'acquisition.

Dans ce contexte complexe, la production des crédits CASDEN a été, cette année encore, soutenue par les crédits habitat. La distribution des crédits immobiliers à nos Sociétaires progresse de 17% contrairement au marché national qui observe une baisse de 5%. La production de prêts immobiliers des particuliers en Banques Populaires, après une bonne progression au premier semestre, baisse elle aussi de 3% sur l'année.

En diminuant de 5% quand le marché national restait relativement stable (-0,8%), la production des crédits à la consommation CASDEN a moins bien performé et s'est établie à 533M€. Les prêts Auto, suivis par les prêts Personnels représentent à eux seuls 79% de la production totale des prêts à la consommation. Par comparaison, la production de crédits à la consommation en Banques Populaires est quant à elle en baisse de 7% sur l'année.

Au global, les crédits distribués par la CASDEN progressent de 10% par rapport à 2010.

Les Prêts Mutualistes Garanties, prêts effectués en Banques Populaires par nos Sociétaires, ont également progressé de +2% pour les crédits immobiliers ; +9% pour les crédits à la consommation.

Grâce à l'évolution plus rapide de l'épargne de nos Sociétaires que de la production de nouveaux crédits, les encours de crédits représentent 116% des ressources clientèle (contre 122% en 2010), réduisant, de ce fait, le niveau de dépendance de la CASDEN vis-à-vis des marchés pour obtenir les ressources complémentaires.



Rapport de gestion

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

LE RÉSULTAT SOCIAL

L'année 2011 s'est caractérisée par une remontée des taux courts et par la crise des dettes souveraines, en août 2011, qui a fragilisé les États européens et qui a renchérit le coût auquel les banques se prêtent entre elles.

Dans un contexte financier qui s'est dégradé à nouveau significativement, le Produit Net Bancaire (PNB) de la CASDEN a été particulièrement marqué par la hausse du coût de ses ressources : une rémunération plus importante des dépôts de ses Sociétaires et le renchérissement de son refinancement sur les marchés.

Cette hausse a été partiellement répercutée dans nos barèmes qui restent cependant très compétitifs. Malgré cette hausse, du fait des niveaux de production des années antérieures (à taux plus bas), le rendement du stock de crédits a diminué et a donc impacté défavorablement le PNB de la CASDEN.

Celui-ci a connu une évolution négative de 1% en 2011, alors qu'il avait progressé de 5% en 2010. Ce recul serait même de 3% si les commissions sur OPVCM liées à la régularisation d'accord avec nos partenaires Banques Populaires concernant les années 2004 à 2010 n'avaient pas été reçues en 2011.

Les frais généraux de la CASDEN (charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements) augmentent de 7% par rapport à 2010. En retraitant les dotations ou reprises de provisions qui ont plutôt un caractère préventif, les frais généraux n'augmentent que de 1%, dont un tiers provient de l'augmentation de la cotisation BPCE.

Le résultat net sur actifs immobilisés présente une importante marge négative avec la dotation pour dépréciation des titres de notre filiale BMF, qui a subi cette année les risques liés à la dégradation du contexte économique au travers de son activité de financement de location de matériels.

Une provision complémentaire pour risques et charges de 13M€ a été comptabilisée suite à la situation nette négative de BMF. Ces provisions ne sont pas déductibles fiscalement.

L'impôt sur les bénéfices baisse suite à la forte diminution des plus-values latentes sur les OPVCM

constatées en 2011. D'autre part, en 2010, l'impôt avait été majoré du fait de la non déductibilité de la perte sur la fusion absorption de BP Participations.

En 2010, avec le changement de méthode de comptabilisation des frais de dossier, le report à nouveau était devenu négatif. Le résultat net élevé de 2010 avait permis de distribuer les intérêts aux Parts Sociales et de reconstituer en positif le report à nouveau.

Le résultat net de l'année diminue donc sensiblement par rapport à l'an dernier.



Activités et résultats de la CASDEN sur les comptes consolidés

LE PÉRIMÈTRE

La consolidation est une technique comptable qui consiste à transcrire, dans des comptes uniques, la situation d'un ensemble de sociétés apparentées ayant des liaisons d'intérêt commun, mais ayant chacune une personnalité autonome.

L'objectif est d'obtenir une image financière d'un groupe à l'instar de celle que l'on aurait avec la comptabilité ordinaire s'il n'existait qu'une seule entreprise. Conformément à l'exigence de BPCE, le Groupe CASDEN a établi, pour la première fois, ses comptes consolidés en normes comptables internationales d'information financières (IFRS).

Avec un contrôle exclusif correspondant à la technique de consolidation de l'intégration Globale, le périmètre de consolidation du Groupe CASDEN est :

- CASDEN Banque Populaire (société mère),
- Banque Monétaire et Financière (BMF) qui a pour activités principales la gestion des prêts Alter Ego et des prêts aux organisations ainsi que le financement de location de matériels,
- PARNASSE FINANCE qui porte les participations ou les titres du Groupe CASDEN,
- SGTI qui a essentiellement un rôle de régulation du capital social de la CASDEN,
- FCP Capitalisation CT.

LES RÉSULTATS SOCIAUX DES FILIALES

BMF

La BMF exerce ses activités autour de deux pôles spécifiques :

- **Les prêts.** La BMF accorde des prêts immobiliers et personnels aux ascendants ou descendants des Sociétaires CASDEN.
- **Le financement de la location de matériels.** La BMF possède un département spécialisé dans le financement de la location de matériels biométriques, bureautiques,... sous forme de contrats de location financière, de crédit-bail ou de cession de créances.

La BMF représente 5% du bilan consolidé du Groupe CASDEN au 31 décembre 2011 (650 M€).

Les prêts

Globalement, la production des crédits BMF 2011 a largement dépassé la tendance nationale et a atteint 101M€, en progression de 34% par rapport à 2010. Cette progression est principalement marquée pour la production des prêts Alter Ego immobiliers qui atteint 94M€ contre 70M€ en 2010. Les facilités d'accès aux informations, simulations pour les Sociétaires sur le site casden.fr, la mise à disposition d'outils d'instruction auprès des Délégations (ENB) et la mise en avant de la gamme Alter Ego avec les actions commerciales successives, ont favorisé la croissance de l'activité.

En prenant en compte 12M€ de remboursements anticipés, l'encours moyen des prêts BMF croît de 27% en 2011 pour s'établir à 279M€.



Rapport de gestion

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Le financement de la location de matériels

Afin de réduire les risques liés à cette activité, la production de la location financière, du crédit-bail et de la cession de créances 2011 a diminué de 8% pour s'établir à 165 M€.

C'est pourquoi, l'encours financier moyen s'est stabilisé à 370 M€ en 2011.

Le produit net bancaire comptable s'affiche à 16 M€ en 2011, contre une perte de 9,7 M€ en 2010. Cet écart est essentiellement lié à l'activité location financière, qui enregistre dorénavant des loyers supérieurs aux dotations aux amortissements.

Le produit net bancaire financier, véritable mesure des résultats et intégré aux comptes consolidés du Groupe CASDEN, atteint 12,7 M€ en 2011 contre 20,7 M€ en 2010. Cet écart s'explique majoritairement par la diminution de 9 M€ sur les créances de loyers suite à un protocole transactionnel.

La crise économique, depuis 2008, a fragilisé à la fois les fournisseurs de matériel et les clients locataires de ces matériels financés par la BMF dans le cadre du partenariat avec une contrepartie. Avec la mise en règlement judiciaire d'un des plus importants fournisseurs de contrats et une qualité inégale de la clientèle finale, qui ont sensiblement élevé le niveau d'incertitude sur l'exploitation du stock de contrats de location des matériels, la situation financière de cette contrepartie s'est considérablement dégradée. Les retards de paiement des loyers et rachats à la BMF ont fortement augmenté.

Le résultat net 2011 s'élève donc à -85 M€ pour le comptable et à -88 M€ pour le financier, il intègre une dotation aux provisions relative à l'activité de location de financement de matériels de 121,6 M€.

Suite à cette dotation aux provisions, la situation nette des capitaux propres de BMF est négative (-13,5 M€). La BMF aura l'obligation de reconstituer ses fonds propres et une proposition sur les modalités de cette reconstitution sera présentée lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire BMF, convoquée à cet effet.

PARNASSE FINANCE

PARNASSE FINANCE, créée en 1987 par la CASDEN dans le but de prendre des participations significatives dans ses filiales, se consacre aussi depuis 1995 à

une activité de capital investissement. En outre, elle est régulièrement utilisée à des fins d'optimisation financière (titrisation, levée de TSDI,...).

À fin 2011, PARNASSE FINANCE représente 2% du bilan consolidé du Groupe.

Le bilan comptable au 31 décembre 2011 affiche un total de 471 M€, contre 504 M€ en 2010.

Le résultat net 2011 de PARNASSE FINANCE est bénéficiaire de 2 M€ contre 5,1 M€ en 2010, soit une baisse de 3,1 M€ qui s'explique principalement par :

- Une baisse de 5 M€ des revenus sur FCPR,
- Une provision de 2,5 M€ sur les titres de participations.

Ces diminutions sont en partie compensées par :

- Des produits de trésorerie en hausse de 1,4 M€ provenant essentiellement de la hausse des taux de marché,
- La baisse des charges sur l'opération Arise pour 1,4 M€,
- La baisse du coût de l'impôt sur les sociétés pour 1,9 M€ du fait de la baisse du résultat fiscal.

SGTI

SGTI a essentiellement un rôle de régulation du capital social de la CASDEN, en achetant ou en vendant des Parts Sociales CASDEN pour maintenir fixe le montant du capital de la CASDEN. Compte tenu des achats de Parts Sociales des Sociétaires, SGTI a cédé, cette année, 13,4 M€ de Parts Sociales CASDEN.

En outre, elle détient des participations dans la Banque de Polynésie et la Société Générale Calédonienne de Banque.

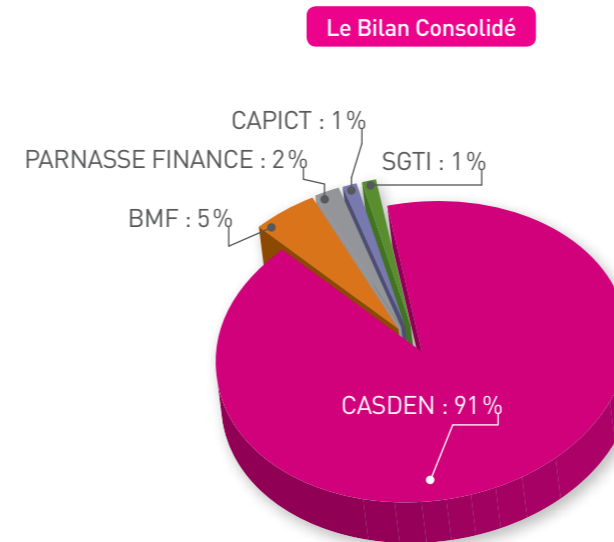
Le résultat net comptable 2011 atteint 3,9 M€ contre 5,2 M€ en 2010, soit une baisse de 1,3 M€ provenant essentiellement de la baisse des intérêts aux Parts Sociales CASDEN (qui sont neutralisés dans les comptes consolidés) et de la baisse des dividendes reçus de nos participations dans le Pacifique.

LE RÉSULTAT COMPTABLE CONSOLIDÉ IFRS

Le Bilan Consolidé

Le total bilan progresse de 5% et le poids de la société mère CASDEN reste proche des 91%.

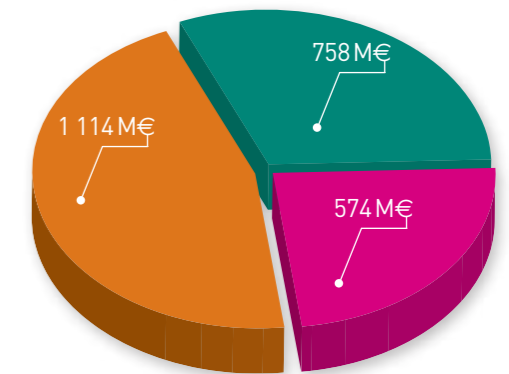
L'évolution du total bilan, à l'actif, est liée à la progression des prêts interbancaires (+40%). Ils correspondent en particulier à la gestion active de notre coefficient de liquidité et pour l'essentiel à des opérations réalisées avec la BPCE. Les opérations avec le sociétariat CASDEN et la clientèle BMF représentent, à elles seules, 69% du total de l'actif consolidé et sont en augmentation de 3%.



L'évolution du passif est, pour la moitié de la progression, la conséquence de la croissance des opérations avec la clientèle et notamment de la très bonne collecte sur les CSL et DS en 2011. L'autre moitié est la conséquence de la hausse des emprunts interbancaires qui, comme à l'actif, permettent au Groupe CASDEN d'optimiser la gestion de ces ratios.

Par ailleurs, les capitaux propres diminuent sous l'effet conjugué de la progression du capital souscrit par nos Sociétaires (13 M€), d'une distribution du résultat 2010 (-13 M€) et de la variation à la baisse des gains latents relatifs (-96 M€), pour l'essentiel, liée à la valorisation des titres de participation de BPCE.

Structure des fonds propres prudentiels consolidés



- Fonds propres de base Capital
- Fonds propres de base Réserves
- fonds propres complémentaires

Le Résultat Consolidé IFRS

En tenant compte de l'activité des filiales de la CASDEN, le résultat consolidé IFRS s'établit à 6,5 M€ pour 89,6 M€ l'an dernier.

Après la société mère qui représente 60 M€ du résultat, la plus importante contribution au résultat provient de PARNASSE FINANCE pour 14 M€. La BMF quant à elle contribue de façon négative au résultat consolidé pour -70 M€ expliquant pour l'essentiel la baisse du résultat 2011.



L'Escalade

L'escalade s'est développée ces dernières années dans les écoles grâce aux murs d'escalade. Il offre des sensations singulières de déplacements aériens et de recherche d'adhérence. Il développe la force physique, le sens de l'équilibre, l'assurance, et renforce l'autonomie. Il aide à garder son sang-froid et gérer son stress, et encourage la confiance entre partenaires. L'escalade repose avant tout sur la sécurité, la responsabilisation et l'esprit d'équipe.

ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET MISSIONS DU CONTRÔLE INTERNE

L'organisation du système de contrôle interne est mise en œuvre conformément à la réglementation bancaire et aux différentes chartes du Groupe BPCE sur le contrôle interne et les filières de contrôles périodiques et permanents.

Le contrôle interne a subi d'importantes modifications dès 2006.

Le système de contrôle interne s'organise du premier niveau opérationnel ou fonctionnel au niveau le plus élevé. La Direction Générale définit la structure organisationnelle et répartit de manière optimale les responsabilités et moyens, conformément aux orientations définies par les chartes Groupe par filières risques adoptées par le Directoire et le Conseil de Surveillance BPCE.

Un Comité de coordination du contrôle interne se réunit deux fois par an sous l'autorité du Président Directeur Général du Groupe CASDEN Banque Populaire.

Le Groupe BPCE s'est doté d'une Charte du système de contrôle interne qui met en cohérence les différentes chartes par filière dans l'organisation globale du contrôle interne de l'établissement. L'ensemble des chartes des filières a été révisé par BPCE en décembre 2009 et la charte du contrôle interne Groupe a été approuvée par le Directoire de BPCE le 7 avril 2010. L'ensemble de ces chartes a été présenté et validé par le Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire.

RAPPEL DES MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LE DOMAINE DU CONTRÔLE INTERNE

Organisation du contrôle

Le nouveau dispositif de contrôle interne est opérationnel pour la CASDEN Banque Populaire, ainsi que pour ses filiales, depuis le 1^{er} janvier 2006 ; par conséquent le Groupe CASDEN bénéficie des niveaux de contrôle tels que décrit ci-après.

Trois niveaux de contrôle sont mis en œuvre en interne.

- **Contrôle de premier niveau** : contrôle opéré au sein des entités opérationnelles, il fait partie intégrante des actions de gestion et sa charge reste difficilement appréciable en dehors des missions d'audit. Chaque collaborateur et sa hiérarchie, conformément à des procédures formalisées, d'octroi de crédit, de recouvrement, de gestion de sinistres..., réalisent dans le cadre de leurs fonctions un « autocontrôle » préalable ou simultanément à l'exécution de leurs opérations.

- **Contrôle de deuxième niveau** : le contrôle permanent est confié à la Direction Risques et Conformité, rattachée directement au Président Directeur Général. Le contrôle permanent assure les missions de prévention, de surveillance permanente et de définition des politiques de maîtrise des risques conformément aux chartes validées par le Directoire et le Conseil de Surveillance BPCE.

- Le contrôle permanent se compose de trois services : Le contrôle permanent est mis en place conformément aux chartes Groupe par filières risques. Chaque service agit dans le respect de la Charte du Système de contrôle interne (04/2010) et de sa propre charte.

Service Risques de Crédit et Risques Financiers dont l'objectif est :

- la maîtrise du risque de crédit encouru en cas de défaillance et/ou d'insolvabilité d'un débiteur, d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties
- la maîtrise des risques financiers qui sont composés de deux branches : les risques de marché et les risques structurels de bilan (risques de taux d'intérêt global, du risque de liquidité, risque de variation de cours, risque de volatilité,...)

Par ailleurs ce service prend également en charge :

- les contrôles comptables qui permettent de justifier les soldes comptables de l'activité clientèle du



ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES

Groupe CASDEN au regard de données issues de la gestion avec piste d'audit.

- le contrôle des protocoles Partenaires (TSMT, PACIFIQUE, MGEN, PARNASSE MAIF MUTLOG,...)
- le processus Mac Donough comprenant les fonctions :
 - monitoring : fiabilisation de nos systèmes d'informations et segmentation de la clientèle
 - notation : pilotage et contrôle des notes attribuées à la clientèle,
 - reporting risques : recensement et déclaration de tous les actifs du Groupe CASDEN
 - calcul du ratio et production Corep : calcul des risques pondérés, contrôles des allocations de fonds propres
 - pertes : déclaration et suivi de tous les événements de défaut intervenus sur la clientèle du Groupe CASDEN pour modélisation des notes PD et des taux LGD

Service Risques Opérationnels dont l'objectif est la maîtrise du « risque de perte résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». La mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité (PCA) relève également de ce service.

Service Conformité dont l'objectif est la maîtrise du risque découlant du non respect :

- des dispositions législatives, réglementaires, bancaires et financières
- de la déontologie des activités financières et des normes professionnelles ou normes internes Groupe
- la Conformité assure également la prévention et la surveillance de la délinquance financière, notamment la lutte anti-blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme.

La cohérence et l'efficacité de cet ensemble de moyens sont assurées par le Responsable du Système de Contrôle Interne, rôle qui revient désormais directement au Président Directeur Général de la CASDEN Banque Populaire.

Au cours de l'exercice 2011, les contrôles permanents de second niveau (y compris les justifications comptables) concernant les activités de la CASDEN Banque Populaire ont représenté :

- 7,3 ETP pour les contrôles comptables, les risques de crédit, Mac Donough, les risques financiers, ainsi que le contrôle des protocoles assurances.
- 2,7 ETP pour les contrôles de Conformité, les risques opérationnels et le PCA.

Le contrôle de troisième niveau : Le contrôle périodique est confié à la Direction de l'Audit Interne, rattaché directement au Président du Groupe CASDEN.

Le contrôle périodique externe issu des missions d'inspections externes est effectué par des organes de contrôles tels que les Commissaires aux Comptes (Deloitte, PricewaterhouseCoopers), l'Autorité de Contrôle Prudentiel, l'Inspection Générale de BPCE.

LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

L'Audit Interne agit suivant un plan d'audit annuel, pluriannuel à quatre ans à la demande de l'Inspection Générale du Groupe, par voie d'enquêtes, en cas de dysfonctionnement grave ou suite à une demande émanant du Comité d'Audit.

L'Audit Interne a accès à toute l'information requise pour le bon déroulement de ses missions, dans le respect de la charte de la Filière de l'Audit Interne.

À ce titre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé ; il s'engage à observer une discrétion irréprochable et à conduire ses travaux dans le respect des Normes Professionnelles de l'Audit Interne (NPAI) et de la Charte Groupe de la Filière Audit. Chaque collaborateur signe le code de déontologie.

Par conséquent, ses missions l'amènent à auditer toute la structure y compris les Contrôles Permanents (2nd niveau).

L'Audit Interne matérialise son action par la rédaction de rapports synthétiques normalisés qu'il diffuse auprès des audités, de la hiérarchie, de la Présidence et de l'Audit Interne Groupe de l'Inspection Générale de BPCE. Il met en exergue, selon une méthodologie et un formalisme appliqués par l'ensemble du Groupe Banque Populaire (Tableau Référentiel Cadre et/ou Guide d'Audit), les points forts et les points faibles des thèmes audités. Les faiblesses significatives aboutissent à la production de recommandations qui sont présentées et validées avec les responsables des entités concernées en réunion dite de « conclusions orales ».

L'Audit Interne veille à la mise en œuvre de ses recommandations dans les délais retenus dans les plans d'action et réalise ses suivis de missions au moyen de l'outil Groupe OASIS (Enablon).

Il s'assure également de la mise en œuvre des recommandations qui émanent des audits externes, ACP (ex Commission Bancaire), Inspection Générale

de BPCE, etc... et en rend compte à ses différentes instances ainsi qu'au Comité d'Audit.

Il participe à la constitution et réalise des référentiels d'audit pour ses propres besoins et dans le cadre de groupes de travail qui associent plusieurs banques du Groupe sous la direction de BPCE.

Globalement, l'Audit Interne évalue, en conformité avec la réglementation :

- la qualité des systèmes d'information,
- le respect, la pertinence et l'efficacité des procédures,
- la validité du fonctionnement comptable,
- les moyens mis en œuvre pour la maîtrise des risques.

L'Audit Interne agit dans le respect de sa charte élaborée par BPCE, conforme aux NPAI (Normes Professionnelles de l'Audit Interne - IIA - IFACI), validée par le Conseil de Surveillance de BPCE du 7 décembre 2009.

Les contrôles permanent et périodique sont réalisés par le Groupe CASDEN pour toutes les entités du Groupe, bancaires et non bancaires.

Les résultats produits par ces différents niveaux de contrôle permettent de donner une assurance raisonnable sur la qualité globale du système de Contrôle Interne.

Missions

Le plan annuel d'audit de l'exercice qui vient de s'écouler a été réalisé à 79% (en nombre de missions). Ce taux est en nette amélioration par rapport aux années précédentes. Au total, 14 des 18 missions planifiées sur l'exercice ont été réalisées ; 1 mission est en cours au moment de la rédaction du présent rapport, 1 mission a été abandonnée, 2 ont été reportées et aucune mission non prévue initialement au plan n'a été réalisée ; la mission abandonnée concerne un thème qui s'est trouvé compris dans une mission d'audit Groupe (« Dossier Réglementaire Client » menée en tant que mission coordonnée Groupe qui englobait « Connaissance, entrée en relation et suivi du client »). Les reports concernent d'une part le processus budgétaire en recherche actuellement d'un nouveau logiciel à installer en 2012 en remplacement d'ABEL et d'autre part le thème Bâle II Ratio Mc Donough. Sur ce dernier, il faut préciser que les derniers audits ou inspections n'ont relevé aucun

Moyens des fonctions de contrôle du Groupe CASDEN

En ETP présents au 31/12 de l'année de référence (hors congés longue durée, maternité, sans solde)	Déc. 2011			Ratio Effectif Total / effectif total Ets	Rappel N-1 Total 2010 (C)	Évolution % (A+B-C) / C
	Maison mère (A)	Filiales (B)	Total (A + B)			
Audit	4,45	1	5,45	1%	5,45	-
Risques(a)	5,8	1,5	7,3	1,42%	6,6	+10%
Conformité	2,4	0,3	2,7	0,50%	3,6	-25%
RSSI	1		1	0,20%	1	-
Révision Comptable	0,7	0,3	1	0,20%	1	-
Total	14,35	3,1	17,45	3,40%		
Effectif total Ets (inscrits)				513		

(a) Risques de crédit, financiers, opérationnels, PCA



ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES

dysfonctionnement notable et que CASDEN applique au fur et à mesure les directives du Groupe BPCE en la matière. Ces missions ont donné lieu à l'émission de 298 recommandations dont 23 « P1 » (8%), 173 « P2 » (58%) et 102 « P3 » (34%).

Deux missions coordonnées Groupe ont été menées :

- protection de la Clientèle
- dossier Réglementaire Client

Métier

En application des recommandations de l'Inspection de la BPCE et à des fins de transparence, l'Audit Interne a adopté une démarche type pour l'ensemble des missions inscrites au plan annuel. Les grandes lignes de cette démarche, qui porte essentiellement sur le mode de fonctionnement de l'Audit Interne et sur le mode de déroulement des missions, sont accessibles à tous les collaborateurs CASDEN et filiales sur l'intranet de l'entreprise et rappelées dans chaque lettre de mission. Par ailleurs, les collaborateurs de l'Audit Interne disposent dans l'exercice de leur métier d'une nouvelle procédure de déroulement d'une mission. Cette procédure est désormais disponible au format standard Mega Process (Logiciel de gestion des procédures). Enfin, l'Inspection Générale a diffusé un corpus des normes de l'Audit Interne

- Missions
- Recommandations
- Reporting
- Sécurité et Confidentialité
- « Risk Assessment » qui viennent remplacer les procédures d'audit mises en œuvre jusqu'à présent.

Contrôle externe

- Une mission d'inspection globale menée par l'Inspection Générale de la BPCE s'est déroulée de juillet à octobre 2011. En voici la synthèse :

« Atypique dans le réseau des Banques Populaires, la CASDEN-BP est centrée sur la clientèle de l'Éducation Nationale, active et bien équipée en produits bancaires. Malgré une vive concurrence, accrue par l'arrivée de nouveaux acteurs, la banque consolide sa position d'établissement de premier plan.

Sur un marché des particuliers dynamique, la banque a axé son développement sur la conquête et la fidélisation des clients CASDEN en Banques Populaires Régionales

(clients TSMT - Tout Sous le Même Toit) avec de bons résultats. Dans un contexte de suppressions régulières de postes dans l'Éducation Nationale et une plus grande difficulté à identifier les jeunes enseignants - induite par la réforme de la formation des Maîtres - le nombre de particuliers Sociétaires TSMT progresse de 6% entre fin 2008 et juin 2011. Les encours d'épargne et de crédits (prêts CASDEN et Prêts Mutualistes Garantis) particuliers augmentent sensiblement et de manière semblable (+20%), les ressources évoluant d'ailleurs plus vite que le marché. Ces avancées résultent notamment de la volonté d'insuffler une dynamique commerciale plus forte. Depuis 2007, le maillage du réseau de Délégations Départementales s'est étoffé, les effectifs commerciaux ont été renforcés (notamment sur la conquête du personnel universitaire), et la communication a été renouvelée et intensifiée.

La création récente d'une direction centrale développement offre également l'opportunité d'agir sur les faiblesses actuelles. Les clientèles siège et organisations sont en effet peu travaillées tandis que le système d'objectifs commerciaux, tant au niveau banque que pour les Délégations, est peu développé. L'animation commerciale nécessite d'être renforcée sur le cœur de cible : dans un contexte de taux de pénétration des Banques Populaires Régionales particulièrement hétérogènes, la fréquence des réunions bilatérales est insuffisante pour 16 d'entre elles. De plus, les faiblesses identifiées avec les banques ne débouchent que très peu sur des plans d'action.

Essentiellement composé de particuliers, le fonds de commerce est dans l'ensemble de très bonne qualité. Sur ce segment, le schéma délégataire apparaît sécurisé et la surveillance est efficace malgré quelques règles de contagion et de sortie de douteux à affiner. La masse douteuse est très faible mais les provisions sont insuffisamment justifiées en l'absence de grille de provisionnement. Sur les organisations, le processus d'octroi est également sécurisé mais la surveillance est perfectible sur les comptes à vue débiteurs garantis par l'établissement et sur plus de la moitié des clients au bilan.

La banque est en revanche exposée, via sa filiale BMF, à un risque de contrepartie significatif sur Parfip concernant ses opérations de crédit-bail et de location financière (350 M€ d'encours financés). Malgré la mise en exergue par l'Audit Interne de l'inefficacité du dispositif de surveillance dès 2007, les encours ont été multipliés par plus de deux. Les quelques actions entreprises

depuis 2010 n'ont pas encore permis de limiter le risque alors que la situation s'est dégradée. Ainsi, en l'absence d'une baisse suffisante de la production, les encours ont augmenté de 3 M€ entre fin 2010 et août 2011. Les retards sur les loyers et les rachats de contrats sont passés de 2,3 M€ fin 2008 à 33,4 M€ en août 2011 et les trois principaux fournisseurs de Parfip, concentrant plus de 50% des encours financés, sont désormais en redressement judiciaire. Le défaut de Parfip n'étant pas à exclure, la BMF doit travailler - en parallèle d'une diminution significative et durable des encours - à la mise en place d'un plan de continuité d'activité au cas où elle serait obligée de reprendre en direct la gestion des contrats. La dotation d'une provision apparaît également nécessaire.

À juin 2011, on dénombre près d'un million de TSMT et 586 000 clients siège.

Malgré l'absence de dividende BPCE en 2010, le PNB a connu une hausse significative (+26 M€ depuis 2007 à 213 M€ fin 2010), tirée par un effet volume sur les prêts immobiliers et un effet taux favorable sur les ressources. Dans un contexte de coefficient d'emploi maîtrisé à 131% fin 2010, et en baisse de 3pts depuis 2008, l'établissement a profité de la baisse du coût moyen de refinancement, sujet majeur pour la banque compte tenu du déficit structurel de collatéral induit par son modèle (encours pris majoritairement sans garantie).

À l'inverse, le PNB a été impacté par une baisse de volumétrie du portefeuille d'investissement et par le coût de couvertures prises notamment en 2008 afin de sécuriser l'exposition au risque de taux. Ces deux décisions témoignent toutefois d'une gestion financière prudente, qui se vérifie également dans le provisionnement important des quelques produits risqués du portefeuille. Les frais généraux ont connu une croissance plus modérée malgré une hausse notable de la masse salariale dans un contexte de légère augmentation de l'effectif et d'un turnover mesuré. L'évolution des charges d'exploitation est bien encadrée, notamment les coûts informatiques sont stables avec un ratio coûts sur PNB de 7,3%. Au final, l'établissement affiche une forte rentabilité. Son coefficient d'exploitation reste très faible (38%) et s'est même amélioré de 0,4pt depuis 2007. Le résultat d'exploitation progresse de 16% et la capacité bénéficiaire reste stable à 84 M€ en 2010.

Les activités de production bancaire sont bien gérées et la qualité des données clients échangées avec les Banques Populaires Régionales a été renforcée sur la période.

L'informatique interne répond aux besoins métiers, tout en reposant sur une infrastructure technique moderne délivrant une bonne qualité de service. Le Système d'Information (SI) a bénéficié de rénovations et d'enrichissements fonctionnels, notamment sur les aspects de Gestion de la Relation Client. Néanmoins pénalisé par un manque d'urbanisation, le SI demeure complexe et peu évolutif sur les thèmes clés de l'instruction des prêts et de l'épargne. Des chantiers d'ampleur apparaissent donc indispensables. Pour correctement les appréhender, l'Informatique devra davantage structurer ses processus internes et leur pilotage.

Le système de contrôle interne présente plusieurs zones de faiblesse notables. La réalisation de tâches opérationnelles par les Risques, le RSSI et l'Audit Interne est contraire au principe essentiel de séparation des fonctions. Le dispositif de contrôle permanent manque encore de structuration. Les activités sont partiellement couvertes et la formalisation des contrôles est insuffisante, notamment sur le 1^{er} niveau. Les contrôles de la direction des risques et de la conformité sont également à renforcer sur l'ensemble de son périmètre (crédit, financier et conformité), tandis que les efforts engagés en matière de révision comptable sont à poursuivre. Enfin, la gestion des habilitations présente des dysfonctionnements majeurs déjà relevés par l'Inspection Générale en 2007 qu'il convient de traiter prioritairement. Ces différentes lacunes militent pour la mise en œuvre d'un plan de contrôles permanents couvrant toutes les activités de la banque.

Parallèlement, le contrôle périodique affiche un taux de réalisation de son plan d'audit nettement insuffisant (67% sur la période 2007-2010) en raison d'un temps passé en mission une fois et demi supérieur au temps initialement planifié. Celui-ci devra s'attacher à couvrir sur une période de quatre ans maximum l'intégralité des unités auditées, y compris les Délégations. L'établissement devra également davantage s'impliquer dans la mise en œuvre des recommandations, aujourd'hui insuffisante.

Évoluant sur un marché de qualité, la CASDEN Banque Populaire connaît un développement marqué.

Les résultats commerciaux sont satisfaisants et la rentabilité demeure importante.

L'amélioration de la dynamique commerciale entreprise ces dernières années devra s'appuyer sur la récente direction centrale développement, afin d'exploiter les leviers de croissance disponibles (clientèles siège et organisations) et de renforcer l'animation des Délégations Départementales et des partenaires.



ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES

Dans l'ensemble adaptée, l'informatique devra mener des chantiers d'ampleur afin de poursuivre l'urbanisation structurante de son SI. Les activités internes de la banque apparaissent maîtrisées et peu risquées. Les carences relevées en matière de contrôle interne révèlent toutefois le manque de maturité du dispositif en place. Plus préoccupant, l'établissement devra à court terme réduire sensiblement son exposition au risque de contrepartie sur Parfip, principal risque de la banque. »

Une nouvelle mission d'inspection spécifique sur les activités de location financière et de crédit-bail chez la BMF, spécialement avec Parfip, a débuté début janvier 2012. La mission est conduite par l'Inspection Générale de la BPCE avec le concours du Cabinet Accuracy.

Le risque « Parfip » a donné lieu au passage d'une provision de 72M€, accompagné d'un passage à pertes de 9M€ pour marquer l'extinction d'un différend sur les modalités d'application du taux de production (taux de financement de l'achat des factures par la BMF). Le retard non conventionnel constaté à fin 2011 a été restructuré au moyen de plusieurs prêts pour un total de 37M€ sur cinq ans dont une franchise simple pendant deux ans.

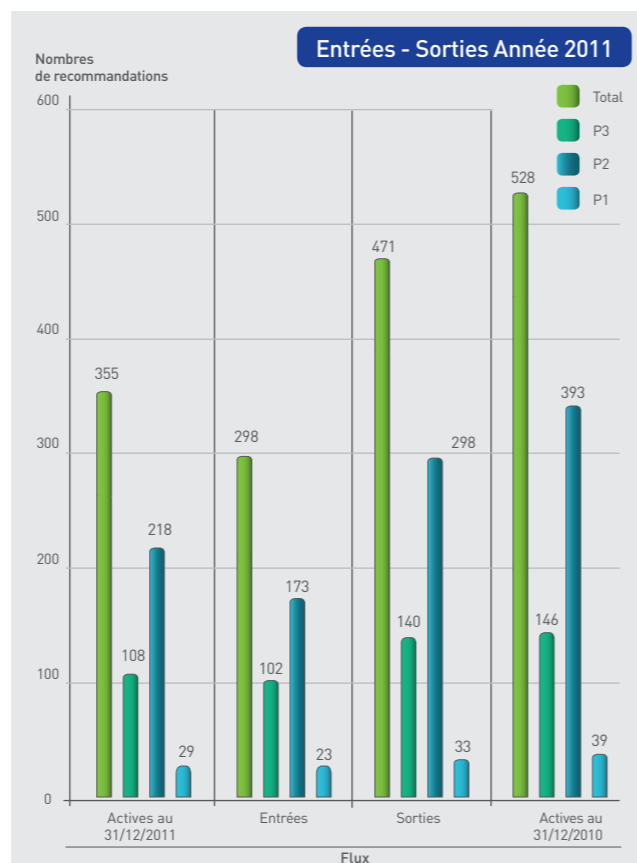
Le Comité d'Audit

Émanation du Conseil d'Administration du Groupe CASDEN, le Comité d'Audit s'est réuni à six reprises en 2011, dont deux fois en Comité des Comptes :

- le 20 janvier 2011
- le 9 mars 2011 (présentation des comptes en présence des Commissaires aux Comptes)
- le 5 mai 2011
- le 5 septembre 2011
- le 20 octobre 2011
- le 1^{er} décembre 2011 (présentation des prévisions budgétaires par la Direction Financière)

Il a ainsi été régulièrement informé et consulté sur les grands chantiers de l'Audit Interne, à savoir :

- le Plan d'audit annuel et pluri-annuel (validation après priorisation du Président Directeur Général)
- le Rapport Annuel sur le Contrôle Interne et les Risques
- les prévisions budgétaires et les arrêtés de compte
- l'examen des différents rapports d'audit interne et missions d'audit Groupe



- le suivi des recommandations
- analyse et maîtrise des risques de bilan et limites
- gestion des Risques Opérationnels et Conformité
- plan de Continuité des Activités
- homologation du Ratio Mac Donough
- résultats de la révision comptable

Le dossier Parfip a été abordé à chaque comité et le Directeur Général de la BMF a été reçu (octobre 2011) pour expliquer les actions en cours et les perspectives de ce partenariat.

Le rapport et les recommandations de la mission d'inspection BPCE de 2011 ont été présentés et commentés (59 recommandations : 3 « P1 » (3%), 44 « P2 » (75%), 13 « P3 » (22%) ; 93% de ces recommandations ont été acceptées par l'établissement).

Le contrôle du respect des limites risques de crédit et financiers validées en Comité des Risques a été présenté à chaque trimestrialité, ainsi que le tableau de pilotage du suivi des risques de crédits « Vision Mac Donough ».

Les missions d'audit coordonnées Groupe, les missions par enquête de l'Inspection Générale, les missions d'audit interne ont été présentées au Comité d'Audit et commentées.

Le plan d'audit 2012 a été validé par le Comité d'Audit, après présentation au Président Directeur Général pour priorisation. Sur ce sujet, l'Inspection Générale a fait part de son opinion par courrier.

Missions réalisées par l'audit interne en 2011

La présentation du plan d'audit répond désormais à la classification par domaines et unités auditables des activités et des référentiels d'audit par l'Inspection Générale de la BPCE

Pilotage et Contrôle Interne	Activités bancaires
Gouvernance	Crédit - Engagements
3 - Sociétariat	55 - Particuliers
Parts Sociales	59 - Autres
Dispositif de contrôle permanent (CP)	Instruction Décision (report partiel du plan 2010)
4 - Coordination et organisation des dispositifs de CP	Recouvrement amiable / Particuliers / Autres (collectivités, assoc.) (reportée en 2012)
Gestion des risques crédit et financiers (reportée en 2012)	Flux
Conformité	74 - Échanges
6 - LAB	Échanges de données informatisées (hors EBPR)
Lutte anti blanchiment (Tracfin)	Réseau et autres canaux
7 - Connaissance client	89 - Délégations Départementales
Connaissance, entrée en relation et suivi du client (abandonnée, couvert par 1 mission d'audit Groupe)	DD LILLE
8 - Autres risques de conformité	DD REIMS
Conformité CNIL	DD NANTES
Support	Autres missions
Comptabilité	Missions thématiques annuelles
15 - Production (Social French - IFRS)	92 - Bâle II
Comptabilité Générale et Système Comptable	Homologation ratio Mac Donough (reportée en 2012)
Contrôle de gestion	93 - Missions coordonnées Groupe
20 - Processus budgétaire	Protection de la clientèle
Processus budgétaire (reportée 2012 ou 2013)	Dossier Réglementaire Client
Activités financières	
Finances	
32 - Gestion Actif / Passif	
Gestion Actif Passif	
35 - Contrôle comptable	
Contrôle comptable DRH	



ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES

Mission de l'audit interne en 2012

Pilotage et Contrôle Interne
Gouvernance
1 - Fonctionnement des organes délibérants
Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration
2 - Fonctionnement des organes exécutifs
Dispositif de contrôle permanent (CP)
4 - Coordination et organisation des dispositifs de CP
GROP : Gestion des Risques Opérationnels (y compris comité RO)
- Comités Risques Opérationnels + U22
Support
Comptabilité
15 - Production (Social French - IFRS)
16 - États réglementaires
PIC-Interface Comptable et piste d'Audit
Consolidation établissement et Groupe - États réglementaires
17 - Fiscalité
Procédures fiscales
Contrôle de gestion
18 - Tarification
Tarification
Autres fonctions supports
21 - Communication interne
Communication interne (1 ^{er} trimestre)
22 - Qualité
Réclamations
24 - Logistique / Gestion du parc et patrimoine immobilier
Gestion du parc (GAIA) et patrimoine immobilier (Ing. Financière)
26 - Informatique locale
À préciser
Sécurité
29 - Sécurité des SI / Habilitations
Coordination et maîtrise de la Sécurité du Système d'Information (1 ^{er} trimestre)
30 - PCA
Maintien en conditions opérationnelles du PCA
Activités financières
Finances
33 - Gestion financière portefeuille titres
PARNASSE FINANCES (1 ^{er} trimestre)

34 - Gestion des participations
PARNASSE FINANCES (1 ^{er} trimestre)
Activités bancaires
Épargne
75 - Épargne monétaire
Gestion de l'épargne monétaire (CE - CL) (1 ^{er} trimestre)
Activités spécifiques non filialisées
86 - Capital investissement
PARNASSE FINANCES (1 ^{er} trimestre)
Réseau et autres canaux
89 - Délégations Départementales
Filiales
Filiales, affiliées et SCM
90 - PARNASSE FINANCES
Activités de la filiale PARNASSE FINANCES (1 ^{er} trimestre)
90 - SGTI
Activités de la filiale SGTI
90 - BMF - Banque Monétaire et Financière
Location Financière et Crédit Bail (tous apporteurs)
Autres missions
Missions thématiques annuelles
92 - Bâle II
Dispositif Bale II
93 - Missions coordonnées Groupe
Dispositif de maîtrise des risques liés aux crédits immobiliers (1 ^{er} semestre)
Suivi des recommandations
2011 RH
2011 DRC
Suivi semestriel mission IG
Mission de suivi des recommandations dont échéance initiale échue depuis plus de 18 mois
Mission de suivi des recommandations dont échéance révisée échue
Mission de suivi des recommandations Direction Épargne Crédit
Mission de suivi des recommandations Direction des Systèmes d'Information
Mission de suivi des recommandations Département de l'Administration Générale
Mission de suivi des recommandations de priorité P1

MISSIONS RÉALISÉES PAR LA DIRECTION RISQUES / CONFORMITÉ

Responsable des contrôles de second niveau, les missions de la Direction des Risques et de la Conformité sont clairement définies au travers des chartes validées par le Directoire et le Conseil de Surveillance BPCE et le Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire.

Elles se déclinent en :

- évaluation et prévention des risques,
 - élaboration de la politique risque intégrée aux politiques de gestion des activités opérationnelles,
 - surveillance permanente des risques.
- Dans ce cadre, les services de la Direction Risques / Conformité ont mené les actions suivantes :

Service Conformité

Ce service a mené des actions de prévention et de surveillance permanente des risques de non-conformité sur le périmètre des activités du Groupe CASDEN. Le risque de non-conformité est défini à l'article 4p du règlement 97-02 du CRBF comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Déontologie et respect des normes professionnelles

Une procédure de déclaration des éventuels dysfonctionnements (alerte professionnelle) dans la mise en œuvre des obligations de Conformité est mise en place pour le Groupe CASDEN. Cette procédure n'a donné lieu à aucune déclaration de la part des collaborateurs en 2011.

Des travaux ont été menés suite au rapport du Comité Consultatif du Secteur Financier visant à normaliser les pratiques bancaires et à améliorer la protection de la clientèle. Les améliorations portent sur une meilleure information des clients. En particulier, le Groupe CASDEN a mis en œuvre les dispositions relatives à la nouvelle convention AERAS, visant à permettre l'accès au crédit des personnes présentant des risques aggravés de santé.

Le traitement des réclamations a fait également l'objet d'un contrôle de second niveau. Des évolutions sont en cours de mise en place.

Lutte contre la délinquance financières

La procédure relative à la lutte contre le financement du terrorisme consiste à filtrer le fichier clients avec les listes d'embargo au moyen d'un logiciel commun au Groupe BPCE. Ce dispositif n'a pas donné lieu à la détection de clients inscrits sur ces listes.

Les procédures de Connaissance du Client et de vigilance vis-à-vis des opérations de nos Sociétaires et clients sont intégrées aux procédures métiers et font l'objet de contrôles permanents de 2nd niveau de la part de la Conformité.

En 2011, de nouveaux Contrôles Permanents de 2nd niveau ont été mis en place : contrôle du Dossier Règlementaire Client (DRC) des personnes physiques (flux et stock), contrôle du DRC des personnes morales (flux et stock). Le DRC des Sociétaires est mis à jour à l'occasion d'évènements de gestion.

En 2011, la CASDEN Banque Populaire n'a effectué aucune déclaration de soupçon auprès de TRACFIN.

La formation à la Lutte contre le Blanchiment est dispensée à tout nouveau embauché, et renouvelée annuellement pour les collaborateurs du réseau des Délégations Départementales.

Un projet LAB/3^e Directive a été lancé en septembre 2010. Il a pour objectif la mise en place des nouveaux principes introduits par la 3^e Directive (Actualisation de la connaissance client, approche par les risques...). Dans ce cadre, les règles d'actualisation du DRC des Sociétaires CASDEN (et clients BMF) ont été définies. Un dispositif de contrôle des Personnes Politiquement Exposées (PPE) a été mis en place.

Conformité bancaire

Le dispositif de veille réglementaire et juridique est opérationnel. La Conformité collecte, analyse et diffuse l'information dans le cadre de la filière animée par BPCE. Elle suit l'application des nouvelles réglementations. Un avis de Conformité est formulé pour chaque nouveau produit ou processus (ou en cas de modification significative). Toutes les campagnes publicitaires font également l'objet d'un avis de la Conformité.



ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES

En 2011, plusieurs projets règlementaires ont été menés par le Groupe CASDEN ; finalisation de la mise en conformité avec la Loi sur le Crédit à la Consommation, plusieurs évolutions des Prêts à Taux Zéro.

Service Risques opérationnels et continuité d'activité

Ce service mène deux grands projets normalisés au sein du Groupe BPCE :

- la gestion des Risques Opérationnels
 - et la mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité.
- Les dispositifs, mis en place dans le cadre de ces deux projets, s'appliquent à l'ensemble du Groupe CASDEN.

Le Risque Opérationnel

La réglementation bancaire définit le risque opérationnel comme étant le risque de perte résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte.

Le dispositif Groupe CASDEN de pilotage des risques opérationnels est conforme à la réglementation Bâle II et aux normes Groupe BPCE. Les risques sont identifiés et cotés à dire d'expert. Des plans d'actions sont mis en place pour la maîtrise des risques répondant aux critères de pilotage, fixés par la Banque.

En 2011 :

- des plans d'actions de réduction des risques ont été menés avec les métiers, ils se poursuivent en 2012 (ex : fraude externe, accessibilité de la documentation du réseau).
- de nouveaux contrôles permanents de second niveau ont été mis en place (ex : successions, comptes dormants...)
- une démarche d'accompagnement des métiers dans la mise en place et la formalisation des contrôles de 1^{er} niveau a été lancée.

Le processus de collecte des pertes et incidents est réalisé via Intranet.

La filière Risques Opérationnels en assure le contrôle et le reporting.

Les pertes opérationnelles portent essentiellement sur l'activité crédits.

En 2011, les pertes opérationnelles du Groupe CASDEN s'élèvent à 407 K€. Les motifs de pertes les plus importants sont liés à des erreurs de traitement et à la perte de documents.

Le Plan de Continuité des Activités

La réglementation bancaire définit le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) comme un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités.

Le Groupe CASDEN dispose d'un PCA en conformité avec la réglementation bancaire et les normes Groupe BPCE. Le PCA est maintenu opérationnel grâce à la révision périodique des procédures ainsi que la réalisation d'exercices.

L'équipe PCA est en charge de la mise en place des référentiels de continuité d'activité en accord avec les normes Groupe BPCE.

Elle pilote le maintien en condition opérationnelle du dispositif de continuité des activités. Elle définit, avec les Directions métiers le plan d'exercices annuel et pilote sa mise en œuvre.

Elle réalise des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs, et plus particulièrement des acteurs clés de la continuité d'activité (membres de cellules de crise).

Enfin, cette équipe assure également la veille médiatique des commentaires et articles sensibles concernant le Groupe CASDEN sur les forums et blogs internet.

Les principales réalisations 2011 ont été :

- le maintien en condition opérationnelle de la mallette de crise laquelle contient l'ensemble de la documentation nécessaire en cas de déclenchement du PCA (liste des contacts, plans et procédures de repli,...). La nouvelle version de la mallette de crise a été diffusée aux acteurs concernés début 2012,
- le test de notre solution de repli de 2nd niveau vers la BRED. En effet, en cas de sinistre sur l'immeuble du 91 cours des Roches, les activités critiques du Groupe CASDEN seraient repliées vers le 60 cours des Roches en 1^{er} niveau. Puis vers un immeuble de la BRED en 2nd niveau. Cet exercice a été réalisé avec succès.

RISQUES DE CRÉDIT, RISQUES FINANCIERS, CONTRÔLES COMPTABLES & CONTRÔLE DES PROTOCOLES

Le service Risques de Crédit et Financiers, Contrôles Comptables et Protocoles prend en charge :

- les missions rattachées à la filière Risques de Crédits
- les missions rattachées à la filière Risques Financiers
- les limites risques de crédit et financier
- les contrôles comptables liés à l'enregistrement des opérations de la clientèle
- les contrôles liés aux Protocoles avec nos Partenaires.

Risques de crédit

On entend par « risques de crédit », le risque encouru en cas de défaillance d'un débiteur ou d'une contrepartie, ou d'un groupe de débiteurs ou de contreparties ; ce risque peut également se traduire par la perte de valeur de titres émis par la contrepartie défaillante ; le risque de crédit est accentué par : le risque, direct ou indirect, de concentration des expositions sur une même contrepartie ou un même groupe de contreparties, sur un même secteur économique, sur une même activité, sur une même zone géographique ou sur un même émetteur de réduction de risques de crédit ; le risque résiduel résultant des risques d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction des risques de crédit.

Parmi les différents risques de crédit et les rapports associés, il est distingué :

- le risque de crédit à la clientèle,
- le risque de crédit interbancaire,
- le risque de crédit lié aux opérations entrant dans le cadre de la gestion pour « compte propre ».

Le Risque de Crédit à la clientèle

Ce risque concerne notre portefeuille de prêts octroyés aux Sociétaires et clients personnes physiques et personnes morales du Groupe CASDEN, y compris pour la BMF au travers des prêts « Alter Ego » et les prêts aux organisations.

Pour mémoire, la BMF exerce également pour le compte de ses clients Groupe PARFIP, ADN, CHG MERIDIAN et CLEODIS des activités de location financière et de crédit bail mobilier.

Les notes Mac Donough de la clientèle de particuliers

Tous les Sociétaires CASDEN appartenant au segment « Retail Part » (particuliers personnes physiques) sont notés dans le cadre du processus Mac Donough (modèle de notation interne).

La note Mac Donough moyenne sur ce segment de clientèle valait 2,91 au 31/12/2011 soit une probabilité de défaut de 0,32%. Ce taux traduit la probabilité que le client fasse défaut dans les 12 mois. Des seuils d'alerte ont été mis en place afin de prévenir toute dégradation des notations. Par ailleurs, la prise en compte de la note Mac Donough pour l'octroi de nos financements est intégrée dans nos différents applicatifs d'instruction de crédits depuis début 2006 (tous les clients avec une note supérieure à 8 font l'objet d'un traitement hors-normes).

NB : le processus de notation de la clientèle a connu de profondes modifications depuis 2007. Les 3 scores de notation appliqués à nos clients ont été enrichis en nombre de variables, les pourcentages de contribution des variables à chaque score ont enregistré des modifications sensibles et enfin les taux de probabilité de défaut associés aux notes ont été majorés suite aux travaux de recalibrage par BPCE.

La clientèle personnes morales

Les demandes de concours ou de garanties aux personnes morales (Organisations Éducation Nationale, Syndicats ...) sont présentées en Comité Organisations présidé par le Président de la CASDEN Banque Populaire et donnent lieu à un avis formalisé par la fonction Risque de crédit.

Le Risque de Crédit Interbancaire et le Risque de crédit lié aux opérations entrant dans la gestion pour compte propre.

Toutes les opérations relevant de ces risques font l'objet :

- a. d'un suivi particulier quant à leur exécution (fiches Contrôle Permanent de 2^e Niveau)
- b. et en matière de respect des limites autorisées – en cours et en consommation de fonds propres -, de rapports spécifiques et détaillés adressés chaque trimestre à l'Organe Exécutif. Suite à la mise en place par BPCE de nouveaux compartiments du bilan (clientèle, fonds propres et comptes propres), une nouvelle limite dite de volumétrie est applicable à tous les établissements du Groupe BPCE. Elle limite les investissements éligibles au compartiment comptes propres aux fonds propres nets disponibles de chaque établissement.



ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES



Limité volumétrique au 31/12/2011

	en euros	
Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité 31-12-2010	1 541 212 753	
FP net	1 541 212 753	A
limite perte maximum	-46 236 383	3%
		des fp net de participation BPCE
Déduction Prêts Subordonnés aux établissements financiers		B
Titres subordonnés non logés en compartiment Fonds Propres		C
FP NET		
Encours Capital risque Bilan et participations locales et filiales (sous compartiment invest capital)	228 587 532	D
Immobilier hors exploitation	10 625 791	E
Ingénierie financière	17 793 209	F
Limite sous-compartiment Investissement Financier	1 284 206 221	A-B-C-D-E-F
Encours du sous-compartiment Investissement Financier en €	331 900 173	
Consommation de la limite	25,84%	

Nb : depuis 2008, des limites calculées en allocation de fonds propres sont fixées pour nos principales classes d'opérations réalisées dans le cadre de la gestion pour « compte propre ».

Les instances décisionnelles

Au niveau des instances décisionnelles, la fonction Risque de Crédit participe systématiquement :

- au Comité Organisations dans le cadre de l'octroi des prêts aux Organisations.
- au Comité d'Investissement pour la mise en place d'opérations relevant de la gestion pour « compte propre ». Le Président de la CASDEN préside le Comité Investissement quand les opérations proposées sont d'un montant supérieur à 5 M€.
- au comité Titres du Groupe CASDEN
- aux différents comités provisions constitués (Comité sur créances Particuliers, comité sur créances Retail Pro et Corporate, comité CHR)

Pour tous les dossiers présentés dans ces comités, la fonction Risques de crédit émet un avis formalisé par

écrit. En matière d'opérations présentant un risque de crédit, des limites annuelles sont arrêtées selon la nature des contreparties (clientèle, interbancaire et gestion pour compte propre) et validées en Comité des Risques présidé par le Président de la CASDEN.

Risques financiers

On entend par « risques financiers » : le risque de taux d'intérêt global, le risque de liquidité, le risque de marché et le risque de change.

Évaluation et Prévention des Risques Financiers

La fonction Risques Financiers est étroitement associée aux Comités Gestion Actif/Passif, elle émet systématiquement un avis formalisé sur les opérations proposées en Comité Gestion Actif/Passif afin de réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Contribution à la politique de gestion des Risques Financiers

En matière d'opérations de couverture du risque de taux d'intérêt global ou d'investissement, des limites ont été formalisées selon la destination des opérations (gestion de

la liquidité en mode dynamique, opération de diversification via Ingénierie Financière...) et validées en Comité des Risques présidé par le Président de la CASDEN.

Surveillance permanente des Risques Financiers

Un référentiel BPCE des points de contrôles, portant sur la gestion du risque de taux d'intérêt global, est appliqué semestriellement par le Département Gestion Actif/Passif et adressé à l'Organe Central.

Il convient de noter que le logiciel SIBIL est conservé pour la gestion du risque d'intérêt global en vision dynamique (intégration des prévisions budgétaires) et le logiciel QRM est utilisé pour la gestion en vision statique (hors prévisions budgétaires).

Le service Risques Financiers a mis en place un dispositif de surveillance du respect des limites fixées et validées en Comité des Risques. Ce rapport est communiqué trimestriellement à l'Exécutif.

Fixation et respect des limites en termes de risques de crédit et financiers

Les limites de risque en vigueur à la CASDEN s'appliquent à l'ensemble des entités du du Groupe CASDEN et sont définies à différents niveaux (réglementaire et interne)

- Des limites globales de risques sont fixées conformément aux obligations du CRBF 97-02 dans le cadre du Comité des Risques Groupe CASDEN, présidé par le Président de la CASDEN.
- Des limites par classe d'actifs sont fixées pour la gestion pour compte propre. Ces limites ont été déclinées par catégories de produits.
- Des limites opérationnelles sont fixées en matière de crédit. Ces limites, décrites dans les procédures internes, sont intégrées dans les traitements informatiques (le respect de ces limites est ainsi assuré par la mise en place de contrôles informatisés).

Des rapports détaillant le respect de ces limites sont transmis trimestriellement à l'Organe Exécutif.

Les limites globales

1. a. Risques de crédit interbancaire

Ces risques sont gérés en consolidé au niveau du Groupe CASDEN. La limite est fixée en 2011 à

12,5% des fonds propres nets consolidés soit 192 M€ pour la meilleure notation Moody's (Aaa).

Cette limite est réduite à 96 M€ pour la 5^e notation Moody's autorisée (A1).

Pour l'exercice 2011, ces limites ont été respectées.

Au 31 décembre 2011, notre principal risque de contrepartie était porté sur la Société Générale par CASDEN et PARNASSE FINANCE pour un encours consolidé de 80,19 M€.

1. b. Risques de crédit sur la clientèle

Ces risques sont gérés en consolidé au niveau du Groupe CASDEN.

La limite appliquée au segment CORPORATE (*) est fixée à 6,25% des fonds propres nets consolidés, soit 96 M€ en 2011.

Au 31 décembre 2011, notre principal risque de contrepartie était porté par CASDEN sur le Groupe PARFIP à hauteur de 82,8 M€.

La limite appliquée au segment Retail Part est fixée à 0,20% des fonds propres nets consolidés, soit 3,08 M€.

Au 31 décembre 2011, notre principal risque s'élevait à 1,62 M€ (Sociétaire TSMT BRED CASDEN)

NB : (*) Personne morale ayant un chiffre d'affaires supérieur à 5 M€ ou un engagement supérieur à 1 M€ ; en deçà, le client appartient au segment Retail Pro.

Pour l'exercice 2011, ces limites ont été respectées.



ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES

Synthèse de contrôle du respect des limites Risques de crédit

Situation au 31/12/2011					Valeurs maximales constatées en M€				
Nature de la limite	Valeur réglementaire	Valeur Groupe BP	Valeur Groupe CASDEN	Montant limite 2011	1T2011	2T2011	3T2011	4T2011	
Risque Crédit interbancaire Groupe CASDEN	25% FP en risque pondéré	8% FP en risque pondéré (1)	12,5% FP en risque non pondéré (2,5% en risque pondéré)	192 M€ (limite supérieure)	Jan	61,40 M€	76,81 M€	87,33 M€	79,96 M€
					Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	
					Fév	60,90 M€	76,81 M€	87,33 M€	79,96 M€
					Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	
Risque Crédit clientèle Groupe CASDEN	25% FP en risque pondéré	15% FP en risque pondéré (2)	6,25% FP en risque non pondéré	96 M€	Jan	81,10 M€	79,59 M€	89,39 M€	86,36 M€
					PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)**	PARFIP (BMF)	
					Fév	81,50 M€	79,59 M€	90,55 M€	89,65 M€
					PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)	
					Mar	81,40 M€	90,15 M€	93,32 M€	82,81 M€
					PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)**	PARFIP (BMF)**	(b) PARFIP (BMF)	
					Jan	2,08 M€	2,07 M€	1,69 M€	1,62 M€
					RETAIL PART	RETAIL PART	RETAIL PART	RETAIL PART	
					0,2% FP en risque non pondéré	0,2% FP en risque non pondéré	0,2% FP en risque non pondéré	0,2% FP en risque non pondéré	
					Fév	2,08 M€	1,51 M€	1,64 M€	1,62 M€
					PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)	
					Mar	2,07 M€	1,65 M€	1,64 M€	1,62 M€
PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)	PARFIP (BMF)						

Limites respectées
1 : Pondération des encours à 20%
2 : Pondération des encours avec prise en compte des garanties.
[a] Réduction du dépôt de garantie ARISE entre le T3 et le T4

[b] L'évolution de l'encours Parfip provient à la fois
→ En réduction :
- D'une renonciation de marge pour BMF (d'environ 9M€)
- De la requalification du crédit bail Parfip France (environ 11M€)
- De la mise en place de prêts pour reconduction (environ 5M€)
→ En augmentation : Parfip UK LIMITED (environ 2M€)

1. c. Risques de taux d'intérêt global

Conformément aux dispositions prévues dans les articles 28 à 30 du CRBF 97-02, cette partie est destinée à présenter les éléments relatifs à la gestion du risque de taux d'intérêt global de l'établissement.

La mesure et la gestion du risque de taux sont assurées par le département Gestion Actif/Passif de la CASDEN Banque Populaire.

Un rapport détaillé portant sur la mesure du risque de taux est communiqué chaque trimestre par le service Gestion Actif/Passif au Directeur des Risques

et Conformité et au responsable du service Risque de Crédit et Financiers.

Méthodologie : la gestion du risque de taux

Cette gestion du risque de taux est réalisée selon deux approches :

→ Approche en vision dynamique (intégration des prévisions budgétaires)

Dans ce cadre, l'objectif est de mesurer la sensibilité de la marge d'intérêt dans un scénario de variation instantanée des taux d'intérêt de + ou - 1% par rapport au scénario central (scénario des économistes).

Limites de variation de la marge d'intérêts à respecter en vision dynamique

	Sur la 1 ^{re} année glissante	Sur la 2 ^e année glissante
Sur les scénarios translatés du scénario central par hausse et baisse instantanées des taux longs et courts		
Limites Groupes BP	-5%	-9%
Coefficient de déploiement	150%	
Limites CASDEN	-5%	-9%
Limites BMF	-7,5%	-13,5%

→ Approche en vision statique (hors prévisions budgétaires)

Dans ce cadre, la mesure prend en compte l'écoulement contractuel ou conventionnel des emplois et des ressources hors prévisions budgétaires. L'objet est d'éviter un report des risques dans le futur :

- l'impasse est la différence entre le passif et actif taux fixe.
- l'indicateur retenu est le ratio : impasse sur actif taux fixe de départ.

Les limites ont été respectées tout au long de l'année 2011.

Contrôle du respect des limites risques de taux en vision statique

Valeur Groupe BP 2011	Valeur Groupe CASDEN 2011	
Indicateur :	CASDEN	
Gap Taux Fixé	N1 : 95%	N6 : 70%
Capitaux Propres	N2 : 95%	N7 : 60%
	N3 : 90%	N8 : 50%
Limites définies pour le Groupe BP :	N4 : 85%	N9 : 50%
N1 : 76%	N6 : 56%	N10 : 50%
N2 : 76%	N7 : 48%	BMF (coéf déploiement 150%)
N3 : 72%	N8 : 40%	N1 : 143%
N4 : 68%	N9 : 40%	N2 : 143%
N5 : 64%	N10 : 40%	N3 : 135%
De la 11 ^e à la 20 ^e année, il s'agit de niveaux de référence qui ne constituent ni des seuils d'alerte ni des limites	N4 : 128%	N9 : 75%
	N5 : 120%	N10 : 75%

1. d. Risques de liquidité

Pour l'exercice 2011, le ratio de liquidité Groupe CASDEN a respecté la limite réglementaire de 100% et la limite Groupe BP de 85%.

1. e. Risque de marché

Rappel : la surveillance prudentielle des risques de marché (exigence de fonds propres en regard du portefeuille de négociation tel que défini à l'article 5 du règlement n°95-02) ne s'exerce pas si le portefeuille de négociation est en moyenne inférieur à 5% de la somme du bilan et du hors bilan au cours des deux derniers semestres, sans jamais dépasser 6%.

Le Groupe CASDEN reste très largement en dessous du seuil d'observation de cette limite.

1. f. Risque de change

Le Groupe CASDEN n'est pas concerné par le risque de change.



ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES

Les limites financières

Des limites exprimées en montant et en allocation de fonds propres ainsi que des critères d'éligibilité concernant les opérations nouées dans le cadre de la gestion pour compte propre ont été mises en place.

Les limites ont été respectées tout au long de l'année 2011.

Les principales actions conduites en 2011 sont relatives :

1. aux contrôles des partages de trésorerie dans le cadre du CAT 50/50 (protocole TSMT),
2. aux suivis des enregistrements en hors-bilan des PMG et découverts en BPR octroyés aux Sociétaires CASDEN, et au calcul de la commission d'aval afférente,
3. aux contrôles des flux financiers liés aux protocoles Pacifique,

Limites par classes d'actifs des opérations entrant dans le cadre de la gestion pour compte propre Groupe CASDEN au 31/12/2011

Contrôle du respect des limites financières gestion pour compte propre au 31/12/2011 (montants exprimés en M€)

Compartiment	Sous compartiment	Segmentation portefeuille	Encours bruts (M€)	Encours nets (M€)	Limites autorisées en % des FP globaux	consommation	Limites autorisées	Consommation	Consommation	Limites respectées
						en % fonds propres globaux	en allocations de FP (M€)	limites en fonds propres en M€	en % fonds propres alloués	
Fonds propres	Investissements financiers (soumis à limite de volumétrie)	Gestion liquidités	105,41	93,08	2,00%	1,40%	30,82	21,57	69,99%	oui
		Actions/opcvn actions	3,78	2,91	0,50%	0,06%	7,71	0,88	11,37%	oui
		Opérations structurées	277,79	235,91	3,00%	1,30%	46,23	20,04	43,35%	oui
	Investissements en capital	Capital investissement	48,67	44,91	2,00%	0,64%	30,82	9,86	31,98%	oui
		Immobilier	11,48	10,63						
		Filiales Groupe Casden	361,36	360,39						pas de limite définie
		Opérations stratégiques	73,35	72,55						
Ingénierie financière	Opérations fiscales	19,93	17,79	2,00%	0,11%	30,82	1,70	5,51%	oui	
Total			901,77	838,18	9,50%	3,51%	146,40	54,04	36,91%	

Le contrôle des protocoles partenaires

Ce contrôle concerne tous les Protocoles passés avec nos différents partenaires à savoir :

- Les Banque Populaire régionales dans le cadre du protocole « TSMT »
- Les Banques SGCB, BdP et BCI dans le cadre du protocole Pacifique,
- Les Assureurs MGEN, PARNASSE-MAIF et MUTLOG.

Tous les flux financiers entrant dans le cadre de ces accords sont intégrés dans nos contrôles via les justifications comptables et des contrôles de 2^e niveau.

Les résultats de ces contrôles sur les assurances sont matérialisés via la production de fiches CP2n (Contrôle Permanent de 2nd niveau) et donnent lieu à la conduite d'actions de régularisation auprès de nos partenaires.

4. aux prises en compte des modifications de nos accords d'assurance avec MGEN et PARNASSE MAIF et MUTLOG concernant les rétrocessions faites à CASDEN et BMF.

Les contrôles comptables

Ces contrôles ont pour vocation de justifier tous les comptes liés à l'activité crédit et épargne de la clientèle des établissements CASDEN et BMF (soit environ 600 comptes).

Cette justification vient valider les soldes comptables à partir de données issues de la gestion. Ces contrôles permettent de vérifier la qualité de l'information comptable et financière, qu'elle soit destinée à l'Organe Exécutif et/ou à l'Organe Délibérant, comme le prévoit l'article 5.c du CRBF 97-02.

Depuis 2010, prise en charge des contrôles comptables liés aux opérations de COVERED BONDS (validation des gisements, contrôles de l'enregistrement de la garantie BMF,...)

Ces contrôles donnent également lieu à la production de rapports spécifiques.

1. Le rapport « comptes sensibles », qui concerne les comptes de passage et de régularisation, est adressé chaque mois à l'Organe Exécutif et aux responsables opérationnels.
2. Ce rapport intègre des indicateurs d'alerte propre à chaque compte : ces indicateurs sont établis en fonction du nombre, de l'antériorité ou du montant des écritures en suspens.
3. Des rapports détaillant les suspens de chaque compte de passage sont adressés périodiquement aux responsables opérationnels des différentes entités de gestion de la Direction Épargne Crédit.
4. Chaque trimestre, un document de justification comptable est produit pour tous les comptes entrant dans notre périmètre de contrôle. Ces documents, permettant de justifier par le détail le solde de nos comptes, constituent une base d'audit obligatoire utilisée par nos Commissaires aux Comptes et par tout service d'Inspection interne ou externe.
5. Parallèlement, le service intervient en amont, pour valider préalablement, la saisie de toutes les régularisations manuelles concernant la comptabilité et les opérations de la clientèle.
6. En participant aux recettes liées aux évolutions de nos systèmes d'informations. Ces recettes permettent de contrôler, avant passage en production, le bon traitement des actes de gestion et la bonne comptabilisation des écritures.

Pour 2011, l'intégralité du périmètre comptable a pu être justifiée et tous nos indicateurs d'alerte ont respecté les seuils d'alerte.

La fonction Contrôle Comptable prend également en charge toutes les recettes liées aux évolutions de nos applicatifs ou suite à la commercialisation de nouveaux produits.

Pour 2011, la recette principale prise en charge est relative à la mise en place d'un nouveau système pour l'émission et la réception des moyens de paiement : EPE (émission/réception de trésorerie).

Les limites opérationnelles - Délégations de pouvoirs

Le plafond d'engagement est fixé à 250 K€ pour tous les prêts immobiliers. Cette limite, qui est paramétrée au sein de l'applicatif d'instruction des crédits, classe automatiquement tous les dossiers qui lors de l'étude excèdent ce montant en « hors délégation de pouvoir ». Au-delà de 250 K€, le dossier est transmis au service Décision Crédit pour analyse et décision dans la limite de 300 K€. Au-delà, le dossier est pris en charge par la hiérarchie de la Direction de l'Épargne et du Crédit : le Directeur et le Sous-Directeur du Département Instruction et Décision Crédit (de 350 K€ à 500 K€), enfin par la Commission des Prêts (jusqu'à 1 M€).

Le plafond d'engagement des prêts personnels est paramétré automatiquement à 21.5 K€ au niveau des applicatifs informatiques. Le service Décision Crédit dispose d'une délégation de pouvoir jusqu'à 50 K€. Le dossier est pris en charge par la hiérarchie de la Direction de l'Épargne et du Crédit uniquement sur un dépassement du taux d'endettement et/ou de la durée : le Directeur et le Sous-directeur du Département Instruction et Décision Crédit, enfin par la Commission des Prêts.

Les demandes de prêts ou de garanties aux personnes morales sont présentées au Comité des Prêts Organisations présidé par le Président de la CASDEN Banque Populaire pour décision.

Conformément à une recommandation de la Commission Bancaire lors de son inspection de 2004, une procédure de révision du portefeuille a été mise en place, dès lors qu'un débiteur fait apparaître un encours global supérieur à 100 K€ d'engagements. Les documents comptables et financiers fournis à l'origine du montage du dossier doivent faire l'objet d'une mise à jour, une analyse est effectuée et, si la situation économique du débiteur se trouve dégradée, le dossier est présenté en Comité Organisations.

Depuis le nouveau dispositif de contrôle interne (2006), le responsable de la filière « Risques Crédit » contribue à la validation des dispositions retenues en séance et formule un avis en termes de risques de crédit sur les dossiers présentés.



ORGANISATION ET ACTIVITÉS DU CONTRÔLE INTERNE GESTION DES RISQUES

Rentabilité des opérations de crédit (art. 20 CRBF 97.02)

La définition des barèmes de crédit repose sur la détermination d'un taux de refinancement de marché d'un crédit à mensualités constantes. Ce taux tient compte des conditions de refinancement de l'ensemble des flux. Le taux ainsi calculé est assis sur l'ensemble de la courbe des taux.

Pour chaque catégorie de crédit (consommation, immobilier) la CASDEN Banque Populaire procède au calcul d'un taux de manière hebdomadaire.

Les coûts de gestion, de risque et de ratio de solvabilité viennent en sus pour déterminer le taux de base des crédits.

Pour être appliqué, l'ampleur d'un changement de barème doit être significatif, soit supérieur à 0.20 %.

Conformément à l'article 20 du CRBF 97 02, la CASDEN Banque Populaire dispose d'un outil de prévision et de suivi des produits et des charges d'intérêts.

Cet outil intègre le coût de financement de l'activité crédit, le coût opératoire, le coût du risque et des fonds propres.

La CASDEN Banque Populaire calcule donc la rentabilité a priori et a posteriori de la nouvelle production de crédit dans laquelle il est tenu compte du coût opératoire grâce à la méthode ABC.

Il est également utilisé la méthode du point mort pour connaître la rentabilité du stock de crédits.

En 2011 :
le point mort ressort à 3,00% (contre 2,79% en 2010).
La marge sur point mort représente 1,22% (contre 1,52% en 2010).

Les contrôles spécifiques d'ordre réglementaire

a. Engagement des dirigeants :

Les dirigeants du Groupe CASDEN (organes délibérant et exécutif) bénéficiant d'engagements CASDEN font l'objet d'une déclaration annuelle auprès du Comité des Risques de Crédit de la BPCE ; cette déclaration fait l'objet d'une annexe au rapport annuel sur le contrôle interne transmis à l'ACP.

b. Principales autorisations :

Les 20 premières autorisations du Groupe CASDEN font l'objet d'une déclaration auprès du Comité des Risques de Crédit de la BPCE pour notation.

Le Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI)

Le CCCI du Groupe CASDEN est composé du Président de la CASDEN, du Directeur Général de la BMF, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur des Risques et Conformité, du Responsable de la Révision Comptable, du Responsable de la Sécurité du Système d'information (RSSI) et du Responsable de la Sécurité des Personnes et des Biens (RSPB). Il s'est réuni 2 fois en 2011.

Ce comité a vocation à traiter l'ensemble des questions relatives à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne de l'établissement, ainsi que les résultats issus des travaux de maîtrise des risques et de contrôle interne et des suites qui leur sont données. Il a notamment pour objet :

- d'informer régulièrement l'exécutif sur l'évolution du dispositif de contrôle de l'établissement ;
- de mettre en évidence les zones de risques émergents ou récurrents, qu'elles aient pour origine l'évolution de l'activité, les mutations de l'environnement ou l'état des dispositifs de contrôle ;
- de remonter au niveau de l'exécutif les dysfonctionnements significatifs observés ;
- d'examiner les modalités de mise en œuvre des principales évolutions réglementaires, et leurs éventuelles implications sur le dispositif et les outils de contrôle ;
- de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions des travaux de contrôle, d'examiner les mesures correctrices décidées, de les prioriser et de suivre leur réalisation ;
- de décider des mesures à mettre en place afin de renforcer le niveau de sécurité de l'établissement et d'assurer, en tant que de besoin, la coordination des actions développées par les fonctions de contrôle permanent.

RSSI - Architecture

Activités Principales

- Assistance transverse aux différents domaines dans le cadre des projets banques 2011 (DRH, Marketing Étude d'une solution de gestion de terminaux mobiles (Smartphone, tablette...).
- Étude d'une solution de centralisation et de traçabilité des flux d'administration.
- Finalisation du projet de classification des ressources du Système d'Information.
- Mise en place de firewall en coupure entre le Siège (Noisiel) et les Datacenter (Vega, Altaïr) en cours.

- Mise en place d'un firewall sur le site central en production.
- Mise en place d'un niveau de pare-feu devant l'infrastructure de téléphonie afin d'isoler les flux (Recommandation Groupe).
- Migration des technologies Proxy Surf.
- Migration de notre solution antivirusale postes de travail et serveurs.
- Sécurisation de l'architecture de SAN de sauvegarde.
- Migration de notre solution de répartition de charge.
- Étude et déploiement d'une solution de chiffrement de fichiers pour des échanges avec des tiers.
- Sécurisation des serveurs Linux et Windows de Recette et Production (robustesse des mots de passe, authentification forte).
- Refonte de la solution d'authentification forte.
- Formation aux nouveaux embauchés dans le cursus RH.
- Lancement de projets de mise en conformité issus de l'évaluation de conformité Groupe PSSI-G N2.



PERSPECTIVES 2012

Depuis la crise de 2007, l'économie mondiale se caractérise par le rôle majeur des pays émergents et plus particulièrement de l'Asie qui tire la production industrielle mondiale. Les pays industrialisés peinent à retrouver une croissance soutenue et autonome. Pour la plupart d'entre eux, le niveau d'activité est encore très loin de celui qui était observé avant la récession de 2008. Ce processus de reprise est très long et beaucoup plus long que ce qui était constaté par le passé.

Pour que la reprise puisse avoir lieu de façon durable, les pays industrialisés doivent se rendre plus dépendants des sources de croissance. C'est ce qui commence à s'observer en Allemagne avec la progression des exportations vers les pays émergents. En conséquence, l'impulsion du commerce asiatique devrait être l'option retenue pour la France mais, la vertu budgétaire l'a pour l'instant emporté sur la recherche des relais de croissance.

C'est pourquoi, l'économie française en 2012 devrait faire quasiment du sur-place et n'accélérerait que faiblement en 2013. Un marché du travail déprimé, un pouvoir d'achat fragilisé par une inflation toujours élevée et la hausse des prélèvements fiscaux pèseraient sur le moral des ménages qui devraient selon toute vraisemblance réduire leurs dépenses de consommation. Celles-ci devraient donc être d'un faible soutien à la croissance.

La politique monétaire de la BCE devrait rester accommodante permettant de redynamiser la consommation des ménages et de stimuler l'investissement des entreprises.

Avec la suppression progressive des aides fiscales et une évolution limitée du revenu, l'investissement en logement des ménages ne serait pas non plus favorisé par le durcissement des conditions d'octroi du crédit. En effet, la crise a contraint les banques à augmenter leurs fonds propres et elles vont se montrer plus exigeantes dans leur attribution de crédits.

Compte tenu de ces hypothèses, nous prévoyons 1 270 M€ de production de prêts Immobiliers CASDEN en 2012, soit une diminution de 7%.

La production des prêts à la consommation s'établirait à 523 M€, avec une baisse des prêts Personnel et Auto liée aux perspectives particulièrement moroses sur le marché de l'automobile.

Dans un contexte économique incertain, les ménages continueraient à privilégier l'épargne de précaution, ce qui permettrait encore en 2012, de connaître une bonne collecte de nos livrets.

L'année 2012 devrait être marquée par deux chantiers phares : la création d'une société d'assurance en partenariat avec la MGEN. La CASDEN sera amenée à faire évoluer son système de caution et de garantie des prêts afin de pouvoir bénéficier avec ses banques partenaires du cadre juridique des sociétés de financement à l'habitat, permettant d'accéder aux meilleures conditions de refinancement pour le crédit immobilier et donc aux meilleures conditions économiques pour ses Sociétaires. Le second chantier serait l'assainissement de l'activité BMF relative au financement de matériel.

Enfin, 2012 verra la refonte totale du site Internet casden.fr : le site comportera d'avantages de services en ligne, des fiches pratiques, des outils pédagogiques...

Le Lancer du poids

Le lancer de poids utilise un objet de tir dans une intention pacifique et demande pour cela concentration, précision, habileté, et sens de la sécurité. Sport d'adresse et d'extérieur, il contribue à développer le sens de l'équilibre et le goût de l'effort. C'est un sport accessible à tous qui démontre l'importance de la technique par rapport à la force.





Le Rugby

Le rugby demande une vraie coopération entre les partenaires. Il implique de jouer dans la discrétion pour les avants, dans la lumière pour les arrières, et d'être toujours solidaires entre les joueurs. Il demande à chaque enfant d'analyser le jeu pour participer selon sa place dans le match. La volonté et la solidarité sont essentielles à la pratique du rugby, sans elles, l'équipe devient fragile.

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Infos sociales et environnementales

RELATIONS HUMAINES 2011

Après la stabilisation des effectifs de 2009 par prudence en regard des effets de la crise de fin 2008, la reprise de l'activité de 2010 et son impact sur les effectifs (+ 3,6%) ont marqué le pas en 2011. À fin 2011, les effectifs demeurent stables à 531 personnes (CDD et CDI), en légère diminution de 0,5%.

Un examen plus attentif de la structure des effectifs montre une gestion plus précise et plus ajustée de nos capacités en liaison avec la gestion prudente de l'activité pour affecter les compétences de nos salariés aux activités les plus actives.

Le réseau des Délégations Départementales

Tenant compte de la relative stabilité de l'activité de la CASDEN, les effectifs du réseau des Délégations Départementales et du département de l'Enseignement Supérieur sont demeurés stables en 2011.

L'année a été mise à profit en matière de formation pour accroître les compétences relationnelles des personnels du réseau et renforcer leurs capacités à utiliser les outils de messagerie et d'exploitation et concilier développement et respect de la réglementation.

Parallèlement, les augmentations temporaires de temps de travail mises en place à titre probatoire en 2010 pour près de 15% du personnel des Délégations Départementales ont été, pour deux tiers d'entre elles, confirmées à titre définitif en regard des effets positifs constatés sur le développement et la qualité d'accueil de nos Sociétaires.

Les activités au siège

Au siège l'essentiel des mouvements de personnel a concerné des remplacements de départs en retraite ou de mutations internes.

En compensation de certains départs non remplacés certaines activités du siège se sont vues renforcées, notamment dans les fonctions supports de gestion et contrôle.

L'instauration d'une Direction du Développement en 2010 a déjà permis d'ancrer plus solidement la CASDEN auprès de nos partenaires en 2011 et ouvrir ainsi des

champs de développement. Parallèlement une réflexion a été engagée sur l'organisation des entités en charge de la relation avec nos Sociétaires (téléphone, courrier, traitement des mails). La mise en œuvre est prévue pour le second trimestre 2012.

Pour accroître l'efficacité sans impact sur l'évolution des effectifs, la formation du personnel du siège a été essentiellement axée sur le développement des synergies transversales des différentes entités du.

La dynamique sociale

En matière de gestion sociale, l'année 2011 a été axée sur la préparation de projets de valorisation des Ressources Humaines de l'entreprise :

- la gestion des cadres fonctionnels et managers en liaison avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement et formation de potentiel,
- un suivi précis des activités sensibles de l'entreprise et des collaborateurs qui en occupent les fonctions en liaison avec le processus annuel d'évaluation,
- une réflexion sur les attentes en matière de management pour accroître le rôle des responsables en 2012.

En liaison avec les partenaires sociaux, la politique de valorisation des seniors a été poursuivie en liaison avec un dispositif spécifique mis en place depuis 2009 et actualisé en décembre 2011 ainsi que dans le domaine de l'harmonisation des rémunérations des femmes et des hommes dans le cadre du processus engagé depuis plus de 5 ans permettant un rapprochement des qualifications, des niveaux et rémunération dans une proportion globalement inférieure à 5%.

Parallèlement la gestion des valeurs sociales s'est poursuivie notamment dans le domaine de l'emploi des personnes en situation de handicap et la contribution d'une équipe spécialement dédiée en liaison avec une politique de communication adaptée.

Associée aux moyens mis en œuvre en regard de la situation économique, la volonté de développement du Groupe CASDEN s'est appuyée sur ces actions essentielles pour renforcer la dynamisation du personnel et sa performance collective au service des Sociétaires.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN 2011

L'Éducation au Développement Durable (EDD)

Banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, la CASDEN a défini comme axe stratégique de son action



Rapport de gestion

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

dans ce domaine l'éducation au développement durable (EDD). Dans ce cadre, la coopérative a choisi de nouer des partenariats avec des acteurs de référence dans ce domaine, reconnus par l'Éducation Nationale. Ces partenariats se traduisent principalement par l'élaboration d'outils pédagogiques ou de ressources pour les enseignants.

Favoriser la diffusion des ressources

Pour la troisième année consécutive, la CASDEN a soutenu en 2011 le « Forum annuel des Ressources pour l'Éducation au Développement Durable » (FOREDD) sur le thème : « Écoles, collèges, lycées et développement durable ». Le FOREDD est organisé par le **CRDP Amiens**, pôle national de compétence pour l'éducation au développement durable. Ceci fait de lui un acteur majeur dans ce domaine. Le FOREDD est l'évènement de l'année en la matière et réunit l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet. En accompagnant le CRDP d'Amiens, la CASDEN marque ainsi son engagement fort en faveur de l'éducation au développement durable. À l'occasion du FOREDD 2011, a été lancé l'ouvrage « Enseigner le développement durable – Géographie 2^{de} » destiné aux enseignants. Pour la première fois cet ouvrage est uniquement disponible en version numérique (clé USB et téléchargement Internet). La CASDEN a contribué à sa diffusion et a distribué gratuitement la clé USB à tous les participants du FOREDD. Enfin, la CASDEN a pu mettre à la disposition des enseignants tout au long de l'année 2011 son exposition « Nourrir l'humanité, le défi du siècle » via son réseau de Délégations Départementales. Un outil pédagogique de grande qualité réalisé avec le concours et l'expertise du CRDP d'Amiens.

Partager les bonnes pratiques

La CASDEN a soutenu le dispositif Agenda 21 des écoles et des collèges parisiens mis en place par le **CRDP Paris** : accompagnement des équipes pédagogiques des écoles et collèges inscrits ; enrichissement du site internet : crdp.ac-paris.fr/agenda21, etc. La CASDEN a également contribué à l'organisation de rendez-vous thématiques sur l'eau et a mis à disposition du CRDP Paris son exposition « L'eau pour tous, tous pour l'eau » réalisée en 2010. Dans ce cadre, elle a permis la rencontre des élèves avec des élus de la Ville de Paris et la réalisation de supports d'information sur leurs actions. La CASDEN a également contribué à l'élaboration, au développement et à la promotion du portail mis en place par le Comité 21 répertoriant et présentant les démarches Agenda 21 scolaires des établissements :

www.agenda21france.org/agenda-21-scolaires.

En favorisant ce partage d'expériences, elle accompagne les établissements dans la réalisation des objectifs de la troisième phase de généralisation de l'EDD (circulaire du 24/10/2011 BO n°41) qui vise notamment à multiplier les démarches globales dans les établissements et les écoles.

Membre du **Comité 21** (Comité français pour l'environnement et le développement durable), la CASDEN participe aux travaux menés sur le développement de l'éducation au développement durable, au sein du « collège entreprise ». Les relais de communication que propose le Comité 21 sont aussi une occasion pour la coopérative de partager ses bonnes pratiques avec d'autres acteurs du développement durable et de faire connaître ses engagements (la CASDEN contribue régulièrement à la publication Infos 21).

Proposer des outils pédagogiques

Aux côtés de **Terra Project**, la CASDEN a contribué au développement du portail de contenus pédagogiques gratuits et interactifs à destination des enseignants : www.education-developpement-durable.fr. Ce site s'enrichit de l'actualité du développement durable et propose une approche thématique autour d'informations générales, études de cas, conseils pratiques développés et rédigés par des enseignants et des Inspecteurs Généraux. Ce site est soutenu par le Ministère de l'Éducation Nationale. La CASDEN a accompagné le lancement fin 2010 du programme d'éducation au développement durable « Ma maison, ma planète et moi » élaboré par l'Association « **La Main à la Pâte** ». Il s'agit d'un outil pédagogique ludique et participatif qui permet aux enseignants de sensibiliser leurs élèves aux dimensions environnementales, sociales et sanitaires de l'habitat. Ce programme a pour objectif de toucher 10 000 enseignants du primaire sur trois ans. Fin 2011, soit seulement un an après le lancement, l'objectif est atteint à plus de 75%, ce qui traduit un véritable succès auprès des enseignants.

Le management environnemental à la CASDEN Banque Populaire

Consciente des enjeux du développement durable et de l'impact de ses propres activités, la CASDEN a mis en œuvre depuis plusieurs années une démarche globale visant à mesurer, contrôler et réduire son impact environnemental.

Audit énergétique

En 2011, la CASDEN s'est engagée dans la réalisation d'un audit énergétique afin de lui permettre de réduire ses consommations d'énergie efficacement et d'obtenir un bilan précis de l'état général de son siège social et de ses équipements. Cet audit s'articule autour de deux axes majeurs :

- l'élaboration d'un diagnostic énergétique : bilan des consommations et dépenses en matière de consommables (papier, encres, etc.) et d'énergie (chauffage, eau, électricité, etc.).
- la réalisation d'un audit technique : mesurer l'état de conservation du siège social, de ses installations et équipements (étanchéité des fenêtres, sols, plafonds, capacité d'isolation thermique, etc.), appréhender les travaux de remise en état, analyser l'accessibilité des personnes handicapées...

Les résultats seront connus en 2012 et permettront de mettre en place les dispositifs adaptés.

Bilan Carbone

La CASDEN a engagé une démarche de réalisation de son Bilan Carbone grâce aux outils de collecte d'indicateurs mis en place par le Groupe BPCE. Dans ce cadre, la CASDEN a notamment passé en revue les déplacements professionnels avec le kilométrage parcouru, les consommations de papier à usage éditique (avec le tonnage des supports de communication produits) ou encore les consommations énergétiques du Siège et des Délégations Départementales. Les résultats sont en cours d'analyse et permettront d'identifier nos marges de progrès.

Membre du groupe de travail « Club Mobilité Capitale » organisé par l'ADEME Ile-de-France (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la CASDEN a contribué à l'actualisation du document « Retour sur Investissement d'un plan de déplacement (PDE) ». Destiné aux entreprises et aux porteurs de projet, il est composé de 13 fiches thématiques (transport en commun, covoiturage, etc.) et vise à fournir des préconisations méthodologiques, budgétaires et managériales.

Mobilisation interne

Renforçant ses actions au quotidien pour réduire son impact environnemental, la CASDEN a mis en place en 2011 diverses mesures : récupération des piles, utilisation de cartouches d'encre compatibles,

remplacement du papier 80 grammes par du papier 75 grammes. Ces actions complètent les engagements pris les années précédentes : recyclage du papier, des bouteilles plastiques et des bouchons.

Pour limiter le gaspillage du papier, la CASDEN a programmé l'ensemble de ses copieurs-imprimantes pour des impressions par défaut en recto/verso ainsi qu'en noir et blanc. En 2012, un groupe de travail sera mis en place afin d'analyser son parc d'impression et ce en vue de maîtriser ses consommations et optimiser au mieux ses coûts.

D'ores et déjà, la CASDEN imprime la plupart de ses publications internes et externes sur des papiers certifiés PEFC, FSC ou Imprim'Vert : « CASDEN Infos » la lettre mensuelle des Sociétaires (avec possibilité de la recevoir en version numérique) ; « Liaisons notre banque » le magazine semestriel des Sociétaires ; le Rapport Annuel (imprimé avec de l'encre écologique) ; et le magazine interne « Ensemble ».

La CASDEN offre également à ses Sociétaires la possibilité de recevoir leurs relevés de Points en version numérique plutôt que par courrier papier. Fin 2011, plus de 50 000 Sociétaires ont opté pour le relevé en ligne.

La CASDEN a mis en place une politique de revalorisation des équipements électroniques en se fournissant auprès d'une société spécialisée dans les téléphones éco-recyclés. Progressivement, la CASDEN prévoit de recycler ses matériels téléphoniques en fin de vie auprès de cette même entreprise.

La CASDEN a mis en place plusieurs projets concernant ses systèmes d'information afin de limiter sa consommation d'énergie :

- urbanisation des salles informatiques ;
- utilisation des techniques de virtualisation des serveurs. La mise en place de cette démarche a permis une économie d'énergie d'environ 80% ;
- installation du logiciel « AVOB » au siège social et dans les Délégations Départementales permettant l'hibernation des postes de travail la nuit.

En 2011, les unités centrales des postes de travail des collaborateurs de la CASDEN (siège social) ont été remplacées. Celles-ci ont été confiées à une société pour recyclage. Parallèlement, la CASDEN a fait le choix d'attribuer un certain nombre d'unités centrales aux établissements scolaires qui en ont fait la demande.



Rapport de gestion

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Tableau financier des 5 derniers exercices en euros

NATURES DES INDICATIONS	2007	2008	2009	2010	2011
I.- Situation financière en fin d'exercice :					
a) CAPITAL SOCIAL	292 187 500	392 190 000	392 190 000	392 190 000	392 190 000
b1) NOMBRE DE PARTS SOCIALES	27 500 000	36 912 000	36 912 000	36 912 000	36 912 000
b2) NOMBRE DE CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	6 875 000	9 228 000	9 228 000	9 228 000	9 228 000
c) NOMBRE D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	0	0	0	0	0
II.- Résultat global des opérations effectives :					
a) CHIFFRE D'AFFAIRES HT	548 482 919	583 194 059	510 488 653	461 744 544	476 326 243
b) RÉSULTAT AVANT IMPÔTS/ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	78 915 896	81 244 190	91 113 617	82 222 368	100 971 171
c) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	15 166 284	-7 033 829	16 971 161	46 665 846	34 211 874
d) RESULTAT APRÈS IMPÔTS/ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS ⁽¹⁾	14 128 733	14 873 711	15 794 105	28 601 224	14 278 161
e1) INTÉRÊTS DISTRIBUÉS AUX SOCIÉTAIRES	8 126 000	9 768 441	10 001 864	9 990 606	9 991 030
e2) RÉMUNÉRATION DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	4 850 760	3 695 880	4 614 000	5 693 676	2 510 016
III.- Résultat des opérations réduit à une seule part de capital ⁽²⁾ :					
a) RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORT. & PROVISIONS	1,85	1,91	1,61	0,77	1,45
b) RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS/ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,41	0,32	0,34	0,62	0,31
c1) INTÉRÊT AUX PARTS SOCIALES	0,297	0,297	0,272	0,272	0,272
c2) RÉMUNÉRATION DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	0,71	0,40	0,50	0,617	0,272
IV.- Personnel :					
a) EFFECTIF MOYEN DE SALARIÉS	504	506	501	515	521
b) MONTANT DE LA MASSE SALARIALE	17 744 217	17 389 288	17 731 478	18 719 080	19 821 036
c) MONTANT DES SOMMES VERSÉES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX	2 885 475	2 961 705	2 957 866	2 798 985	2 928 404
(1) le résultat indiqué ici s'entend après dotation de provision pour risques bancaires généraux					
2007= 42 968 782					
2008= 18 400 000					
2009= 44 700 000					
2010= 30 500 000					
2011= - 20 717 718,52					
(2) reprend le nombre de Parts Sociales et de certificats d'investissement					

Dette fournisseurs en euros

au 31 décembre 2010	En milliers d'euros	Échéances à - 30 jours	Échéances à - 60 jours
INTERACT	574,08	574,08	
PROSODIE	3 468,40	3 468,40	
BPCE	10 411,04	10 411,04	
DÉLÉGATION CASDEN 29	25,33	25,33	
UNIVERSITÉ 69	4 000,00	4 000,00	
UNSA94	11 447,00	11 447,00	
SYNDIC BREST	132,42		132,42
JMB	9 192,65	9 192,65	
TRIMARG972	85,65	85,65	
TRÉSOR PUBLIC 59	36,30	36,30	
UNIVERSITÉ 44	4 000,00	4 000,00	
OBIANE	4 301,41	4 301,41	
UNIVERSITÉ 33	250,00	250,00	
UNIVERSITÉ 25	3 000,00	3 000,00	
INFLUENCES	19 016,40	19 016,40	
	69 940,68	69 808,26	132,42
au 31 décembre 2011	En milliers d'euros	Échéances à - 30 jours	Échéances à - 60 jours
AVIS DE TEMPÊTE	1 046,50	1 046,50	
DAUGERON	1 671,77	1 671,77	
DELL	260,20	260,20	
HERA	2 000,59	2 000,59	
INTERACT	5 830,50	5 830,50	
OPEN WIDE	6 482,32	6 482,32	
PROSODIE	6 028,46	6 028,46	
DÉLÉGATION CASDEN 64	203,35	203,35	
DÉLÉGATION CASDEN 74	108,48	108,48	
LA POSTE	120 752,19	120 752,19	
ORANGE	28 787,53	28 787,53	
TRÉSORERIE MUNICIPALE NANCY	25,19	25,19	
ÉCRAN MEDIA	123 976,67	123 976,67	
BREST AVENIR IMMOBILIER	28,91	28,91	
CITROËN SAS PACHA	307,06	307,06	
AFATEK	1 148,16	1 148,16	
SQUARE HABITAT	154,32	154,32	
DRFIP AQUITAINE GIRONDE	330,00	330,00	
	299 142,20	299 142,20	0

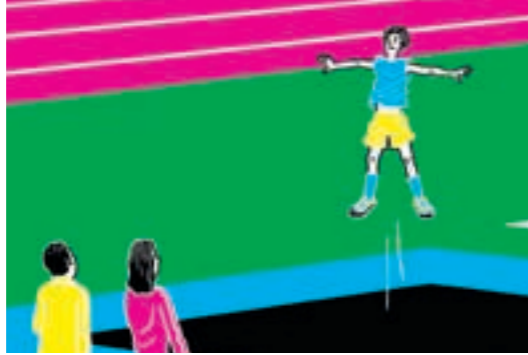
COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Caisse, Banques Centrales		16 798	15 825
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	5.1	268 758	279 451
Instruments dérivés de couverture	5.2	8 852	7 320
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3	1 743 365	1 793 058
Prêts et créances sur établissements de crédit	5.5	1 700 530	1 216 921
Prêts et créances sur la clientèle	5.5	8 823 178	8 569 060
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Actifs d'impôts courants		29 015	
Actifs d'impôts différés	5.7	6 108	5 432
Comptes de régularisation et actifs divers	5.8	143 597	207 175
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.9	2 702	2 805
Immobilisations corporelles	5.10	21 201	20 579
Immobilisations incorporelles	5.10	380	260
Écarts d'acquisition		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		12 764 484	12 117 886

Le Trampoline

Le trampoline est un sport acrobatique par excellence qui développe la coordination dans l'espace et la maîtrise du sens esthétique des mouvements. Sport "aérien", il nécessite de dominer la peur du vide, et renforce la confiance en soi. Derrière son aspect ludique, le trampoline demande une grande rigueur.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

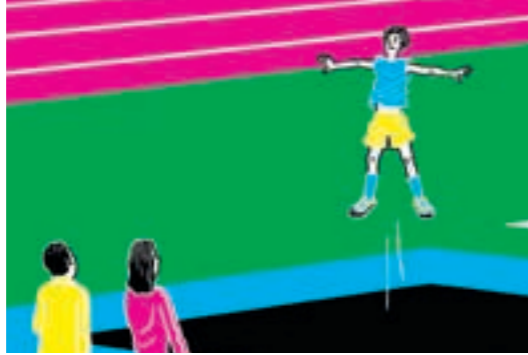
En milliers d'euros	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	213 974	186 881
Instruments dérivés de couverture	5.2	75 990	74 273
Dettes envers les établissements de crédit	5.11	4 548 981	4 274 357
Dettes envers la clientèle	5.11	4 668 497	4 369 677
Dettes représentées par un titre	5.12	400 278	393 868
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants		1 135	7 982
Passifs d'impôts différés	5.7	30 408	52 325
Comptes de régularisation et passifs divers	5.13	167 739	162 965
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.14	116 984	53 123
Dettes subordonnées	5.15	710 905	619 658
Capitaux propres		1 829 593	1 922 777
<i>Capitaux propres part du groupe</i>		<i>1 777 878</i>	<i>1 871 502</i>
Capital et réserves liées		765 231	750 970
Réserves consolidées		873 679	802 659
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		132 438	228 247
Résultat de l'exercice		6 530	89 626
<i>Intérêts minoritaires</i>		<i>51 715</i>	<i>51 275</i>
TOTAL DU PASSIF		12 764 484	12 117 886

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	exercice 2011	exercice 2010
Intérêts et produits assimilés	6.1	503 309	495 134
Intérêts et charges assimilées	6.1	-297 226	-285 360
Commissions (produits)	6.2	35 568	30 688
Commissions (charges)	6.2	-2 704	-2 663
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	-3 124	9 651
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4	5 598	5 948
Produits des autres activités	6.5	1 277	878
Charges des autres activités	6.5	-42 131	-30 944
PRODUIT NET BANCAIRE		200 567	223 332
Charges générales d'exploitation	6.6	-79 357	-78 199
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-2 578	-2 818
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		118 632	142 315
Coût du risque	6.7	-121 780	-170
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-3 148	142 145
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	6.8	475	-16
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		-2 673	142 129
Impôts sur le résultat	6.10	9 626	-50 057
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		6 953	92 072
Résultat net part du groupe		6 530	89 627
Intérêts minoritaires		423	2 445

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	Notes	exercice 2011	exercice 2010
Résultat net		6 953	92 072
Écarts de conversion			
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-106 526	32 971
Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres		-106 526	32 971
Variations de valeur de la période rapportée au résultat			
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture		20 275	-9 001
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies			
Quote part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		0	0
Variations de valeur de la période affectant les capitaux propres			
Variations de valeur de la période rapportée au résultat			
Impôts	5.7	-9 540	-5 926
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		-95 791	18 044
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement capitaux propres		-88 838	110 116
Part du groupe		-89 278	107 671
Intérêts minoritaires		440	2 445



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital et primes liées		Titres super-subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes			Réserves de conversion	Variation de juste valeur des instruments					
						Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2010	314 179	233 690		994 221		240 642	-30 437		1 752 295	56 963	1 809 258
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Augmentation de capital	12 774								12 774		12 774
Reclassement									0		0
Composante en capitaux propres des plans de paiements sur base d'action									0		0
Distribution									0		0
Effet des fusions									0		0
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires				11					11	-8 133	-8 122
Sous-total	12 774	0	0	11	0	0	0	0	12 785	-8 133	4 652
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						23 945	-5 901		18 044		18 044
Autres variations											
Résultat								89 625	89 625	2 445	92 070
Autres variations				-1 248					-1 248		-1 248
Sous-total	0	0	0	-1 248	0	0	0	89 625	88 377	2 445	90 822
Capitaux propres au 31 décembre 2010	326 953	233 690	0	992 984	0	264 587	-36 338	89 625	1 871 501	51 275	1 922 776
Affectation du résultat de l'exercice 2010				89 625				-89 625	0		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	326 953	233 690	0	1 082 609	0	264 587	-36 338	0	1 871 501	51 275	1 922 776
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
Augmentation de capital	13 430								13 430		13 430
Reclassement									0		0
Distribution				-13 421					-13 421		-13 421
Effet des fusions									0		0
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires									0		0
Sous-total	13 430	0	0	-13 421	0	0	0	0	9	0	9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						-109 106	13 295		-95 811	17	-95 794
Autres variations											
Résultat								6 530	6 530	423	6 953
Autres variations				-4 351					-4 351		-4 351
Sous-total	0	0	0	-4 351	0	0	0	6 530	2 179	423	2 602
Capitaux propres au 31 décembre 2011	340 383	233 690	0	1 064 837	0	155 481	-23 043	6 530	1 777 878	51 715	1 829 593



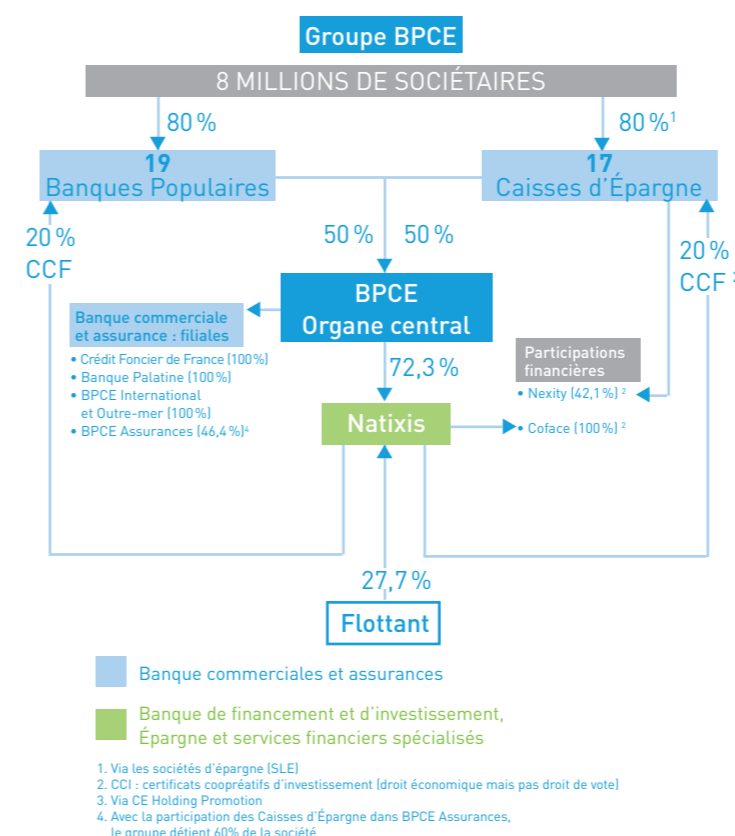
États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Flux de trésorerie

En milliers d'euros		2011	2010
Résultat avant impôts	A0	-2 673	142 128
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	A1	2 781	3 019
- Dépréciation des écarts d'acquisition	A2	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions	A3	114 825	1 740
+/- Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	A4	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	A5	-3 894	-2 571
+/- (produits)/ charges des activités de financement	A6	13 287	8 211
+/- Autres mouvements (ou flux sans décaissement de trésorerie)	A7	-184 701	-229 300
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		-57 702	-218 901
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	A8	-513 232	26 853
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	A9	358 530	503 930
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	A10	126 031	153 730
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	A11	-35 004	-113 909
Impôts versés	A12	-56 887	-35 222
Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		-120 562	535 382
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÈRE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)		-180 937	458 609
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	B1	-124 649	-201 103
+/- Flux liés aux immeubles de placement	B2	0	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	B3	-2 306	-2 186
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		-126 955	-203 289
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	C1	-13 421	-11 905
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	C2	77 960	20 594
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		64 539	8 689
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	D1	0	0
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)		-243 353	264 009
Caisses et banques centrales			
Caisse et banques centrales (actif)		15 825	14 331
Banques centrales (passif)		0	0
Opérations à vue avec les établissements de crédit			
Comptes ordinaires débiteurs		327 845	55 724
Comptes et prêts à vue		0	0
Comptes créditeurs à vue		-95 856	-86 250
Opérations de pension à vue		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		247 814	-16 195
Caisses et banques centrales			
Caisse et banques centrales (actif)		16 798	15 825
Banques centrales (passif)		0	0
Opérations à vue avec les établissements de crédit			
Comptes ordinaires débiteurs		52 731	327 845
Comptes et prêts à vue		0	0
Comptes créditeurs à vue		-65 068	-95 856
Opérations de pension à vue		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		4 461	247 814
			0
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		-243 353	264 009

1. CADRE GÉNÉRAL



Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne et la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs Sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la Loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 19 Banques Populaires. Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

Natixis, structure cotée détenue à 72 %, qui réunit la Banque de financement et d'investissement, l'épargne et les services financiers ; la Banque Commerciale et

1.1 Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les Sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 19 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International et Outre-Mer [anciennement Financière Océor]) ; les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

1.2 Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banques Populaires** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 217 millions

d'euros au 31 décembre 2011 et le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5% de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales aux résultats consolidés du Groupe.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15% et ne pourra excéder 0,3% de la somme des Actifs Pondérés du Groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les Sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossment technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossment.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 Événements significatifs

La crise économique depuis 2008 a fragilisé les clients locataires des matériels financés par la BMF dans le cadre de son activité de location financière.

Globalement, un montant de 121,6 M€ a été provisionné en coût du risque (annexe note 6.7) en 2011 au titre de l'activité de location financière. L'évaluation du risque a été réalisée sur la base des flux futurs estimés à partir d'hypothèses de recouvrement.

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture

2. NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

2.1 Cadre réglementaire

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture⁽¹⁾.

2.2 Référentiel

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2010 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, et plus particulièrement les amendements à IAS 24 – Informations relatives aux parties liées et les amendements à IFRIC 14 « IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ».

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire en 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Enfin, le Groupe n'anticipe pas l'application de normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque ce choix relève d'une option, sauf mention spécifique.

Il n'est toutefois pas attendu d'impact significatif de l'application de ces normes sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs mis en place des groupes de travail afin d'évaluer les enjeux et impacts financiers et organisationnels des normes IFRS 9 et IFRS 10, 11 et 12.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2011, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 4.1.6) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dépréciations sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles (note 4.1.7) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne logement (note 4.5) et les provisions relatives aux contrats d'assurance (note 4.13) ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 4.10).
- les impôts différés (note 4.12) ;

2.4 Présentation des états financiers consolidés et date de clôture

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la Recommandation no 2009 R 04 du 2 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2011. Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été arrêtés par Conseil d'Administration du 4 avril 2012. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30/05/2012.

⁽¹⁾ Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

3. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

3.1 Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

3.1.1 Contrôle exercé par le Groupe

Les états financiers consolidés du Groupe incluent les comptes de toutes les entités dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe et sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable sur la gestion.

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Contrôle exclusif

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la possibilité de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes de direction ou du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Contrôle conjoint

Le contrôle conjoint est caractérisé par le partage du contrôle entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, aucun actionnaire n'étant susceptible d'imposer seul ses décisions aux autres, et l'existence d'un accord contractuel prévoyant les modalités d'exercice du contrôle conjoint, à savoir l'accord unanime des parties participant au contrôle lors des décisions stratégiques.

Influence notable

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La situation d'influence notable est présumée lorsque le Groupe

détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote.

3.1.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe sur les entités consolidables.

Intégration globale

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Intégration proportionnelle

Les entreprises que le groupe contrôle conjointement avec un nombre limité de co-investisseurs sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Mise en équivalence

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

3.2 Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un ensemble d'opérations similaires (entités ad hoc) sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, et ce, même en l'absence de lien en capital.

Le contrôle en substance s'apprécie au regard des critères suivants :

les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ; le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; de tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ; le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ; le Groupe est exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité. Sont exclues du périmètre les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire, avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt des différentes parties prenantes. Sont également exclues du périmètre les caisses de retraite et mutuelles des salariés du Groupe.

Cas particulier des activités de capital-investissement

Les normes IAS 28 et IAS 31, traitant des participations dans les entreprises associées et les co-entreprises,

reconnaissent les spécificités de l'activité de capital-investissement. Elles autorisent les sociétés exerçant cette activité à ne pas mettre en équivalence leurs participations dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 %, dès lors que ces participations sont classées dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

3.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions similaires dans des circonstances semblables. Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

3.3.1 Conversion des comptes des entités étrangères

La devise de présentation des comptes de l'entité consolidante est l'euro.

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période, valeur approchée du cours de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont inscrits, pour la part revenant au Groupe, dans les capitaux propres dans le poste « Réserves de conversion » et pour la part des tiers dans le poste « Intérêts minoritaires ».

3.3.2 Élimination des opérations réciproques

L'effet des opérations internes au Groupe sur le bilan et le compte de résultat consolidés a été éliminé. Les dividendes et les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont également éliminés. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

3.3.3 Regroupements d'entreprises

Opérations réalisées avant le 1^{er} janvier 2010

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés

selon la méthode de l'acquisition, à l'exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des entités sous contrôle commun, explicitement exclus du champ d'application de la précédente version de la norme IFRS 3.

Le coût du regroupement est égal au total de la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts afférant directement à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût du regroupement et la part d'intérêt de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels à la juste valeur est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire, déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition. Les UGT ont été définies au sein des grands métiers du Groupe et constituent le niveau le plus fin utilisé par la direction pour déterminer le retour sur investissement d'une activité.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable (y compris les écarts d'acquisition) de chaque UGT ou groupe d'UGT à sa valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché est déterminée comme la juste valeur de la vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par actualisation des flux futurs estimés.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

Opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010

Les traitements décrits ci-dessus sont modifiés de la façon suivante par les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées :

- les regroupements entre entités mutuelles sont désormais inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 3 ;
- les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés dans le résultat de la période ;
- les compléments de prix sont désormais intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, y compris lorsqu'ils présentent un caractère éventuel.

Selon le mode de règlement, les compléments sont comptabilisés en contrepartie :

1. des capitaux propres et les révisions de prix ultérieures ne donneront lieu à aucun enregistrement ;
 2. ou des dettes et les révisions ultérieures sont comptabilisées en contrepartie du compte de résultat (dettes financières) ou selon les normes appropriées (autres dettes ne relevant pas de la norme IAS 39).
- En date de prise de contrôle d'une entité, les intérêts minoritaires peuvent être évalués :
 1. soit à leur juste valeur (méthode se traduisant par l'affectation d'une fraction de l'écart d'acquisition aux intérêts minoritaires) ;

2. soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise (méthode semblable à celle applicable aux opérations antérieures au 31 décembre 2009).

Le choix entre ces deux méthodes devant être effectué pour chaque regroupement d'entreprises.

Quelque soit le choix retenu lors de la prise de contrôle, les augmentations du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée seront systématiquement comptabilisées en capitaux propres.

- En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue par le Groupe doit être réévaluée à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat. De fait, en cas d'acquisition par étape, l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de la prise de contrôle.
- Lors de la perte de contrôle d'une entreprise consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe doit être réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

4. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

4.1 Actifs et passifs financiers

4.1.1 Prêts et créances

Le poste « Prêts et créances » inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que certains titres non cotés sur un marché actif lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction (voir note 4.1.2).

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminués de produits directement attribuables à l'émission. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts et analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le Groupe a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans le calcul du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées à des tiers dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées aux apporteurs d'affaires.

Les produits directement attribuables à l'émission des nouveaux prêts sont principalement composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts d'une durée initiale inférieure à un an sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux.

4.1.2 Titres

À l'actif, les titres sont classés selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- et les actifs et les passifs financiers que le Groupe a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option offerte par la norme IAS 39. Les conditions d'application de cette option sont décrites dans la note 4.1.4 « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ».

La juste valeur initiale des titres classés dans cette catégorie est déterminée par application du cours offert à l'achat (cours bid). En date d'arrêt comptable, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau du Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans. Parmi les exceptions à cette règle, figurent notamment les cas suivants :



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

- une dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur ;
- une modification de la réglementation fiscale supprimant ou réduisant de façon significative l'exonération fiscale dont bénéficient les intérêts sur les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- le regroupement d'entreprises majeur ou une sortie majeure (telle que la vente d'un secteur) nécessitant la vente ou le transfert de placements détenus jusqu'à leur échéance pour maintenir la situation existante de l'entité en matière de risque de taux d'intérêt ou sa politique de risque de crédit ;
- un changement des dispositions légales ou réglementaires modifiant de façon significative soit ce qui constitue un placement admissible ; soit le montant maximum de certains types de placement, amenant ainsi l'entité à se séparer d'un placement détenu jusqu'à son échéance ;
- un renforcement significatif des obligations en matière de capitaux propres qui amène l'entité à se restructurer en vendant des placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- une augmentation significative de la pondération des risques des placements détenus jusqu'à leur échéance utilisée dans le cadre de la réglementation prudentielle fondée sur les capitaux propres.

Dans les cas exceptionnels de cession décrits ci-dessus, le résultat de cession est enregistré dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les opérations de couverture de ces titres contre le risque de taux d'intérêt ne sont pas autorisées.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti, selon la méthode du TIE, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Prêts et créances

Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent par ailleurs pas être exposés à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.

Certains titres peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché

actif. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Lorsque un actif financier enregistré en prêts et créances est cédé avant son échéance, le résultat de cession est enregistré dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (sauf pour les titres monétaires en devises, pour lesquels les variations de juste valeur pour la composante change affectent le résultat). Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 4.1.6.

En cas de cession, ces variations de juste valeur sont transférées en résultat.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés ». Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

Règles appliquées en cas de cession partielle

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue.

4.1.3 Instruments de dettes et de capitaux propres émis

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Cette obligation doit résulter de clauses et de conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques.

Dettes émises

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont initialement comptabilisées à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés.

Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Parts Sociales

L'interprétation IFRIC 2, consacrée au traitement des Parts Sociales et instruments assimilés des entités coopératives, précise les dispositions de la norme IAS 32, en rappelant que le droit contractuel d'un membre de demander le remboursement de ses parts ne crée pas automatiquement une obligation pour l'émetteur. La classification comptable est dès lors déterminée après examen des conditions contractuelles.

Selon cette interprétation, les parts de membres sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires existantes, relatives

en particulier au niveau de capital minimum, les Parts Sociales émises par les entités concernées dans le groupe sont considérées comme des capitaux propres.

4.1.4 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est en effet réservée aux situations suivantes :

Élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable

L'application de l'option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie. Ce traitement s'applique notamment à certains prêts structurés consentis aux collectivités locales.

Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance

L'option s'applique dans le cas d'un groupe d'actifs et/ou de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement documentée et que le reporting interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

Ce cas trouve notamment à s'appliquer dans le cadre des activités de marché exercées par Natixis.

Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride », financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

L'application de l'option juste valeur est possible dans le cas où le dérivé incorporé modifie substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du dérivé incorporé n'est pas spécifiquement interdite par la norme IAS 39 (exemple d'une option de remboursement incorporée dans un instrument de dette). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire ni comptabiliser ni évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ce traitement s'applique en particulier à certaines émissions structurées comportant des dérivés incorporés significatifs.

4.1.5 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non-financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelée le « sous-jacent ») ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture).

À l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net libellé en devises, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période. Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter la relation de couverture dès l'initiation (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert. L'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non-respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction.

Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont pour objectif la couverture d'éléments exposés aux variations de flux de trésorerie imputables à un risque associé à un élément de bilan ou à une transaction future (couverture du risque de taux sur actifs et passifs à taux variable, couverture de conditions sur des transactions futures (taux fixes futurs, prix futurs, change, etc...)).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite sur une ligne spécifique des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la partie inefficace est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat dans la marge d'intérêt, symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Cas particuliers de couverture de portefeuilles (macro-couverture)

Documentation en couverture de flux de trésorerie
Certains établissements du Groupe documentent leur macro-couverture en couverture de flux de trésorerie (couverture de portefeuilles de prêts ou d'emprunts).

Dans ce cas, les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de prêts et emprunts

à taux variable). L'entité supporte en effet un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur les actifs ou les passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau des prochains fixings ;

- des transactions futures dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé n'est pas connu. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité. L'élément couvert est donc considéré comme étant équivalent à une quote-part d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés (portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable). L'efficacité des couvertures est mesurée en constituant pour chaque bande de maturité un instrument hypothétique, dont les variations de juste valeur depuis l'origine sont comparées à celles des dérivés documentés en couverture.

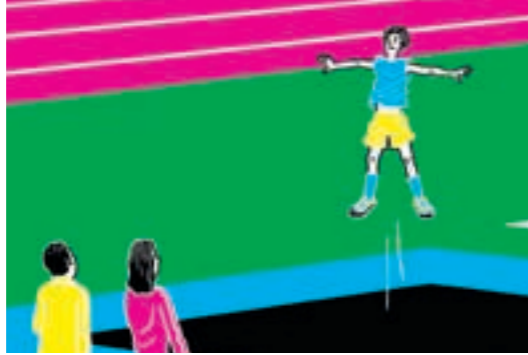
Les caractéristiques de cet instrument sont identiques à celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur de l'instrument hypothétique et du dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échéancier avec bande de maturité.

L'efficacité de la couverture doit être démontrée de manière prospective et rétrospective.

Le test prospectif est vérifié si, pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

Dans ce cadre, à chaque arrêté, les variations de *Mark-to-Market* pied de coupon des dérivés de couverture sont comparées avec celles des dérivés hypothétiques. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125%.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de l'arrêt de la relation de couverture, si l'élément couvert figure toujours au bilan, il est procédé à l'étalement linéaire des gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres. Si le dérivé n'a pas été résilié, il est reclassé en dérivé de transaction et ses variations de juste valeur ultérieures seront enregistrées en résultat.

Documentation en couverture de juste valeur

Certains établissements du groupe documentent leur macro-couverture en couverture de juste valeur, en appliquant les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne (dite *carve-out*).

La version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne ne reprend pas certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture qui apparaissent incompatibles avec les stratégies de réduction du risque de taux d'intérêt global mises en œuvre par les banques européennes. Le *carve-out* de l'Union européenne permet en particulier de mettre en œuvre une comptabilité de couverture du risque de taux interbancaire associé aux opérations à taux fixe réalisées avec la clientèle (crédits, comptes d'épargne, dépôts à vue de la clientèle).

Les instruments de macro-couverture utilisés par le Groupe sont, pour l'essentiel, des swaps de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources et des emplois à taux fixe.

Le traitement comptable des dérivés de macro-couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro-couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de macro-couverture, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ».

L'efficacité des couvertures est assurée lorsque les dérivés compensent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents à taux fixe couverts.

Deux tests d'efficacité sont réalisés :

- un test d'assiette: pour les swaps simples désignés de couverture dès leur mise en place, il est vérifié en date de désignation de la relation de couverture, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective, qu'il n'existe pas de sur-couverture ;
- un test quantitatif : pour les autres swaps, la variation de juste valeur du swap réel doit compenser la variation de juste valeur d'un swap hypothétique reflétant parfaitement la composante couverte du sous-jacent. Ces tests sont réalisés en date de désignation, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective.

En cas d'interruption de la relation de couverture, cet écart est amorti linéairement sur la durée de couverture initiale restant à courir si le sous-jacent couvert n'a pas été décomptabilisé. Il est constaté directement en résultat si les éléments couverts ne figurent plus au bilan. Les dérivés de macro-couverture peuvent notamment être déqualifiés lorsque le nominal des instruments couverts devient inférieur au nominal des couvertures, du fait notamment des remboursements anticipés des prêts ou des retraits de dépôts.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

L'investissement net dans une activité à l'étranger est le montant de la participation de l'entité consolidante dans l'actif net de cette activité.

La couverture d'un investissement net libellé en devises a pour objet de se protéger contre des variations de change d'un investissement dans une entité dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés. Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

4.1.6 Détermination de la juste valeur

Principes généraux

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur en date de clôture. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa

comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement égale au prix de négociation, soit la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Les entités doivent privilégier les cotations sur des marchés actifs lorsque celles-ci existent.

En cas d'absence de cotation, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés aux données spécifiques à l'entité.

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit notamment des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entre dans cette catégorie.

Un marché est considéré comme actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'absence de marché actif et de données observables peut être documentée à partir des critères suivants :

- baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché ;
- grandes difficultés pour obtenir des cotations ;
- nombre réduit de contributeurs ou pas de contribution des principaux acteurs du marché ;
- forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;

- prix éloignés de la valeur intrinsèque de l'actif et/ou écarts importants entre le bid et le ask (large fourchette de cotation).

Ces critères doivent être adaptés aux caractéristiques des actifs visés et ils peuvent être complétés de tout élément de preuve complémentaire visant à démontrer que l'actif n'est plus coté sur un marché actif. En l'absence de transactions récentes, cette démonstration nécessite en tout état de cause un recours au jugement.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)

Instruments simples

Un certain nombre de produits, en particulier les dérivés de gré à gré, swaps de taux standard, accords de taux futurs, caps, floors et options simples sont valorisés à partir de modèle de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent s'appuyer sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (méthode d'actualisation du cash-flow futur, technique d'interpolation) pour l'instrument financier concerné.

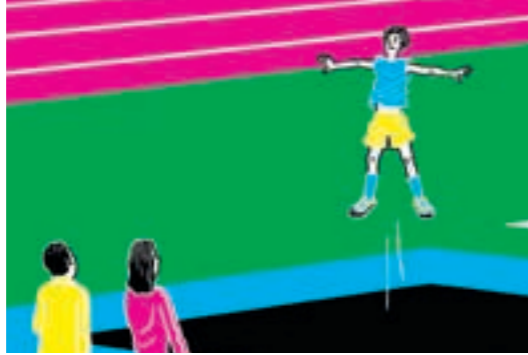
Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

Figurent notamment en niveau 2 :

- essentiellement les dérivés simples de gré à gré ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables : ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes;

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, de produits hybrides de taux, de swaps de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;
- la plupart des instruments issus de titrisations : les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs par exemple).

Cas particuliers

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs effectués représentent la meilleure estimation à la date d'arrêt et sont basés sur des modèles tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses.

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché. Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure toutefois où la sensibilité au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

Juste valeur du portefeuille de crédits

La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux de la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

Juste valeur des dettes

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

4.1.7 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciation des titres

Les titres autres que ceux classés en portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sont dépréciés individuellement dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui puisse être estimé de façon fiable.

Les règles de dépréciation sont différentes selon que les titres sont des instruments de capitaux propres ou des instruments de dettes.

Pour les instruments de capitaux propres, une baisse durable ou une diminution significative de la valeur constituent des indicateurs objectifs de dépréciation.

Compte tenu des précisions apportées par l'IFRIC en juillet 2009 et des recommandations des régulateurs boursiers, le Groupe a été conduit à réviser les critères qui permettent de caractériser les situations de pertes de valeur pour les instruments de capitaux propres cotés.

Une baisse de plus de 50% ou depuis plus de 36 mois de la valeur d'un titre par rapport à son coût historique caractérise désormais une situation de dépréciation durable se traduisant par la constatation d'une charge.

Ces critères de dépréciations sont, par ailleurs, complétés par l'examen ligne à ligne des actifs subissant une baisse de plus de 30% ou depuis plus de 6 mois de leur valeur par rapport à leur coût historique ou en cas d'événements susceptibles de caractériser un déclin significatif ou prolongé. Si le Groupe estime que la valeur de l'actif ne pourra être recouvrée en totalité une charge de dépréciation est enregistrée dans ce cas au compte de résultat.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur situation est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 4.1.6.

La dépréciation des instruments de capitaux propres est irréversible et ne peut être reprise par résultat. Les pertes sont inscrites dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Les gains latents subséquents à une dépréciation sont différés en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Pour les instruments de dettes tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation (ABS, CMBS, RMBS, CDO cash), une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dettes sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances. Pour les TSSDI, une attention particulière est également portée lorsque l'émetteur peut, sous certaines conditions, ne pas payer le coupon ou proroger l'émission au-delà de la date de remboursement prévue.

La dépréciation des instruments de dettes peut être reprise par résultat en cas d'amélioration de la situation de l'émetteur. Ces dépréciations et reprises sont inscrites dans le poste « Coût du risque ».

Dépréciation des prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est dépréciée si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchant » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés. Au niveau individuel, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit incluent l'existence d'impayés depuis plus de trois mois (six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales) ou, indépendamment de l'existence d'un impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses
- ces événements génèrent des pertes avérées (incurred losses) sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de ces pertes doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Pour les actifs à court terme (durée inférieure à un an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte au travers de provisions comptabilisées au passif du bilan.

Deux types de dépréciations sont enregistrés en coût du risque :

- les dépréciations sur base individuelle ;
- les dépréciations sur base de portefeuilles.

Dépréciation sur base individuelle

Elles se calculent sur la base d'échéanciers, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

catégorie de créances. Les garanties sont prises en compte pour déterminer le montant des dépréciations et, lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est pas déprécié.

Dépréciation sur base de portefeuilles

Les dépréciations sur base de portefeuilles couvrent les encours non dépréciés au niveau individuel. Conformément à la norme IAS 39, ces derniers sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation.

Les encours des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne sont regroupés en ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque sur la base du système de notation interne du Groupe. Les portefeuilles soumis au test de dépréciation sont ceux relatifs aux contreparties dont la notation s'est significativement dégradée depuis l'octroi et qui sont de ce fait considérés comme sensibles. Ces encours font l'objet d'une dépréciation, bien que le risque de crédit ne puisse être individuellement alloué aux différentes contreparties composant ces portefeuilles et dans la mesure où les encours concernés présentent collectivement une indication objective de perte de valeur.

Le montant de la dépréciation est déterminé en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut à maturité et les pertes attendues, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation « à dire d'expert » considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée. La dépréciation sur base de portefeuilles est déterminée sur la base des pertes attendues à maturité sur l'assiette ainsi déterminée.

4.1.8 Reclassements d'actifs financiers

Plusieurs reclassements sont autorisés :

Reclassement antérieurs aux amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :

Figurent notamment parmi ces reclassements, les reclassements de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Titres détenus jusqu'à l'échéance » :

Tout titre à revenu fixe répondant à la définition des « Titres détenus jusqu'à l'échéance » ayant une maturité définie, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre jusqu'à son échéance. Le Groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention jusqu'à maturité.

Reclassement autorisés depuis l'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 :

Ce texte définit les modalités des reclassements vers d'autres catégories d'actifs financiers non dérivés à la juste valeur (à l'exception de ceux inscrits en juste valeur sur option) :

- reclassement de titres de transaction vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Tout actif financier non dérivé peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer l'existence de « circonstances rares » ayant motivé ce reclassement. L'IASB a, pour mémoire, qualifié la crise financière du second semestre 2008 de « circonstance rare ».

Seuls les titres à revenu fixe ou déterminable peuvent faire l'objet d'un reclassement vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ». L'établissement doit par ailleurs avoir l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à maturité. Les titres inscrits dans cette catégorie ne peuvent être couverts contre le risque de taux d'intérêt

- reclassement de titres de transaction ou de titres disponibles à la vente vers la catégorie « Prêts et créances ».

Tout actif financier non dérivé répondant à la définition de « Prêts et créances » et, en particulier, tout titre à revenu fixe non coté sur un marché actif, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre sur un futur prévisible ou à maturité. Le Groupe

doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention à moyen ou long terme.

Les reclassements sont réalisés à la juste valeur à la date du reclassement, cette valeur devenant le nouveau coût amorti pour les instruments transférés vers des catégories évaluées au coût amorti.

Un nouveau TIE est alors calculé à la date du reclassement afin de faire converger ce nouveau coût amorti vers la valeur de remboursement, ce qui revient à considérer que le titre a été reclassé avec une décote.

Pour les titres auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, l'étalement de la nouvelle décote sur la durée de vie résiduelle du titre sera généralement compensé par l'amortissement de la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement et reprise sur base actuarielle au compte de résultat.

En cas de dépréciation postérieure à la date de reclassement d'un titre auparavant inscrits parmi les actifs financiers disponibles à la vente, la perte latente figée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à la date du reclassement est reprise immédiatement en compte de résultat.

4.1.9 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Si l'ensemble des conditions de décomptabilisation n'est pas réuni, le groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti et non à la juste valeur.

Chez le cessionnaire, les actifs reçus ne sont pas comptabilisés mais une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées est enregistrée. Le montant décaissé à l'actif est inscrit en titres reçus en pension livrée.

Lors des arrêts suivants, les titres continuent à être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est valorisée à son nominal dans la catégorie « Prêts et créances ».

Opérations de prêts de titres

Les prêts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens du référentiel IFRS. Par conséquent, ces opérations ne donnent pas lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Pour l'emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

4.2 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (voir note 4.3). La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

La juste valeur des immeubles de placement du groupe est communiquée sur la base des résultats d'expertises régulières sauf cas particulier affectant significativement la valeur du bien.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immeubles de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

4.3 Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leurs sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants est appliquée à l'ensemble des constructions.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie

du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues pour les Banques Populaires

- façades/couverture/étanchéité : 20 à 40 ans ;
- fondations/ossatures : 30 à 60 ans ;
- ravalements : 10 à 20 ans ;
- équipements techniques : 10 à 20 ans ;
- aménagements intérieurs : 8 à 15 ans.

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Le traitement comptable des immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) est précisé au paragraphe 4.9.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

4.4 Actifs destinés à être cédés et dettes liées

En cas de décision de vendre des actifs non courants avec une forte probabilité pour que cette vente intervienne dans les 12 mois, les actifs concernés sont isolés au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont également présentés séparément dans un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants cessent d'être amortis et sont

évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de la vente. Les instruments financiers restent évalués selon les principes de la norme IAS 39.

4.5 Provisions

Les provisions autres que celles relatives aux engagements sociaux, aux provisions épargne logement, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux et restructurations.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peuvent être estimés de manière fiable. Elles correspondent à des obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, et pour lesquelles une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour les régler.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

Engagements sur les contrats d'épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux

fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne logement, d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne logement, d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risques :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédits en risque correspond aux encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.

Les résultats des périodes futures sur la phase de crédit sont déterminés par différence entre le taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL et le taux anticipé des prêts à l'habitat non réglementés.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations. Les engagements sont estimés par application de la méthode « Monte-Carlo » pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées dans la marge d'intérêt.

4.6 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat, tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaires, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

4.7 Commissions sur prestations de services

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « Commissions ».

Les commissions de fiducie ou d'activité analogue sont

celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom des particuliers, de régime de retraite ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

4.8 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du groupe au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

4.9 Opérations de location-financement et assimilées

Les contrats de location sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location – financement.

4.9.1 Contrats de location – financement

Un contrat de location – financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme une

acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situations permettant de distinguer un contrat de location financement d'un contrat de location simple :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter les biens à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins-valeur sur le bien...) ;
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- le preneur a la faculté de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (calcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat

et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie, et
- la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat se traduisent par l'acquisition d'une immobilisation financée par emprunt.

4.9.2 Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Dans les comptes du bailleur, le bien est comptabilisé en immobilisation et est amorti sur la période de location, la base amortissable s'entendant hors valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location.

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre du contrat sont enregistrés linéairement sur la période de location.

4.10 Avantages au personnel

Le groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

4.10.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation et primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

4.10.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture.

Ces derniers sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

4.10.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

4.10.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du « corridor », c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

Pour les plans dénoués en numéraire, pour lesquels le groupe supporte un passif, la charge correspond à la juste valeur du passif. Ce montant est étalé sur la période d'acquisition des droits par la contrepartie d'un compte de dettes réévalué à la juste valeur par le résultat à chaque arrêté.

4.11 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

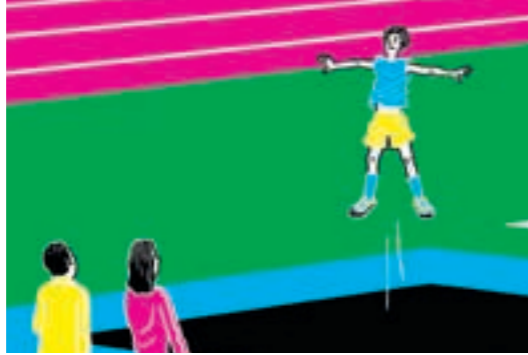
Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. L'entité fiscale

correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant :

- aux gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente,
- et aux variations de juste valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont enregistrés en gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les dérivés.

5.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe		73 279	73 279		76 504	76 504
Titres à revenu fixe		73 279	73 279		76 504	76 504
Actions et autres titres à revenu variable						
Prêts aux établissements de crédit						
Prêts à la clientèle						
Prêts						
Opérations de pension						
Dérivés de transaction	195 479		195 479	202 947		202 947
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	195 479	73 279	268 758	202 947	76 504	279 451

Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros	Non-concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Actifs financiers à la juste valeur sur option
Titres à revenu fixe			73 279	73 279
Actions et autres titres à revenu variable				
Prêts et opérations de pension				
Total			73 279	73 279

Les actifs financiers valorisés à la juste valeur sur option concernent en particulier des titres à revenus fixes indexés sur un risque de crédit.

5.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Opérations de pension		
Autres passifs financiers		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		
Dérivés de transaction	213 974	186 881
Comptes à terme et emprunts interbancaires		
Comptes à terme et emprunts à la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Opérations de pension		
Passifs financiers à la juste valeur sur option		
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	213 974	186 881

5.1.3 Instruments dérivés de transaction

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives ou négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché.

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Opérations fermes	887 582	195 479	170 814	987 312	201 032	143 550
Instruments de taux	887 582	195 479	170 814	961 791	164 787	143 550
Instruments sur actions				25 521	36 245	
Instruments de change						
Autres instruments						
Opérations conditionnelles	300 000	0	1 448	500 000	1 915	1 619
Instruments de taux	300 000	0	1 448	500 000	1 915	1 619
Instruments sur actions						
Instruments de change						
Autres instruments						
Dérivés de crédit	55 000		41 712	55 000		41 712
Total	1 242 582	195 479	213 974	1 542 312	202 947	186 881



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

5.2 Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché. Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

Les couvertures de flux de trésorerie permettent de figer ou d'encadrer la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

La couverture de flux de trésorerie est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	665 000	8 852	14 796	988 000	5 972	17 588
Instruments de change						
Autres instruments						
Opérations fermes	665 000	8 852	14 796	988 000	5 972	17 588
Instruments de taux						
Instruments de change						
Autres instruments						
Opérations conditionnelles						
Couverture de juste valeur	665 000	8 852	14 796	988 000	5 972	17 588
Instruments de taux	1 390 500	0	28 410	1 358 500	1 348	31 171
Instruments de change	293 750		32 784	227 584		25 514
Autres instruments						
Opérations fermes	1 684 250	0	61 194	1 586 084	1 348	56 685
Instruments de taux						
Instruments de change						
Autres instruments						
Opérations conditionnelles						
Couverture de flux de trésorerie	1 684 250	0	61 194	1 586 084	1 348	56 685
Dérivés de crédit						
Total des instruments dérivés de couverture	2 349 250	8 852	75 990	2 574 084	7 320	74 273

5.3 Actifs financiers disponibles à la vente

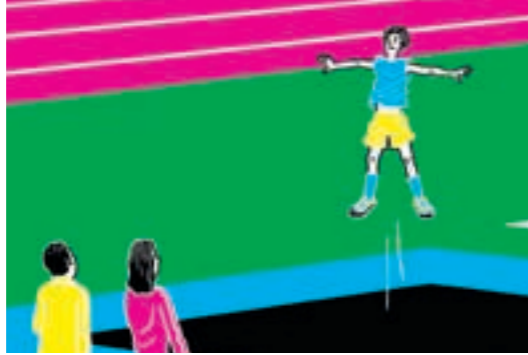
Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (actifs financiers à la juste valeur, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou prêts et créances).

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Effets publics et valeurs assimilées	5 000	9 000
Obligations et autres titres à revenu fixe	297 072	427 539
Titres à revenu fixe	302 072	436 539
Actions et autres titres à revenu variable	1 469 197	1 381 880
Prêts aux établissements de crédit	0	0
Prêts à la clientèle	0	0
Prêts	0	0
Créances douteuses	0	0
Montant brut des actifs financiers disponibles à la vente	1 771 269	1 818 419
Dépréciation des créances douteuses	-23	0
Dépréciation durable sur actions et autres titres à revenu variable	-27 881	-25 361
Total des actifs financiers disponibles à la vente	1 743 365	1 793 058
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres suractifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)	173 342	279 869

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré.

Comme au 31 décembre 2010, pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50% par rapport au coût historique ou une baisse depuis plus de 36 mois constituent des indices de perte de valeur.

Au 31 décembre 2011, la valeur nette comptable s'élève à 977 912 milliers d'euros pour les titres BPCE.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

5.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

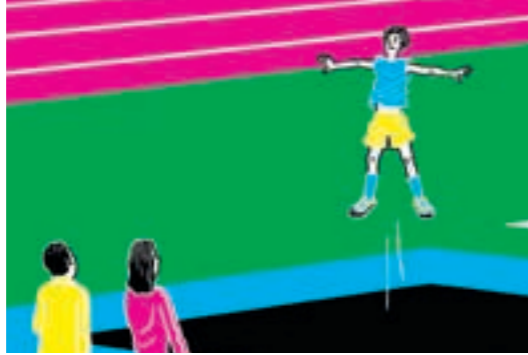
5.4.1 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

31/12/2011				
En milliers d'euros	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Titres				0
Instruments dérivés		195 479		195 479
Autres actifs financiers				0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		195 479		195 479
Titres	705	64 884	7 690	73 279
Autres actifs financiers				0
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		64 884	7 690	73 279
Instruments dérivés de couverture		8 852		8 852
Titres	41 827	465 542	1 235 996	1 743 365
Autres actifs financiers				0
Actifs financiers disponibles à la vente	41 827	465 542	1 235 996	1 743 365
PASSIFS FINANCIERS				
Titres				0
Instruments dérivés		172 262	41 712	213 974
Autres passifs financiers				0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		172 262	41 712	213 974
Titres				0
Autres passifs financiers				0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat				0
Instruments dérivés de couverture		75 990		75 990

Au 31 décembre 2010, la répartition était la suivante :

31/12/2010				
En millions d'euros	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Titres				0
Instruments dérivés		202 947		202 947
Autres actifs financiers				0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		202 947		202 947
Titres		68 814	7 690	76 504
Autres actifs financiers				0
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		68 814	7 690	76 504
Instruments dérivés de couverture		7 320		7 320
Titres	10 127	426 998	1 355 933	1 793 058
Autres actifs financiers				0
Actifs financiers disponibles à la vente	10 127	426 998	1 355 933	1 793 058
PASSIFS FINANCIERS				
Titres				0
Instruments dérivés		145 169	41 712	186 881
Autres passifs financiers				0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0
Titres				0
Autres passifs financiers				0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat				0
Instruments dérivés de couverture		74 273		74 273



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

5.4.2 Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

En milliers d'euros	31/12/2010	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Achats / Émission	Ventes / Remboursements	Reclassements		Autres variations	31/12/2011
		au compte de résultat	directement en capitaux propres			vers la catégorie Prêts et créances	de et vers les niveaux 1 et 2		
ACTIFS FINANCIERS									
Titres									0
Instruments dérivés									0
Autres actifs financiers									0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction									0
Titres	7 690								7 690
Autres actifs financiers									0
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	7 690								7 690
Titres	1 355 933	-2 633	-96 167	6 859	-28 336		340		1 235 996
Autres actifs financiers									0
Actifs financiers disponibles à la vente	1 355 933	-2 633	-96 167	6 859	-28 336	0	340		1 235 996
PASSIFS FINANCIERS									
Titres									0
Instruments dérivés	0						41 712		41 712
Autres passifs financiers									0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0						41 712		41 712
Titres									0
Autres passifs financiers									0
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0								0

Au 31 décembre 2011, les instruments financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables comprennent plus particulièrement des instruments de capitaux propres.

Au cours de l'exercice, 2 633 millions d'euros de pertes ont été comptabilisés au compte de résultat au titre des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 dont 2 633 millions d'euros au titre d'opérations non dénouées au 31 décembre 2011.

Ces pertes impactent le produit net bancaire à hauteur de 2 633 millions d'euros. Au cours de l'exercice, 96 167 millions d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés directement en capitaux propres au titre d'actifs financiers classés en niveau 3 dont 96 167 millions d'euros au titre d'opérations non dénouées au 31 décembre 2011.

5.5 Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie.

5.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

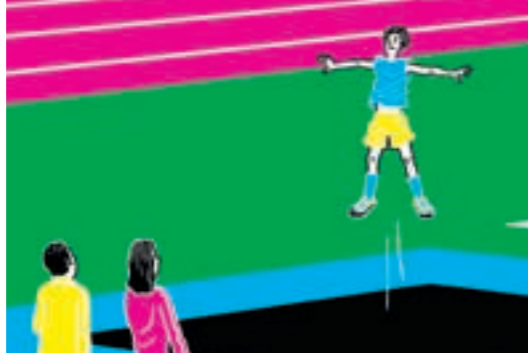
En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 700 530	1 216 921
Dépréciations individuelles		
Dépréciations sur base de portefeuilles		
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	1 700 530	1 216 921

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 1 677 321 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Décomposition des prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	52 731	327 845
Opérations de pension	8 997	20 005
Comptes et prêts	1 637 481	263 846
Opérations de location financement	0	
Prêts subordonnés et prêts participatifs	0	3 100
Titres assimilés à des prêts et créances	0	601 162
Prêts et créances dépréciés		
Créances rattachées	1 321	963
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	1 700 530	1 216 921

Les créances sur opérations avec le réseau s'élèvent à 1 664 376 millions d'euros au 31 décembre 2011.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

5.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur la clientèle	8 922 503	8 635 093
Dépréciations individuelles ⁽¹⁾	-97 697	-64 326
Dépréciations sur base de portefeuilles	-1 628	-1 707
Total des prêts et créances sur la clientèle	8 823 178	8 569 060

(1) Dont provision de 37 947 milliers d'euros sur crédits liés à la location financière de BMF

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 8 751 161 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Décomposition des prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs	17 165	18 314
Prêts à la clientèle financière	10 035	10 035
Crédits de trésorerie et de consommation	1 148 068	1 193 842
Crédits à l'équipement	394	465
Crédits au logement	7 179 947	6 888 416
Crédits à l'exportation		
Autres crédits	41 285	12 329
Autres prêts et créances		
Opérations de pension		
Autres concours à la clientèle	8 379 729	8 105 087
Titres assimilés à des prêts et créances	1 304	1 304
Autres prêts et créances sur la clientèle		
Opérations de location-financement	317 804	351 733
Autres prêts et créances sur la clientèle	46	7 565
Créances rattachées	24 223	24 350
Prêts et créances dépréciés	182 232	126 740
Total des prêts et créances sur la clientèle	8 922 503	8 635 093

5.6 Reclassements d'actifs financiers

Actifs reclassés concernés par l'amendement de 2008 (IFRS 7.12 et 7.12A) concerne les reclassements de trading vers AFS ou L&R et d'AFS vers L&R:

Aucun reclassement

5.7 Impôts courants et impôts différés

Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

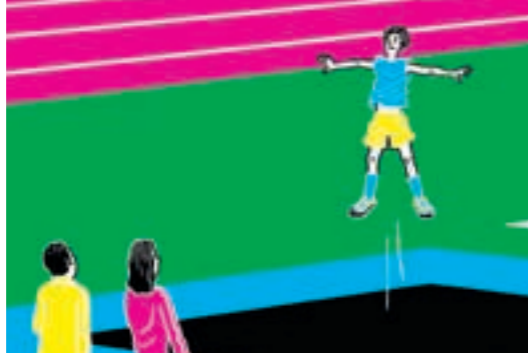
Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant (les actifs d'impôts différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Plus-values latentes sur OPCVM	20 579	19 405
GIE fiscaux	-3 349	-3 576
Provisions pour passifs sociaux	1 859	1 906
Provisions pour activité d'épargne-logement	52	41
Autres provisions non déductibles ⁽¹⁾	32 079	13 295
Autres sources de différences temporelles	1 634	1 536
Impôts différés liés aux décalages temporels générés par l'application des règles fiscales	52 854	32 607
Impôts différés liés à l'activation des pertes fiscales reportables		
Juste valeur des instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	-5 743	3 797
Provisions pour activité d'épargne-logement		
Provisions sur base de portefeuilles		
Autres éléments de valorisation du bilan	-8 810	-20 119
Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS	-14 553	-16 322
Impôts différés sur retraitements et éliminations de consolidation	-62 601	-63 177
Impôts différés non constatés		
Impôts différés nets	-24 300	-46 892
Comptabilisés :		
A l'actif du bilan	6 108	5 432
Au passif du bilan	-30 408	-52 325

(1) Dont 24 101 milliers d'euros sur provisions sectorielles sur l'activité location financière de BMF

Analyse des impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres au cours de l'exercice

En milliers d'euros	exercice 2011			exercice 2010		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Écarts de conversion	0		0	0		0
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-106 526	-2 559	-109 085	32 971	-9 026	23 945
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	20 275	-6 981	13 294	-9 001	3 100	-5 901
Écarts actuariels sur régimes à prestations définies			0			0
Quote part de gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	0		0	0		0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-86 251	-9 540	-95 791	23 970	-5 926	18 044
Part du groupe			-95 808			18 044
Intérêts minoritaires			17			0



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

5.8 Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement		
Charges constatées d'avance	1 615	2 028
Produits à recevoir	23 616	23 486
Autres comptes de régularisation ⁽¹⁾	42 696	66 295
Comptes de régularisation - actif	67 927	91 809
Dépôts de garantie versés	31 400	35 166
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Débiteurs divers ⁽²⁾	44 270	80 200
Actifs divers	75 670	115 366
Total des comptes de régularisation et actifs divers	143 597	207 175

(1) Dont comptes d'ajustement technique BPR livrets ordinaires pour 41 930 milliers d'euros

(2) Dont provision sur des créances de loyers dus sur l'activité location financière de BMF pour 13 653 milliers d'euros.

5.9 Immeubles de placement

En millions d'euros	31/12/2011		31/12/2010			
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immeubles de placement						
- comptabilisés à la juste valeur			0			0
- comptabilisés au coût historique	5 198	(2 496)	2 702	5 198	(2 393)	2 805
Total des immeubles de placement	5 198	(2 496)	2 702	5 198	(2 393)	2 805

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à 3 740 milliers d'euros au 31 décembre 2011 (3 734 milliers d'euros au 31 décembre 2010).

5.10 Immobilisations

En milliers d'euros	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations corporelles						
Terrains et constructions	29 121	-17 317	11 804	28 586	-16 823	11 763
Biens mobiliers donnés en location						
Équipement, mobilier et autres immobilisations corporelles	27 410	-18 013	9 397	25 470	-16 654	8 816
Total des immobilisations corporelles	56 531	-35 330	21 201	54 056	-33 477	20 579
Immobilisations incorporelles						
Droit au bail	92		92	17		17
Logiciels	20 080	-20 001	79	20 004	-19 811	193
Autres immobilisations incorporelles	514	-305	209	355	-305	50
Total des immobilisations incorporelles	20 686	-20 306	380	20 376	-20 116	260

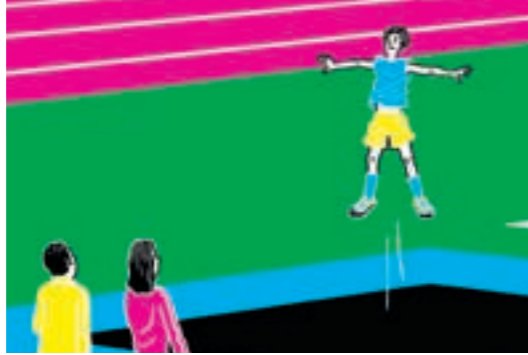
5.11 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Comptes à vue	65 057	95 837
Opérations de pension		
Dettes rattachées	11	19
Dettes à vue envers les établissements de crédit	65 068	95 856
Emprunts et comptes à terme	4 461 837	4 148 135
Opérations de pension		
Dettes rattachées	22 076	30 366
Dettes à terme envers les établissements de crédit	4 483 913	4 178 501
Total des dettes envers les établissements de crédit	4 548 981	4 274 357

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 3 933 403 milliers d'euros au 31 décembre 2011. La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 4 511 969 milliers d'euros au 31 décembre 2011.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs	12 971	12 254
Livret A		
PEL / CEL	2 054	2 203
Autres comptes d'épargne à régime spécial	4 445 913	4 073 286
Dettes rattachées	45 157	30 275
Comptes d'épargne à régime spécial	4 493 124	4 105 764
Comptes et emprunts à vue		
Comptes et emprunts à terme	143 111	207 542
Dettes rattachées	1 828	2 537
Autres comptes de la clientèle	144 939	210 079
A vue		
A terme		
Dettes rattachées		
Opérations de pension	0	0
Autres dettes envers la clientèle	17 463	41 580
Total des dettes envers la clientèle	4 668 497	4 369 677

Les comptes à terme incluent notamment 105 119 milliers d'euros d'emprunts souscrits auprès de la SFEF (Société de Financement de l'Économie Française).

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 4 668 225 milliers d'euros au 31 décembre 2011

5.12 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts obligataires		
Titres du marché interbancaire et Titres de créances négociables	400 000	392 700
Autres dettes représentées par un titre		
Total	400 000	392 700
Dettes rattachées	278	1 168
Total des dettes représentées par un titre	400 278	393 868

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 396 363 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

5.13 Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement		
Produits constatés d'avance	69 450	58 330
Charges à payer	58 072	64 260
Autres comptes de régularisation créditeurs	5 273	317
Comptes de régularisation - passif	132 795	122 907
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	12 482	14 550
Créditeurs divers	22 462	25 508
Passifs divers	34 944	40 058
Total des comptes de régularisation et passifs divers	167 739	162 965



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

5.14 Provisions

Les provisions concernent les engagements sociaux et les risques sur les produits d'épargne logement et principalement des risques sectoriels sur l'activité de location financière de BMF

En millions d'euros	01/01/2011	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2011
Provisions pour engagements sociaux	6 436	29	-147			6 318
Provisions pour activité d'épargne-logement	122	45	-14			153
Provisions pour engagements hors bilan	1 701	18	-556			1 163
Provisions pour activités de promotion immobilière						
Provisions pour restructurations						
Provisions pour litiges	12					12
Autres ⁽¹⁾	44 852	78 036	-13 550			109 338
Autres provisions	46 687	78 099	-14 120	0	0	110 666
Total des provisions	53 123					116 984

(1) Provisions pour risques sectoriels sur l'activité de location financière de la BMF 70 000 milliers d'euros

5.15 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Dettes subordonnées à durée déterminée	589 000	498 500
Dettes subordonnées à durée indéterminée	118 980	118 980
Dettes super subordonnées à durée indéterminée		
Actions de préférence		
Dépôts de garantie à caractère mutuel	998	985
Total	708 978	618 465
Dettes rattachées	1 927	1 193
Réévaluation de la composante couverte		
Total des dettes subordonnées	710 905	619 658

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 587 314 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Évolution des dettes subordonnées au cours de l'exercice

En milliers d'euros	01/01/2011	Émission	Remboursement	Autres mouvements	31/12/2011
Dettes subordonnées à durée déterminée	498 500	100 000	-9 500		589 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	118 980				118 980
Dettes super subordonnées à durée indéterminée	0				0
Actions de préférence	0				0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	985			13	998
Total	618 465	100 000	(9 500)	13	708 978

Les dettes subordonnées à durée déterminée comprennent pour l'essentiel des emprunts subordonnés à terme. Les dettes subordonnées et super subordonnées à durée indéterminée comprennent pour l'essentiel des titres subordonnés et des emprunts subordonnés à durée indéterminée.

Ces dettes subordonnées sont souscrites par la BPCE, la BRED, la BP OCCITANE, la BP PROVENÇALE ET CORSE, BP VAL DE FRANCE, BP BOURGOGNE ET FRANCHE COMTÉ, la MGEN.

5.16 Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis

Parts Sociales et certificats coopératifs d'investissements

En millions d'euros	31/12/2011		31/12/2010	
	Nombre	Nominal	Nombre	Nominal
Parts Sociales				
Valeur à l'ouverture	29 237 010	248 514 585	27 734 213	235 740 811
Augmentation de capital	1 579 980	13 429 830	1 502 797	12 773 775
Réduction de capital				
Autres variations				
Valeur à la clôture	30 816 990	261 944 415	29 237 010	248 514 585
Certificats coopératifs d'investissement				
Valeur à l'ouverture	9 228 000	78 438 000	9 228 000	78 438 000
Augmentation de capital				
Réduction de capital				
Autres variations				
Valeur à la clôture	9 228 000	78 438 000	9 228 000	78 438 000



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

6. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 Intérêts, produits et charges assimilés

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

En milliers d'euros	exercice 2011			exercice 2010		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	343 322	[49 840]	293 482	342 190	[35 663]	306 527
Opérations avec les établissements de crédit	16 091	[123 671]	[107 580]	10 893	[111 341]	[100 448]
Opérations de location-financement	47 705	0	47 705	43 874	0	43 874
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		[17 150]	[17 150]		[13 482]	[13 482]
Instruments dérivés de couverture	78 305	[106 565]	[28 260]	71 270	[124 874]	[53 604]
Actifs financiers disponibles à la vente	17 316		17 316	26 180		26 180
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			0			0
Actifs financiers dépréciés	570		570	727		727
Autres produits et charges d'intérêts			0			0
Total des produits et charges d'intérêts	503 309	[297 226]	206 083	495 134	[285 360]	209 774

6.2 Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché. Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

En milliers d'euros	exercice 2011			exercice 2010		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations interbancaires et de trésorerie	0	[1 778]	[1 778]	0	[1 967]	[1 967]
Opérations avec la clientèle	9 237	(6)	9 231	8 868	(9)	8 859
Prestations de services financiers	110	(1)	109	95	(1)	94
Vente de produits d'assurance vie	6 073		6 073	5 581		5 581
Opérations sur moyens de paiement	640	[541]	99	1 038	[681]	357
Opérations sur titres	0	[12]	[12]	0	[4]	[4]
Activités de fiducie	4 891	0	4 891	1 510	0	1 510
Opérations sur instruments financiers et de hors bilan	14 617	[366]	14 251	13 596	(1)	13 595
Autres commissions	0	0	0	0	0	0
Total des commissions	35 568	[2 704]	32 864	30 688	[2 663]	28 025

6.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro-couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	exercice 2011	exercice 2010
Résultat sur instruments financiers de transaction	2 189	16 961
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	[2 980]	[4 105]
Résultats sur opérations de couverture	[2 007]	650
Résultats sur opérations de change	[326]	[3 855]
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	[3 124]	9 651



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

6.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur, ainsi que les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

En milliers d'euros	exercice 2011	exercice 2010
Résultats de cession	11	(22 701)
Plus value	38	82
Moins value	(27)	(22 783)
Dividendes reçus	8 107	9 745
Dépréciation durable des titres à revenu variable	(2 520)	18 904
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	5 598	5 948

6.5 Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges liés à l'activité d'assurance (en particulier les primes acquises, les charges de prestation et les variations de provisions techniques des contrats d'assurance) ;
- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés).

En milliers d'euros	exercice 2011			exercice 2010		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Produits et charges des activités d'assurance	0	0	0	0	0	0
Produits et charges des activités immobilières	99	(203)	(104)	0	(642)	(642)
Opérations de location financement	0	(3 263)	(3 263)	0	0	0
Résultat de cession	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Autres produits et charges accessoires	0	0	0	0	0	0
Opérations de location simple	0	0	0	0	0	0
Produits et charges sur opérations de location	0	0	0	0	0	0
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun	0	0	0	0	0	0
Charges refacturées et produits rétrocédés	0	0	0	0	0	0
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽¹⁾	1 178	(38 665)	(37 487)	878	(30 302)	(29 424)
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 178	(38 665)	(37 487)	878	(30 302)	(29 424)
Total des produits et charges des autres activités	1 277	(42 131)	(40 854)	878	(30 944)	(30 066)

(1) dont 9 millions d'euros de diminution sur des créances de loyers liées à l'activité de location financière de BMF

6.6 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

En milliers d'euros	exercice 2011	exercice 2010
Charges de personnel	(36 987)	(32 499)
Impôts et taxes	(5 346)	(5 105)
Services extérieurs	(37 024)	(40 595)
Charges liées aux fusions	0	0
Autres	0	0
Autres frais administratifs	(42 370)	(45 700)
Total des charges générales d'exploitation	(79 357)	(78 199)

La décomposition des charges de personnel est représentée en note 8.1

6.7 Coût du risque

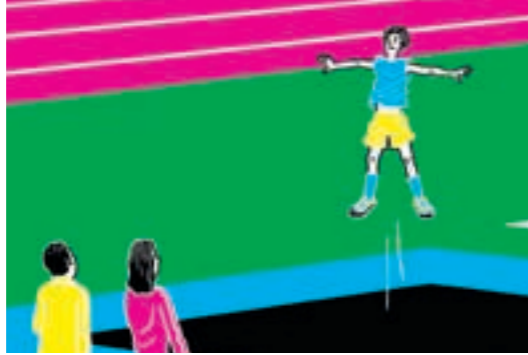
Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance de la contrepartie figurent également dans ce poste.

En milliers d'euros	exercice 2011				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Prêts et créances interbancaires	0	0	0	0	0
Prêts et créances avec la clientèle	(176 108)	68 210	(953)	187	(108 664)
Autres actifs financiers	(13 654)	0			(13 654)
Engagements par signature	(18)	556			538
Coût du risque ⁽¹⁾	(189 780)	68 766	(953)	187	(121 780)

(1) dont 121 millions d'euros dotés sur l'activité de location financière de BMF.

En milliers d'euros	exercice 2010				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Prêts et créances interbancaires	0	0	0	0	0
Prêts et créances avec la clientèle	(70 260)	70 470	(356)	171	25
Autres actifs financiers	0	0			0
Engagements par signature	(225)	30			(195)
Coût du risque	(70 485)	70 500	(356)	171	(170)



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

6.8 Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et les plus ou moins-values de cession des titres de participation consolidés.

En milliers d'euros	exercice 2011	exercice 2010
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	482	184
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées		
Autres	(7)	(200)
Total des gains ou pertes sur autres actifs	475	(16)

6.9 Variations de valeur des écarts d'acquisition

Il n'y a eu aucune variation de valeurs des écarts d'acquisition sur 2011 et 2010.

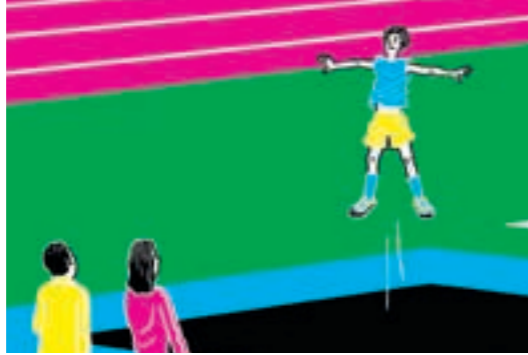
6.10 Impôts sur le résultat

En milliers d'euros	exercice 2011	exercice 2010
Impôts courants	-19 545	-53 456
Impôts différés ⁽¹⁾	29 171	3 399
Impôts sur le résultat	9 626	-50 057

(1) Dont 24 101 milliers d'euros sur provision sectorielle liée à l'activité de location financière de BMF

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	Exercice 2011
+ Résultat net consolidé (part du groupe)	6 530
+ Parts des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	423
+ Impôt de l'exercice	-9 626
+/- Différences fiscales permanentes en social hors IS	2 116
Total réintégration / déduction au taux réduit	-698
+/- Retraitements consolidés permanents	274
= Résultat fiscal consolidé	-981
x Taux d'impôt théorique	33,33%
= Charge (produit) d'impôt théorique au taux en vigueur en France	327
+ Effets de l'intégration fiscale	274
Impôts au taux réduit	11 652
+ Contributions exceptionnelles	244
+ Redressements fiscaux	-127
+ Différences de taux TOM	-903
+ Correction sur exercice antérieur	349
+ Crédit d'impôt	264
+ Autres	-2 453
= Impôts sur le résultat	9 626
dont : - impôt exigible	-19 545
- impôt différé	29 171



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

7. EXPOSITIONS AUX RISQUES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

7.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Le Groupe CASDEN Banque Populaire est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité sont définies par l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit calculées en utilisant l'approche standard ou l'approche des notations internes selon l'entité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au Règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en deux catégories auxquelles sont apportées un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base (Tier 1) sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe, hors gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres filtrés, augmentés des intérêts minoritaires, des émissions de Tier One hybrides (principalement des dettes subordonnées à durée indéterminée) et déduction faite des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Certains éléments de fonds propres de base sont plafonnés. Notamment, les instruments hybrides, les intérêts minoritaires et les actions de préférence, pris ensemble, ne peuvent représenter plus de 50 % des fonds propres de base.

Les fonds propres complémentaires (Tier 2) sont subdivisés en deux niveaux :

- les fonds propres complémentaires de premier niveau correspondent à des dettes subordonnées à durée indéterminée et à certains instruments financiers ;

- les fonds propres complémentaires de second niveau incluent notamment des dettes subordonnées à long terme et certaines actions de préférence. Le montant des dettes subordonnées inclus dans le Tier 2 est progressivement réduit au cours des 5 dernières années restant à courir jusqu'à leur échéance, au rythme de 20% par année.

Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % du montant des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base.

Les déductions des fonds propres sont principalement composées des éléments de fonds propres (participations et créances subordonnées) dans les entités du secteur bancaire dont le groupe détient plus de 10% du capital ou les participations du secteur bancaire mises en équivalence. Ces déductions sont imputées à parité entre les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires.

En application de l'arrêté ministériel du 20 février 2007, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %.

Au cours de l'année 2011, le Groupe CASDEN Banque Populaire a respecté les ratios prudentiels de solvabilité.

7.2 Risque de crédit et risque de contrepartie

Les informations relatives à la gestion du risque de crédit requises par la norme IFRS 7 et présentées dans le rapport sur la gestion des risques incluent :

7.2.1 Mesure et gestion du risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et il peut se manifester par la migration de la qualité de crédit voire par le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

7.2.2 Exposition globale au risque de crédit et au risque de contrepartie

En milliers d'euros	Encours net 31/12/2011	Encours net 31/12/2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	268 758	279 451
Instruments dérivés de couverture	8 852	7 320
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	302 072	436 539
Opérations interbancaires	1 700 530	1 216 921
Opérations avec la clientèle	8 823 178	8 569 060
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Exposition des engagements au bilan	11 103 390	10 509 291
Garanties financières données		
Engagements par signature	13 048 010	12 061 063
Provisions pour engagements par signature	-1 163	-1 701
Exposition des engagements par signature et des garanties financières données	13 046 847	12 059 362
Exposition globale au risque de crédit	24 150 237	22 568 653

Le tableau ci-dessus présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe CASDEN Banque Populaire au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

7.2.3 Dépréciations et provisions pour risque de crédit

Cf informations dans note 6.7 cout du risque

7.2.4 Actifs financiers présentant des impayés et instruments de garantie reçus en couverture

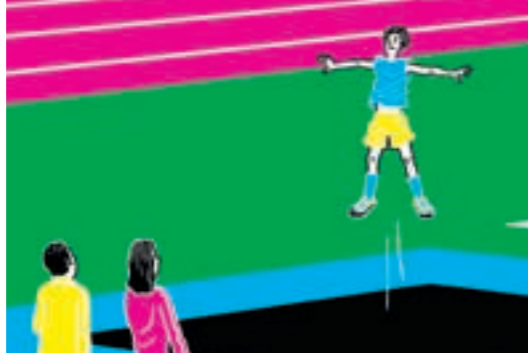
Les actifs présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains présentant des incidents de paiement.

À titre d'exemple :

- un instrument de dette peut présenter un arriéré lorsque l'émetteur obligataire ne paie plus son coupon ;
- un prêt est considéré comme étant en arriéré de paiement si une des échéances ressort comptablement impayée ;

- un compte ordinaire débiteur déclaré sur la ligne « Prêts et créances » est considéré comme étant en arriéré de paiement si l'autorisation de découvert, en durée ou en montant, est dépassée à la date de l'arrêté.

Les montants présentés dans le tableau ci-après n'incluent pas les impayés techniques, c'est-à-dire notamment les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros		31/12/2011					
Encours non dépréciés présentant des impayés		Encours dépréciés (valeur nette)		Total des encours 31/12/2011		Instruments garantie courant en cours	
<= 90 jours	> 90 jrs <= 180jrs	> 180 jrs <= 1 an	> 1 an				
Instruments de dettes				0		0	
Prêts et avances	14 071	5 021	207	0	84 535	19 299	0
Autres actifs financiers				0		0	
Total au 31/12/2011	14 071	5 021	207	0	84 535	19 299	0
Total au 31/12/2010	18 221	5 375	153	0	62 414	23 749	0

Les actifs présentant des arriérés de paiement (capital restant dû et intérêts courus pour les crédits et montant total du découvert pour les comptes ordinaires) se répartissent par ancienneté de l'arriéré de la façon suivante dans le tableau ci-dessus.

Le Groupe CASDEN Banque Populaire ne détient pas d'instruments de garantie couvrant les arriérés de paiement ou les actifs dépréciés.

7.2.5 Prêts et créances restructurés

Les créances restructurées (renégociation suite à des difficultés financières du débiteur) du Groupe CASDEN sont déclassées en défaut. Elles ne figurent pas dans les encours sains.

7.2.6 Mécanisme de réduction du risque de crédit : Actifs obtenus par prise de possession de garanties

Le Groupe CASDEN Banque Populaire n'a pas obtenu d'actifs par prise de possession de garantie.

7.3 Risque de marché

Le risque de marché représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marché, notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les cours de change ;
- les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur

le marché. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.

7.4 Risque de taux d'intérêt global et risque de change

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats annuels et sa valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêts. Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

L'information relative à la gestion du risque de taux d'intérêt requise par la norme IFRS 7 est présentée dans le rapport sur la gestion des risques.

La gestion du risque de change est présentée dans le rapport sur la gestion des risques.

7.5 Risque de liquidité

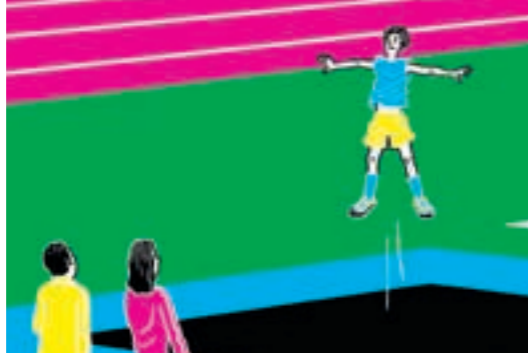
Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.

Les procédures de refinancement et les modalités de gestion du risque de liquidité sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport sur la gestion des risques.

Échéances des ressources par durée restant à courir

En milliers d'euros	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales						0
Instruments dérivés de transaction	213 974					213 974
Autres passifs financiers à la juste valeur par résultat						0
Instruments dérivés de couverture	75 990					75 990
Dettes envers les établissements de crédit	3 663 195	80 052	742 516	63 217		4 548 980
Dettes envers la clientèle	4 568 067	63 715	35 054	1 661		4 668 497
Dettes représentées par un titre	220 278	150 000	30 000			400 278
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Dettes subordonnées	2 604		117 920	345 112	245 269	710 905
Passifs financiers par échéance	8 744 108	293 767	925 490	409 990	245 269	10 618 624
Engagements de financements donnés en faveur des établissements de crédit						0
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	20 768	5 685	445 121			471 574
Engagements de financement donnés	20 768	5 685	445 121	0	0	471 574
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit			3 533			3 533
Engagements de garantie en faveur clientèle	473 171	1 216 603	4 490 188	6 864 515		13 044 477
Engagements de garantie donnés	473 171	1 216 603	4 493 721	6 864 515	0	13 048 010



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

8. AVANTAGES AU PERSONNEL

8.1 Charges de personnel

En milliers d'euros	exercice 2011	exercice 2010
Salaires et traitements	(19 539)	(19 542)
charges sociales et fiscales	(14 303)	(9 871)
Intéressement et participation	(3 145)	(3 086)
Total des charges de personnel	(36 987)	(32 499)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant : 146 cadres et 382 non cadres, soit un total de 528 personnes.

8.2 Engagements sociaux

- Le Groupe CASDEN Banque Populaire accorde à ses salariés différents types d'avantages sociaux :
- Le régime de retraite des Banques Populaires, géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR), concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire au 31 décembre 1993.
 - Retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
 - Autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

Le montant des passifs sociaux au 31/12/2011 est de 6 318 milliers d'euros, avec une baisse de 118 milliers d'euros par rapport au 31/12/2010.

8.2.1 Principales hypothèses actuarielles

En pourcentage	exercice 2011			exercice 2010		
	CARBP	Retraites	Autres engagements	CARBP	Retraites	Autres engagements
Taux d'actualisation	3,63%	2,41%	3,10% et 3,11%	3,61%	2,10%	3,09% et 3,24%
Rendement attendu des actifs de couverture	4,50%	3,27%		5,50%	3,27%	
Rendement attendu des droits à remboursement						

9. INFORMATIONS SECTORIELLES

Néant

10. ENGAGEMENTS

10.1 Engagements de financement et de garantie

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

Engagements de financement

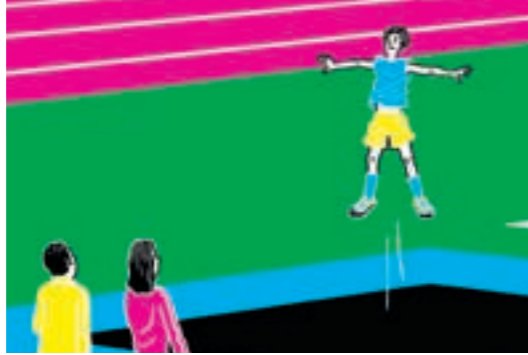
En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement donnés en faveur	471 574	461 663
des établissements de crédit	0	0
de la clientèle	471 574	461 663
* Ouvertures de crédit confirmées	471 574	456 675
* Autres engagements	0	4 988
Engagements de financement reçus	90 000	150 000
d'établissements de crédit	90 000	150 000
de la clientèle	0	0

Engagements de garantie

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de garantie donnés	13 048 010	12 061 063
d'ordre des établissements de crédit	3 533	3 431
d'ordre de la clientèle	13 044 477	12 054 201
Engagements de garantie reçus	125	25
d'établissements de crédit	125	25
de la clientèle		

Les engagements de garantie donnés incluent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie.

Les instruments financiers donnés en garantie incluent notamment les créances affectées en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement.



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

10.2 Actifs financiers donnés en garantie

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, tels que les titres remis en pension livrée et les valeurs données en pension non livrée, enregistrés dans les différentes catégories comptables.

En milliers d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Instruments de capitaux propres		
Instruments de dettes		32 921
Prêts et avances	1 674 750	1 236 798
Total	1 674 750	1 269 719

Au 31 décembre 2011, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 184 925 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF (256 053 milliers d'euros au 31 décembre 2010),
- 185 712 milliers d'euros de crédits immobiliers auprès de BP Covered Bonds contre 980 744 milliers d'euros au 31 décembre 2010,
- 1 304 112 milliers d'euros de crédits immobiliers nantis auprès de BPCE Home Loans.

10.3 Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

Le Groupe n'a pas comptabilisé de montants (significatifs) d'actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation.

11. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, BPCE, Natixis, les centres informatiques et les principaux dirigeants du Groupe.

11.1 Transactions avec les sociétés consolidées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

La liste des filiales consolidées par intégration globale est communiquée dans le périmètre de consolidation du Groupe (cf. note 13).

Pour les Banques Populaires : dans ces conditions, sont renseignées ci-après les opérations réciproques avec :

- les entités qui exercent une influence notable sur le Groupe, à savoir Natixis qui détient 20% du capital de la CASDEN Banque Populaire au travers des certificats coopératifs d'investissement (entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable) ;
- l'organe central BPCE ;
- les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation (co-entreprises) ;
- les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence (entreprises associées)
- les entités contrôlées par les Banques Populaires prises dans leur ensemble.

En milliers d'euros	31/12/2011				31/12/2010			
	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres parties liées	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises	Entreprises associées	Autres parties liées
Crédits	1 664 211			11 878	565 353			10 035
Autres actifs financiers	977 915			23 354	1 082 767			19 857
Autres actifs	29 015			146 284	13 000			183 743
Total des actifs avec les entités liées	2 671 141	0	0	181 516	1 661 120	0	0	213 635
Dettes	1 691 488			28 062	720 879			102 142
Autres passifs financiers	541 453				651 261			
Autres passifs				50 590				55 127
Total des passifs envers les entités liées	2 232 941	0	0	78 652	1 372 140	0	0	157 269
Intérêts, produits et charges assimilés	-10 607			-2 626	-9 846			-2 838
Commissions	162			680				213
Résultat net sur opérations financières	15			933				12
Produits nets des autres activités	0			0				
Total du PNB réalisé avec les entités liées	-10 430	0	0	-1 013	-9 846	0	0	-2 613
Engagements donnés				150 458				176 131
Engagements reçus	90 000				150 000			
Total des engagements avec les entités liées	90 000	0	0	150 458	150 000	0	0	176 131

11.2 Transactions avec les dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire .

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations versées en 2011 s'élèvent à 439 milliers d'euros (397 milliers d'euros en 2010).



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

12. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

12.1 Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2011

Aucune évolution.

12.2 Opérations de titrisation

La titrisation est un montage financier qui permet à une entité d'améliorer la liquidité de son bilan. Techniquement, des actifs sélectionnés en fonction de la qualité de leurs garanties sont regroupés dans une société ad hoc qui en fait l'acquisition en se finançant par l'émission de titres souscrits par des investisseurs.

Les entités spécifiques créées dans ce cadre ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle. Le contrôle est apprécié au regard des critères de l'interprétation SIC 12.

Le FCC amaren n'a pas été consolidé par le Groupe du fait de non significativité.

12.3 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2011

Les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif est apprécié au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci.

Déteneurs		Détentrices						Pourcentages			Pourcentages			Variation / N-1			
		CASDEN		PARNASSE FIN.		BMF		au 31/12/2011			au 31/12/10						
Dénomination	Nbre titres Capital	Méthode	Qté titres détenus	%	Qté titres détenus	%	Qté titres détenus	%	Contrôle	Ints Groupe	Ints Minos	Contrôle	Ints Groupe	Ints Minos	Contrôle	Ints grp	Ints minos
CASDEN	IF	IG															
PARNASSEFIN	IF 250 000	IG	249 994	100,00%			1	0,00%	100,00%	100,00%	0%	100,00%	100,00%	0%	0,00%	0,00%	0,00%
BMF	IF 151 100 000	IG	150 899 186	99,87%	200 809	0,13%			100,00%	100,00%	0%	100,00%	100,00%	0%	0,00%	0,00%	0,00%
Capi Ct n°1	4 458,65	IG	3 000	67,28%					67,28%	67,28%	32,72%	67,28%	67,28%	32,72%	0,00%	0,00%	0,00%
SGTI	IF 1 975 358	IG	1	0,00%			1975357	100,00%	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

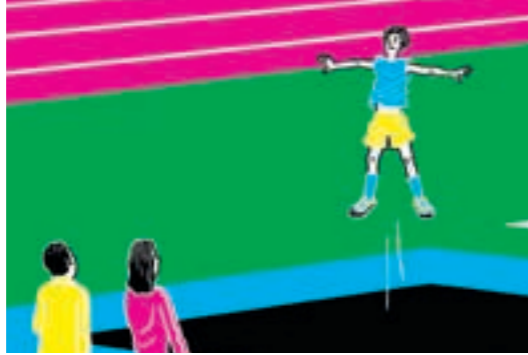
IG : Intégration Globale

13. AUTRES INFORMATIONS

13.1 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Dans le cas où l'entreprise publie des comptes consolidés, la publication des honoraires des Commissaires aux Comptes sur base consolidée est obligatoire. Le format de publication est disponible sur le site intranet de Révision Finances BPCE – Rubrique « Contrôle Interne Finances » / « Commissariat aux comptes ».

Montants en milliers d'euros		PRICE WATERHOUSE COOPERS			DELOITTE & TOUCHE			CADERAS								
		exercice 2011		exercice 2010		Variation (%)		exercice 2011		exercice 2010		Variation (%)				
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Audit	Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	74	100,0%	109	100,0%	-32,1%	184	100,0%	190	89,2%	-3,2%	30	100,0%	28	100,0%	7,1%
	- Émetteur															
	- Filiales intégrées globalement															
Audit	Autres diligences et prestations directement liés à la mission du Commissaire aux Comptes	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	23	10,8%	-100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
	- Émetteur															
	- Filiales intégrées globalement															
SOUS-TOTAL		74	100,0%	109	100,0%	-32,1%	184	100,0%	213	100,0%	-13,6%	30	100,0%	28	100,0%	7,1%
Prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement	Juridique, fiscal, social															
	Autres															
	SOUS-TOTAL	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
TOTAL		74	100,0%	109	100,0%	-32,1%	184	100,0%	213	100,0%	-13,6%	30	100,0%	28	100,0%	7,1%



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Effets de la première application des normes IFRS du Groupe CASDEN Banque Populaire

1. EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

1.1. Règles spécifiques de première application des normes IFRS

Les états financiers consolidés du Groupe CASDEN au 31 décembre 2011 sont les premiers états financiers présentés conformément aux normes IFRS tel qu'adoptées dans l'Union Européenne et applicables à cette date. La date de transition du Groupe aux normes IFRS est donc le 1^{er} janvier 2010. Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les comptes sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2010 pour les éléments des capitaux propres

de résultat et du bilan et un comparatif 1^{er} janvier 2010 pour les éléments du bilan et des capitaux propres

La norme IFRS1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs comptes consolidés selon le référentiel IFRS. Les principaux reclassements et retraitements résultant du jeu de normes IFRS applicable en 2010 sont rappelés dans cette présente note, tant sur les capitaux propres, le bilan que le compte de résultat. Cette norme prévoit une application rétrospective des normes IFRS et une inscription dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2010, date de transition pour le Groupe, de l'incidence des changements de principes comptables par rapport aux normes françaises appliquées jusqu'au 31 décembre 2009.

La norme IFRS1 offre cependant sur certains sujets des exemptions facultatives ou obligatoires au principe d'application rétrospective. Le Groupe a retenu les exemptions suivantes :

Actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de co-entreprises

Le Groupe est intégré au périmètre de consolidation du Groupe BPCE depuis 2009 qui publie déjà ses états financiers consolidés selon le référentiel IFRS. Le Groupe a choisi d'évaluer les actifs et les passifs à la valeur comptable retenue dans les états financiers du Groupe BPCE.

Regroupements d'entreprises

Aucun regroupement d'entreprises pour le Groupe casden

Comptabilité de couverture

Conformément aux dispositions prévues par IFRS 1, le Groupe a appliqué de façon prospective au 1^{er} janvier 2010 les dispositions relatives à la comptabilité de couverture.

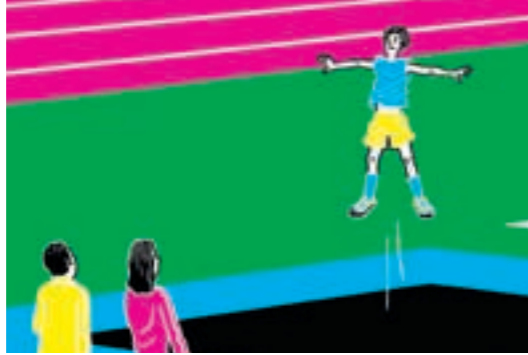
Ainsi, les relations de couverture reconnues en référentiel français, mais non admises en référentiel IFRS n'ont pas été reflétées dans le bilan d'ouverture ; ces opérations ont été comptabilisées comme des opérations effectuées à des fins de transaction.

Les opérations de couverture préexistantes admises en référentiel IFRS ont été comptabilisées dans le bilan d'ouverture comme des opérations de couverture.

1.2 Impact sur les comptes consolidés

1.2.1 Impacts sur les capitaux propres

Au 1 ^{er} janvier 2010 En milliers d'euros	Notes	Capital et primes liées			Titres super-subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
		Capital	Primes	Actions de préférence			Réserves de conversion	Variation de juste valeur des instruments disponibles à la vente				
Capitaux propres consolidés au 31/12/2009 avant affectation - en normes françaises		314 179	233 690			531 648			48 766	1 128 283	56 963	1 185 246
Affectation du résultat de l'exercice 2009						36 861			-48 766	-11 905		-11 905
Capitaux propres consolidés au 1 ^{er} janvier 2010 après affectation - en normes françaises		314 179	233 690			568 509			0	1 116 378		1 116 378
										0		0
Application du règlement CRC 2009-03 sur l'étalement des frais et commissions	(1)					-6 820				-6 820		-6 820
Changement de modalités de calcul des provisions collectives	(2)					-1 328				-1 328		-1 328
Incidence des changements de méthodes comptables intervenus en 2009						-8 148				-8 148		-8 148
Capitaux propres consolidés au 1 ^{er} janvier 2010 après affectation - en normes françaises		314 179	233 690			560 361			0	1 108 230	56 963	1 165 193
Annulation du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	(3)					402 530				402 530		402 530
Coût amorti	(4)					10 885				10 885		10 885
Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers	(5)									0		0
- Juste valeur par résultat						-12 339		240 642	-30 437	197 866		197 866
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente						-15 816				-15 816		-15 816
- Couverture de flux de trésorerie						959				959		959
- Couverture de juste valeur						1 542				1 542		1 542
										0		0
Autres impacts	(6)					46 099				46 099		46 099
Capitaux propres consolidés au 1 ^{er} janvier 2010 - en normes IFRS applicables en 2010		314 179	233 690			994 221	0	240 642	-30 437	0	56 963	1 809 258



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2010 En milliers d'euros	Notes	Capital et primes liées			Titres super-subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
		Capital	Primes	Actions de préférence			Réserves de conversion	Variation de juste valeur des instruments					
								Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres consolidés au 31/12/2010 - en normes françaises		326 953	233 690		560 370				47 893	1 168 906	51 276	1 220 182	
Annulation du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	(3)				402 530				33 500	436 030			
Coût amorti	(4)				10 885				7 017	17 902		17 902	
Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers	(5)									0		0	
- Juste valeur par résultat					-12 339				8 452	-3 887		-3 887	
- Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente					-15 816		264 587		-814	247 957		247 957	
- Couverture de flux de trésorerie					959			-36 338	299	-35 080		-35 080	
- Couverture de juste valeur					296				128	424		424	
										0		0	
Autres impacts	(6)				46 099				-6 850	39 249		39 249	
Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2010 - en normes IFRS applicables en 2010		326 953	233 690		992 984		264 587	-36 338	89 625	1 871 501	51 276	1 922 777	

Commentaires relatifs aux changements de méthodes
Plusieurs changements de méthode comptable significatifs sont intervenus sur l'exercice 2010 afin d'aligner le référentiel français sur le référentiel IFRS.

(1) Application du règlement CRC 2009-03 sur l'étalement des frais et des commissions

En application du règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009 relatif au traitement des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours, le Groupe Casden a constaté un changement de méthode comptable au 1^{er} janvier 2010 au niveau des comptes individuels. Suite à cette modification, les frais et commissions doivent désormais faire l'objet d'un étalement sur une durée à déterminer selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative (étalement linéaire ou étalement selon le capital restant dû).

(2) Changement de modalités de calcul des provisions collectives

Le calcul des provisions collectives constituait l'une des principales divergences dans les modalités

d'application des normes comptables identifiées à l'occasion de la création du Groupe BPCE. Ainsi, les travaux d'harmonisation entrepris ont conduit à la mise en œuvre de nouveaux principes de calcul qui sont à analyser comme des changements de méthodes et à comptabiliser en capitaux propres au 1^{er} janvier 2010.

Commentaires relatifs à l'incidence de l'adoption des normes IFRS

(3) Fonds pour Risques Bancaires Généraux

La norme relative aux provisions et passifs éventuels (IAS 37) ne reconnaît pas les Fonds pour Risques Bancaires Généraux comme éligibles aux passifs enregistrés par l'entreprise. Les montants correspondants viennent donc augmenter les capitaux propres au 1^{er} janvier 2010. Les dotations et reprises sont éliminées du compte de résultat.

(4) Valorisation au coût amorti de certains passifs financiers

En référentiel IFRS, les passifs financiers sont évalués à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission corrigé des coûts et des produits liés à la transaction. Lorsqu'elles ne sont pas classées en passifs financiers évalués à la juste valeur sur option, les dettes émises sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode consiste à effectuer un étalement actuariel sur la durée de vie du passif des coûts de transaction directement liées à l'opération. En normes françaises, ces dettes sont comptabilisées au coût historique.

(5) Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers

En normes françaises, seuls les titres et les dérivés gérés dans le cadre d'une stratégie de transaction sont valorisés en juste valeur avec variations de juste valeur en résultat. En référentiel IFRS, conformément à la norme IAS39, les instruments suivants sont valorisés en juste valeur :

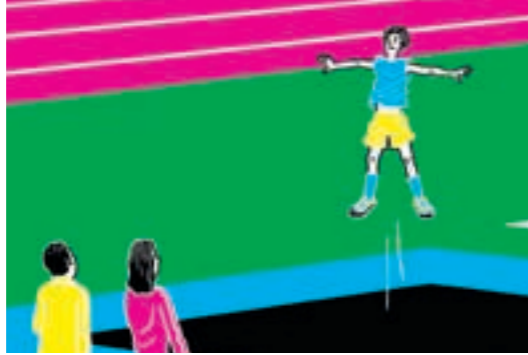
- avec variation de juste valeur en résultat : les dérivés,

les instruments couverts, selon une relation de couverture de juste valeur («FVH - Fair Value Hedge»), à hauteur de leurs composantes couvertes, les actifs porteurs de dérivés incorporés (dès lors que le dérivé n'a pas pu être détaché), les instruments gérés dans le cadre d'une stratégie de trading, etc.

- avec variation de juste valeur en capitaux propres : les titres en portefeuille classés en catégorie « disponible à la vente » («AFS - Available for sale») et les dérivés de macro-couverture traités en couverture de flux de trésorerie («CFH - Cash-Flow-Hedge»).

(6) Autres

Neutralisation des provisions en normes françaises faisant double emploi avec certains retraitements IFRS

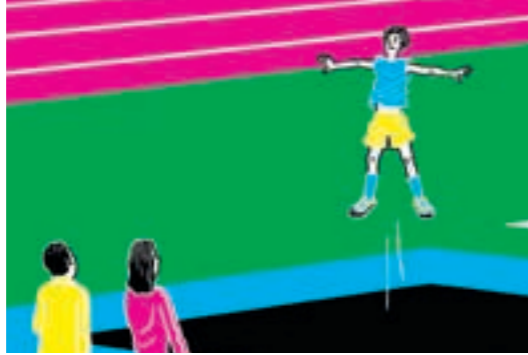


États financiers COMPTES CONSOLIDÉS

1.2.2 Transition du bilan consolidé

Au 1 ^{er} janvier 2010 - En K€	Données publiées - Présentation IFRS	Changement de méthodes comptables	Retraitements IFRS	Données IFRS
Caisse, Banques Centrales, CCP	14 331	0	0	14 331
Actifs à la juste valeur par le résultat	256 882	0	191 689	448 571
Instruments dérivés de couverture	254	0	4 957	5 211
Actifs financiers disponibles à la vente	1 259 969	0	238 402	1 498 371
Prêts et créances sur Ets de crédit	679 043	0	151	679 194
Prêts et créances sur la clientèle	8 356 619	-12 426	12 735	8 356 928
Actifs financ. détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0
Actifs d'impôts courant	7 159	0	0	7 159
Actifs d'impôts différés	1	0	0	1
Comptes de régul et actifs divers	170 259	0	-16	170 243
Participations dans les mise en équivalence	0	0	0	0
Immeubles de placement	3 446	0	0	3 446
Immobilisations corporelles	20 737	0	0	20 737
Immobilisations incorporelles	189	0	0	189
Écart d'acquisition	0	0	0	0
TOTAL ACTIF	10 768 890	-12 426	447 918	11 204 382
		435 492		
Banques centrales, CCP	0	0	0	0
Passifs financiers à la JV par résultat	0	0	184 776	184 776
Instruments dérivés de couverture	0	0	57 225	57 225
Dettes envers les Ets de crédit	3 913 088	0	2 692	3 915 780
Dettes envers la clientèle	4 029 566	0	0	4 029 566
Dettes représentées par un titre	348 995	0	0	348 995
Écart de Rééval. des PTF couv en tx	0	0	0	0
Passifs d'impôt courant	4 005	0	0	4 005
Passifs d'impôts différés	38 469	-4 278	6 727	40 918
Compte de régul et passifs divers	165 042	0	-5 256	159 786
Dettes / actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Prov techniques des contrats d'assurance	0	0	0	0
Provisions pour Risques & Charges	494 033	0	-442 718	51 315
Dettes subordonnées	590 447	0	406	590 853
Capitaux propres part du groupe	1 128 282	-8 148	644 066	1 764 200
dont capital et primes liées				736 856
dont réserves consolidées				817 141
dont gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				210 203
Intérêts minoritaires	56 962	0	0	56 962
TOTAL PASSIF	10 768 890	-12 426	447 918	11 204 382
		435 492		





États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Détail des retraitements (ACTIF)

Retraitements IFRS En K€	Changement de méthode comptable		Retraitements IFRS									Total Retraitements
	Applications du règlement CRC 2009-03	Provisions collectives	FRBG	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur - Actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Annulation engagement par signature	Autres	Impôts différés	
Caisse, Banques Centrales, CCP												0
Actifs à la juste valeur par le résultat					191 689							191 689
Instruments dérivés de couverture					-254			5 210				4 956
Actifs financiers disponibles à la vente				16 601	-30 574	252 337		38				238 402
Prêts et créances sur Ets de crédit								151				151
Prêts et créances sur la clientèle	-10 401	-2 025						12 736				310
Actifs financ.détenus jusqu'à l'échéance												0
Actifs d'impôts courant												0
Actifs d'impôts différés												0
Comptes de régul et actifs divers				-16								-16
Participations dans les mise en équivalence												0
Immeubles de placement												0
Immobilisations corporelles												0
Immobilisations incorporelles												0
Écart d'acquisition												0
TOTAL ACTIF	-10 401	-2 025	0	16 585	160 861	252 337	0	18 135	0	0	0	435 492

Détail des retraitements (PASSIF)

Retraitements IFRS	applications du règlement CRC 2009-03	provisions collectives	FRBG	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur - Actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	annulation engagement par signature	Autres	Impôts différés	Total Retraitements
Banques centrales, CCP												0
Passifs financiers à la JV par résultat					184 776							184 776
Instruments dérivés de couverture							44 680	12 668		-123		57 225
Dettes envers les Ets de crédit				-16				2 708				2 692
Dettes envers la clientèle												0
Dettes représentées par un titre												0
Écart de Rééval. des PTF couv en tx												0
Passifs d'impôt courant												0
Passifs d'impôts différés	-3 581	-697									6 727	2 449
Compte de régul et passifs divers					-5 256							-5 256
Dettes / actifs destinés à être cédés												0
Prov techniques des contrats d'assurance												0
Provisions pour Risques & Charges			-402 530						-40 188			-442 718
Dettes subordonnées								406				406
Capitaux propres part du groupe	-6 820	-1 328	402 530	16 601	-18 659	252 337	-44 680	2 353	40 188	123	-6 727	635 918
Intérêts minoritaires												0
TOTAL PASSIF	-10 401	-2 025	0	16 585	160 861	252 337	0	18 135	0	0	0	435 492

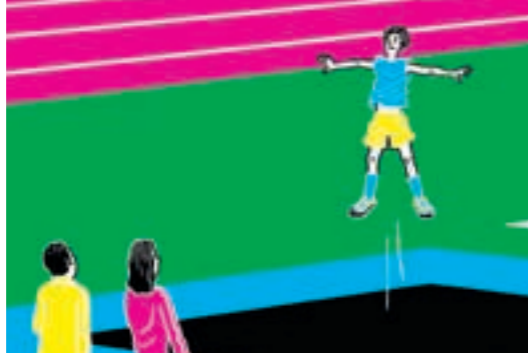


États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Détail des reclassements (ACTIF)

	Référentiel français	Caisse, Banque Centrale	Actifs à la JV par résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances sur Établissement de crédit	Prêts et créances sur clientèle	Actifs d'impôts	Comptes de régul et actifs divers	Immeubles placement	Immobilisat° corporelles	Immobilisat° incorporelles	Écarts d'acquisition	Autres	
PUBLIABLE FRENCH au 01/01/2010 - en K€															
Opérations interbancaires et assimilées	640 156	-14 331	-28 655			-597 170								0	
Opérations avec la clientèle	7 995 604						-7 995 604							0	
Opérations de crédit-bail et assimilées	359 747						-359 747							0	
Obligations, actions et autres titres	775 999		-228 227		-464 631	-81 873	-1 268							0	
Participations et autres immo. finan.	795 339				-795 339									0	
Immobilisations corporelles et incorp.	24 372									-3 446	-20 737	-189		0	
Écarts d'acquisition	0												0	0	
Comptes de régularisation et divers	177 673			-254				-7 160	-170 259					0	
TOTAL ACTIF	10 768 890	-14 331	-256 882	-254	-1 259 969	-679 043	-8 356 619	-7 160	-170 259	-3 446	-20 737	-189	0	0	
															PUBLIABLE IFRS au 01/01/2010 - En K€
		14 331												0	14 331 Caisses, Banques Centrales
			256 882											0	256 882 Actifs à la juste valeur par résultat
				254										0	254 Instruments dérivés de couverture
					1 259 969									0	1 259 969 Actifs financiers disponibles à la vente
						679 043								0	679 043 Prêts et créances sur établissements de crédit
							8 356 619							0	8 356 619 Prêts et créances sur la clientèle
														0	0 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
								7 159						0	7 159 Actifs d'impôts courants
								1						0	1 Actifs d'impôts différés
									170 259					0	170 259 Comptes de régul. Et actifs divers
														0	0 Participations dans les entités mises en équivalence
										3 446				0	3 446 Immeubles de placement
											20 737			0	20 737 Immobilisations corporelles
												189		0	189 Immobilisations incorporelles
													0	0	0 Écarts d'acquisition
		14 331	256 882	254	1 259 969	679 043	8 356 619	7 160	170 259	3 446	20 737	189	0	0	10 768 890 TOTAL ACTIF



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Détail des reclassements (PASSIF)

	Référentiel français	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentées par un titre	Passifs d'impôts	Cptes de régul. Et passifs divers	Provisions pour risques et charges	Dettes subordonnées	FRBG	Capitaux propres	Autres			
PUBLIABLE FRENCH au 01/01/2010 - en K€															
Opérations interbancaires et assimilées	3 913 088		-3 913 088									0			
Opérations avec la clientèle	4 029 566			-4 029 566								0			
Dettes représentées par un titre	348 995				-348 995							0			
Provisions techniques d'assurance	0											0			
Comptes de régularisation et divers	206 436	0				-41 393	-165 043					0			
Écarts d'acquisition	0											0			
Provisions pour risques et charges	92 585					-1 082		-91 503				0			
Dettes subordonnées	590 447								-590 447			0			
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	402 530									-402 530		0			
Intérêts minoritaires	56 962											-56 962			
Capitaux propres part du Groupe	1 128 281										-1 128 281	0			
TOTAL PASSIF	10 768 890	0	-3 913 088	-4 029 566	-348 995	-42 475	-165 043	-91 503	-590 447	-402 530	-1 128 281	-56 962			
													PUBLIABLE IFRS au 01/01/2010 - En K€		
													0	0	Banques centrales, CCP
													0	0	Passifs financiers à la JV par résultat
		0											0	0	Instruments dérivés de couverture
			3 913 088										0	3 913 088	Dettes envers les Ets de crédit
				4 029 566									0	4 029 566	Dettes envers la clientèle
					348 995								0	348 995	Dettes représentées par un titre
													0	0	Écart de Rééval. des PTF couv en tx
						4 005							0	4 005	Passifs d'impôt courant
						38 470							0	38 470	Passifs d'impôts différés
							165 042						0	165 042	Compte de régul et passifs divers
													0	0	Dettes / actifs destinés à être cédés
													0	0	Prov techniques des contrats d'assurance
								91 503		402 530			0	494 033	Provisions pour Risques & Charges
									590 447				0	590 447	Dettes subordonnées
											1 128 281		0	1 128 281	Capitaux propres part du groupe
												56 962	0	56 962	Intérêts minoritaires
		0	3 913 088	4 029 566	348 995	42 475	165 042	91 503	590 447	402 530	1 128 282	56 962	10 768 890	10 768 890	TOTAL PASSIF



États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Commentaires sur les retraitements

Les changements de méthodes comptables et les retraitements IFRS sont expliqués en partie 1.2.1 impacts sur les capitaux propres

Commentaires sur les reclassements

Ventilation du portefeuille Titres

La classification du portefeuille Titres est modifiée par la norme IAS39. Les reclassements ont suivi majoritairement les principes suivants :

- Le portefeuille des « actifs financiers à la juste valeur par résultat » enregistre les actifs financiers détenus à des fins de transaction, auxquels s'ajoutent les actifs financiers non dérivés que le Groupe a choisi d'évaluer en juste valeur, par application de l'option proposée par la norme IAS 39.
- La catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti. Ils ne peuvent faire l'objet d'une couverture pour risque de taux d'intérêt.
- Le portefeuille de « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent par ailleurs pas être exposés à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.
- Le portefeuille des « actifs disponibles à la vente » est la catégorie par défaut qui n'intègre pas les éléments de portefeuille précédemment décrits. Ils comprennent les titres de placements, certains titres d'investissement, mais également les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme et les titres de participation non consolidés.

Instruments dérivés de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments financiers dérivés à leur juste valeur. Pour pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter la relation de couverture ; l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Le Groupe a privilégié le maintien de la qualification des relations de « micro couverture » existantes dans le référentiel français afin de respecter l'intention de gestion initiale et refléter les pratiques métiers dans le référentiel IFRS. Cependant, les règles définies par la norme IFRS 1 sur le traitement des opérations de couverture en date de première application conduisent à transférer en instruments évalués en juste valeur par résultat certains dérivés de micro couverture, en particulier ceux qui couvrent des titres d'investissement, la norme IAS 39 n'autorisant pas la couverture des actifs détenus jusqu'à échéance. Les éléments faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont réévalués, pour la part relative au risque couvert, à la juste valeur par résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé de couverture. Au 1^{er} janvier 2010, ces réévaluations seront enregistrées en capitaux propres. L'inefficacité éventuelle de la couverture sera constatée en résultat.

1.2.3 Transition du compte de résultat consolidé

Au 31/12/2010 en milliers d'euros	Données publiées - Présentation IFRS	Retraitements IFRS	Reclassement IFRS	Données IFRS
Intérêts et produits assimilés	484 264	10 870	0	495 134
Intérêts et charges assimilés	-282 956	-2 404	0	-285 360
				0
Commissions (produits)	30 688	0	0	30 688
Commissions (charges)	-2 663	0	0	-2 663
Gains /pertes nets/IF en JV par résultat	1 105	8 546	0	9 651
Gains ou pertes sur actifs AFS	12 139	-6 191		5 948
Produits des autres activités	878	0	0	878
Charges des autres activités	-30 944	0	0	-30 944
Produit Net Bancaire	212 511	10 821	0	223 332
Charges générales d'exploitation	-78 199	0	0	-78 199
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	-2 818	0	0	-2 818
Résultat Brut d' Exploitation	131 494	10 821	0	142 315
Coût du risque	-1 905	1 734	0	-171
Résultat Net d' Exploitation	129 589	12 555	0	142 144
QP dans le résultat des entreprises MEE	0	0	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	-16	0	0	-16
Variat.des Écarts d'acquisition		0	0	0
Résultat avant impôts	129 573	12 555	0	142 128
Impôts sur le résultat	-45 734	-4 323	0	-50 057
Dotations / Reprises au FRBG	-33 500	33 500		0
Résultat sur activité abandonnée			0	
Intérêts minoritaires	-2 445			-2 445
Résultat Net de l'exercice - part groupe	47 894	41 732	0	89 626

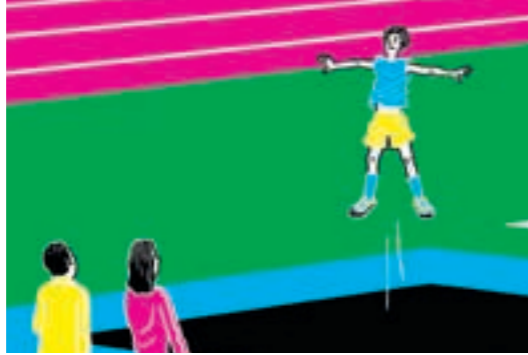


États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Détail des retraitements

Au 31/12/2010 En milliers d'euros	Coût amorti	Juste valeur des actifs et passifs en juste valeur sur option	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	Inefficacité des couvertures de juste valeur	Impôts différés sur retraitements	Décomptabilisation des mouvements de FRBG	Autres	Retraitements IFRS
Intérêts et produits assimilés	10 701	169	0	0	0	0	0	0	10 870
Intérêts et charges assimilés	16	-2 420	0	0	0	0	0	0	-2 404
Commissions (produits)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions (charges)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gains /pertes nets/IF en JV par résultat	0	7 895	0	456	195	0	0	0	8 546
Gains ou pertes sur actifs AFS	0	0	-6 191	0	0	0	0	0	-6 191
Produits des autres activités	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges des autres activités	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produit Net Bancaire	10 717	5 644	-6 191	456	195	0	0	0	10 821
Charges générales d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat Brut d'Exploitation	10 717	5 644	-6 191	456	195	0	0	0	10 821
Coût du risque	1 524	210		0	0	0	0	0	1 734
Résultat Net d'Exploitation	12 241	5 854	-6 191	456	195	0	0	0	12 555
QP dans le résultat des entreprises MEE	0	0	0	0	0		0	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	0	0	0		0	0	0
Variat. des Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0		0	0	0
Résultat avant impôts	12 241	5 854	-6 191	456	195	0	0	0	12 555
Impôts sur le résultat	0	0	0	0	0	-4 323	0	0	-4 323
Dotations / Reprises au FRBG	0	0	0	0	0		33 500	0	33 500
Résultat sur activité abandonnée	0	0	0	0	0		0	0	0
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0		0	0	0
Résultat Net de l'exercice - part groupe	12 241	5 854	-6 191	456	195	-4 323	33 500	0	41 732

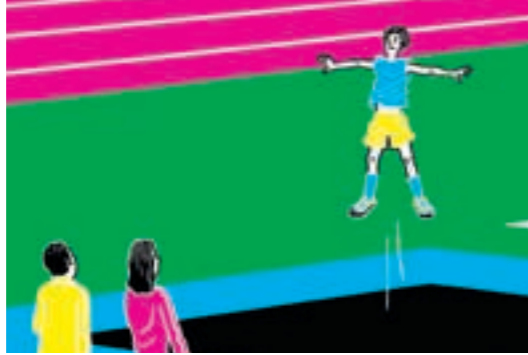


États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS

Détail des reclassements

Au 31/12/2010 En milliers d'euros	Référentiel français	PNB - Résultat sur portefeuille	PNB - Résultat sur autres activités	Immeubles hors exploitation	Autres	Présentation IFRS
Intérêts et produits assimilés	481 325				2 939	484 264 Intérêts et produits assimilés
Intérêts et charges assimilées	-276 109				-6 847	-282 956 Intérêts et charges assimilés
Revenu des titres à revenu variable	9 745	-9 745				
Commissions produits	30 688					30 688 Commissions (produits)
Commissions charges	-2 663					-2 663 Commissions (charges)
Résultat du portefeuille de négociation	-3 855				4 960	1 105 Gains /pertes nets/IF en JV par résultat
Résultat du portefeuille de placement	3 351	9 576			-788	12 139 Gains ou pertes sur actifs AFS
Autres produits d'exploitation	806		72			878 Produits des autres activités
Autres charges d'exploitation	-30 302			-201	-441	-30 944 Charges des autres activités
Produits nets des autres activités	72		-72			
PRODUIT NET BANCAIRE	213 058	-169		-201	-177	212 511 Produit Net Bancaire
Charges générales d'exploitation	-78 199					-78 199 Charges générales d'exploitation
Dotations aux amort.et prov. sur immo.	-3 460			201	441	-2 818 Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	131 399	-169			264	131 494 Résultat Brut d' Exploitation
Coût du risque	-1 905					-1 905 Coût du risque
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	129 494	-169			264	129 589 Résultat Net d' Exploitation
Résultat des sociétés en équivalence						QP dans le résultat des entreprises MEE
Résultat sur actifs immobilisés	79	169			-264	-16 Gains ou pertes sur autres actifs
Variation de valeur des écarts d'acquisition						Variat.des Écarts d'acquisition
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	129 573					129 573 Résultat avant impôts
Résultat exceptionnel						
Impôt sur les bénéfices	-45 734					-45 734 Impôts sur le résultat
Amortissement des écarts d'acquisition						
Dotations / Reprises au FRBG	-33 500					-33 500 Dotations / Reprises au FRBG
						Résultat sur activité abandonnée
Intérêts minoritaires	-2 445					-2 445 Intérêts minoritaires
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	47 894					47 894 Résultat Net de l'exercice - part groupe



États financiers COMPTES CONSOLIDÉS

Commentaires sur les retraitements

Les changements de méthodes comptables et les retraitements IFRS sont expliqués en partie 1.2.1 impacts sur les capitaux propres

Commentaires sur les reclassements

Reclassement du résultat sur cession des immobilisations financières

Les résultats de cession sur immobilisations financières présentées en normes françaises sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » sont classés selon les normes IFRS en « Produit net Bancaire » et en « Coût du Risque ».

Les gains ou pertes nets réalisés sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation du Groupe sont maintenus sous la rubrique « Gains ou pertes sur autres actifs ».

Reclassement du résultat exceptionnel

Le Groupe a procédé au reclassement des éléments composant le résultat exceptionnel de l'exercice 2010

en « charges générales d'exploitation ». En normes IFRS, la notion de résultat exceptionnel n'existe pas.

Reclassement des autres produits et charges d'exploitation bancaire

Les autres produits et charges d'exploitation bancaire ont fait l'objet d'une ventilation sous les différentes rubriques du « Produit net Bancaire » en fonction de leur nature.

Immeuble de placement

En normes IFRS, la comptabilisation des produits liés aux immeubles de placement, des charges d'amortissement et de dépréciation ainsi que des plus ou moins values de cession s'opèrent au niveau du « Produit net Bancaire » dans le cadre des « produits et charges des autres activités ». En normes françaises, les charges d'amortissement et de dépréciation sont présentées en « Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations ».





Le judo

Dans sa pratique, le judoka cherche à canaliser son énergie physique et mentale. Ce principe apprend aux enfants à se concentrer sur l'essentiel et rester maître de soi face aux mouvements de l'adversaire. Fondé sur un code moral fort, le judo enseigne des valeurs de respect, d'honneur et d'humilité. Même dans la victoire, l'enfant doit se montrer modéré.

États Financiers COMPTES SOCIAUX

Bilan actif publiable CASDEN

Montants en K€	2011	2010
ACTIF		
Caisse, Banques Centrales	15 842	14 868
Effets Publics et Valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Établissements de Crédit	2 256 575	1 091 967
Opérations avec la Clientèle	8 350 448	8 180 643
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	148 594	698 852
Actions et Autres Titres à revenu variable	131 752	145 781
Participations et autres titres détenus à long terme	896 646	893 445
Parts dans les Entreprises liées	40 138	98 563
Opérations de Crédit-Bail et de Locations Simples	0	0
Immobilisations Incorporelles	381	260
Immobilisations corporelles	19 325	18 620
Autres Actifs	62 270	22 400
Comptes de Régularisation	76 664	97 976
TOTAL ACTIF	11 998 635	11 263 375

États financiers
COMPTES SOCIAUX

Bilan passif publiable CASDEN

Montants en K€	2011	2010
PASSIF		
Banques Centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	4 485 360	4 172 227
Opérations avec la Clientèle	4 665 698	4 361 536
Dettes représentées par un titre	400 278	393 868
Autres Passifs	79 634	54 998
Comptes de Régularisation	110 328	103 981
Provisions	108 428	96 969
Dettes subordonnées	904 307	812 780
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	408 612	429 330
Capitaux Propres Hors FRBG	835 990	837 686
Capital souscrit	392 190	392 190
Primes d'Émission	233 690	233 690
Réserves	191 158	190 325
Écart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et Subventions d'investissement	4 548	4 839
Report à nouveau	126	-11 959
Résultat de l'exercice (+/-)	14 278	28 601
TOTAL PASSIF	11 998 635	11 263 375

Hors bilan

Montants en K€	2011	2010
HORS-BILAN		
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagement de financement	656 471	568 908
Engagement de garantie	13 133 274	12 129 420
Engagement sur titres	0	0
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagement de financement	90 000	150 000
Engagement de garantie	3 156 110	2 122 294
Engagement sur titres	0	0

Compte de résultat publiables CASDEN

Montants en K€	2011	2010
Intérêts et produits assimilés	438 316	428 856
Intérêts et charges assimilées	-287 333	-273 405
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	0	0
Revenus des titres à revenu variable	2 571	2 512
Commissions (produits)	35 719	30 352
Commissions (charges)	-4 734	-4 035
Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de négociation	0	0
Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placement et ass.	-631	3 712
Autres produits d'exploitation bancaire	767	655
Autres charges d'exploitation bancaire	-4 220	-5 593
PRODUIT NET BANCAIRE	180 455	183 054
Charges générales d'exploitation	-78 144	-72 757
Dotations aux amort et prov s/ immo. incorporelles & corporelles	-2 466	-2 706
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	99 845	107 591
Coût du risque	-14 668	-1 629
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	85 177	105 962
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-57 776	847
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	27 401	106 809
Résultat exceptionnel	80	-299
Impôt sur les bénéfices	-34 212	-46 665
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	21 009	-31 244
RÉSULTAT NET	14 278	28 601



Le Saut de haies

Appréhender l'obstacle en maintenant sa vitesse demande aux enfants de faire preuve d'une grande concentration. Le saut de haies développe l'agilité et la coordination des membres. Les enfants doivent faire preuve de volonté jusqu'à la fin de la course. Il aide les enfants à prendre conscience de leur potentiel pour le développer.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CASDEN Banque Populaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces

normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.





RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTES

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Comme indiqué dans les notes 2.3.2, 2.3.8 et 5.9 de l'annexe aux comptes annuels, votre banque constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions déterminées sur base individuelle et de portefeuille.

Valorisation des titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées détenus par votre banque sont évalués selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à l'évaluation des principales lignes du portefeuille. Nous avons également vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes annexes.

Valorisation des titres et des instruments financiers assimilés à des garanties financières

Votre banque détient des positions sur titres et instruments financiers assimilés à des garanties financières. Les notes 2.3.4, 2.3.8 et 2.3.10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers assimilés à des garanties financières. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre banque et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la

formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Agnès HUSSHERR

Brigitte DRÊME



SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CASDEN Banque Populaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2010 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce

relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Comme indiqué dans les notes 4.1.7 et 6.7 de l'annexe, votre Groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions déterminées sur base individuelle et de portefeuille.

Valorisation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Votre Groupe détient des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat. Les notes 4.1.2 et 4.1.6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces positions. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable de ces actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat et à la détermination des paramètres utilisés pour leur valorisation. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Agnès HUSSHERR

Brigitte DRÊME



RAPPORT DES COMMISSAIRES AU COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé. En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Convention d'abandon de créances en faveur de PARNASSE SERVICES

Dans le cadre de la recapitalisation de sa filiale PARNASSE SERVICES, CASDEN Banque Populaire a consenti un abandon de créance de 332 400€ à sa filiale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de CASDEN Banque Populaire en date du 12 décembre 2011.

Personne concernée : M. Pierre DESVERGNES, Président Directeur Général de la CASDEN Banque Populaire et

Administrateur au sein du Conseil d'Administration de PARNASSE SERVICES

2. Convention relative au programme HOME LOANS FCT entre CASDEN Banque Populaire, BPCE et NATIXIS

Ce programme BPCE HOME LOANS FCT consiste en la création d'un fonds commun de titrisation de prêts immobiliers détenus par les Banques Populaires et Caisses d'Épargne du Groupe BPCE. Le Conseil d'Administration de CASDEN Banque Populaire en date du 16 mars 2011 a approuvé sa participation à ce programme.

La participation au programme Home Loans FCE implique l'établissement d'une convention de garantie financière, par laquelle CASDEN Banque Populaire affectera certaines de ses créances de prêts à l'habitat, en garantie des obligations de BPCE, au titre des créances au profit de Natixis bénéficiaire de la garantie financière. Le Conseil d'Administration de CASDEN Banque Populaire en date du 16 mars 2011 a également autorisé la conclusion de cette convention financière et la constitution de la garantie et du mandat.

La convention HOME LOANS FCT dénommée « Collateral Security Agreement » a été signée entre les parties BPCE, NATIXIS, et les entités collatérales du Groupe dont CASDEN Banque Populaire le 24 mars 2011.

Le Conseil d'Administration du 28 septembre 2011 de CASDEN Banque Populaire a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de garantie financière, la constitution de la garantie et du mandat. L'avenant à la convention HOME LOANS FCT dénommée « Amendment to the Collateral Security Agreement » a été signée entre les parties BPCE, NATIXIS et les entités collatérales du Groupe, dont CASDEN Banque Populaire en date du 21 octobre 2011.

Au 31 décembre 2011, le montant des créances mobilisées au titre de cette opération s'élève à 1 304 112 542€. La CASDEN Banque Populaire a enregistré un produit de 528 061€ au titre de la rémunération du collatéral mis à disposition du FCT BPCE Home Loans sur l'exercice 2011.

Personne concernée : M. Pierre DESVERGNES : Président Directeur Général de la CASDEN Banque Populaire et membre du Conseil de Surveillance de BPCE.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de

la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention cadre relative au programme Covered Bond avec le Groupe BPCE

Le Conseil d'Administration a autorisé lors de sa séance du 27 mai 2009 la signature de la convention cadre relative au Programme Covered Bond avec le Groupe BPCE. La signature était intervenue le 13 Novembre 2009.

Au cours de l'exercice 2011, CASDEN Banque Populaire a utilisé ce dispositif à hauteur de 36 millions d'euros.

Personne concernée : M. Pierre DESVERGNES : Président Directeur Général de la CASDEN Banque Populaire et membre du Conseil de Surveillance de BPCE.

2. Convention relative au programme Société de Financement de l'Habitat (SFH) avec le Groupe BPCE

Dans le cadre de la mise en place d'un cadre légal pour l'émission d'obligations sécurisées, le Groupe BPCE a décidé de mettre en place une Société de Financement Habitat (SFH). Le Conseil d'Administration CASDEN en date du 14 Septembre 2010 avait autorisé le principe de participer au programme d'émission de cette SFH.

Cette convention a fait l'objet d'une signature le 19 avril 2011 entre BPCE, BPCE SFH et les entités du Groupe BPCE dont CASDEN Banque Populaire. Au cours de l'exercice 2011, la CASDEN Banque Populaire n'a pas utilisé ce dispositif.

Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2012
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Agnès HUSSHERR

Brigitte DRÊME



Le Badminton

Sport moderne, ludique et rapidement accessible, le badminton permet de développer l'observation, la motricité rapide et les qualités techniques de précision. L'échange, le fair-play, le plaisir et la convivialité dans le jeu sont les valeurs qui caractérisent le badminton. C'est tout l'esprit de ce sport.

RÉSOLUTIONS À PRÉSENTER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2012

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration propose, dans la **première résolution**, l'approbation par l'Assemblée des comptes sociaux de la Banque pour 2011.

La **seconde résolution** a pour objet d'arrêter le capital social à 392 190 000€.

L'Assemblée est appelée, dans la **troisième résolution**, à approuver les comptes consolidés.

La **quatrième résolution** a pour objet d'approuver les conventions réglementées.

Deux conventions ont été autorisées et signées au cours de cet exercice. Elles ont été portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes de la CASDEN.

La première convention concerne la participation de la CASDEN à la création du fonds commun de titrisation de prêts immobiliers (BPCE HOME LOANS FCT)

La deuxième convention porte sur l'abandon de créance de CASDEN au profit de sa filiale PARNASSE SERVICES afin de restructurer le capital de celle-ci.

Le Conseil d'Administration indique également que la convention réglementée autorisée en 2010 portant sur l'opération SFH (Société de Financement Habitat) a été signée en 2011.

Résultant de la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, dans une **cinquième résolution**, l'affectation du total distribuable d'un montant de 14 404 241,41€ formé par le résultat de l'exercice (14 278 160,57€) et par le report à nouveau de l'exercice précédent (126 080,84€).

Outre l'affectation à la réserve légale et réserve générale, il est proposé un intérêt aux Parts Sociales au taux de 3,20% au titre de l'exercice 2011 (soit 0,272€ avant prélèvements sociaux) pour une Part de 8,5€.

Il est à noter que l'intérêt des Parts Sociales est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession de Parts.

Par ailleurs, aux termes de la loi, le taux de rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI) doit être au moins égal, en nominal, au taux de rémunération versé aux Parts Sociales. Ainsi, aux termes du contrat d'émission desdits CCI, la politique de distribution des dividendes doit donner aux CCI, un taux de distribution d'un niveau conforme à celui des pratiques du marché.

Le Conseil propose à l'Assemblée d'attribuer aux 9 228 000 CCI détenus par Natixis, une rémunération de 2 510 016€, soit 0,272€ par certificat. Le Conseil attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que la rémunération nominale exprimée par CCI ne tient pas compte de la prime d'émission perçue par la CASDEN au moment de l'émission des CCI, prime d'émission qui ne donne lieu à aucune rémunération.

Le paiement des intérêts aux Parts Sociales et du dividende distribué pour les CCI, sera effectué à compter du 15 juin 2012.

La **sixième résolution** correspond aux pouvoirs donnés en vue des formalités.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution :

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice 2011
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus à tous les administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Deuxième résolution :

Capital social

L'Assemblée Générale Ordinaire, prenant acte des comptes annuels de l'exercice 2011, arrête le



capital social, au 31 décembre 2011, à la somme de 392 190 000€.

Ce capital social est composé de :

Parts Sociales 313 752 000 €
 Certificats Coopératifs d'Investissement 78 438 000 €

Troisième résolution :

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance :

- des comptes consolidés de l'exercice 2011,
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration correspondant,
- du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution :

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

Cinquième résolution :

Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2011 présente :

- un résultat bénéficiaire de 14 278 160,57 € qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent (126 080,84 €)

forme un total de..... 14 404 241,41 €

et décide de l'affecter comme suit, conformément à la proposition du Conseil d'Administration :

- réserve légale 713 908,03 €
- intérêts aux Parts Sociales 9 991 030,40 €
- rémunération des CCI 2 510 016,00 €
- report à nouveau 1 189 286,98 €

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, la mise en distribution de l'intérêt aux Parts Sociales, pour un montant de 9 991 030,40 € au taux de 3,2 % au titre de l'exercice 2011 (soit 0,272 € avant prélèvements sociaux) pour une Part

de 8,50€. Il est rappelé en outre que l'intérêt des Parts Sociales est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession de parts.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer aux 9 228 000 CCI détenus par Natixis une rémunération de 2 510 016 € soit un montant de 0,272 € par titre.

Sur décision du Conseil d'Administration, le paiement des intérêts aux Parts Sociales et du dividende distribué pour les CCI, sera effectué à compter du 15 juin 2012 et réalisé comme suit :

- Pour les intérêts aux Parts Sociales d'un montant supérieur ou égal à 10 euros le règlement sera effectué uniquement par virement bancaire,

- Pour les intérêts inférieurs à 10 euros, ou n'ayant pu être payés faute de domiciliation bancaire, les sommes correspondantes seront conservées sur un compte ouvert à cet effet. Elles pourront être débloquées sur simple demande du Sociétaire.

Conformément à la loi, il est rappelé que les intérêts afférents aux trois exercices précédents ont été les suivants :

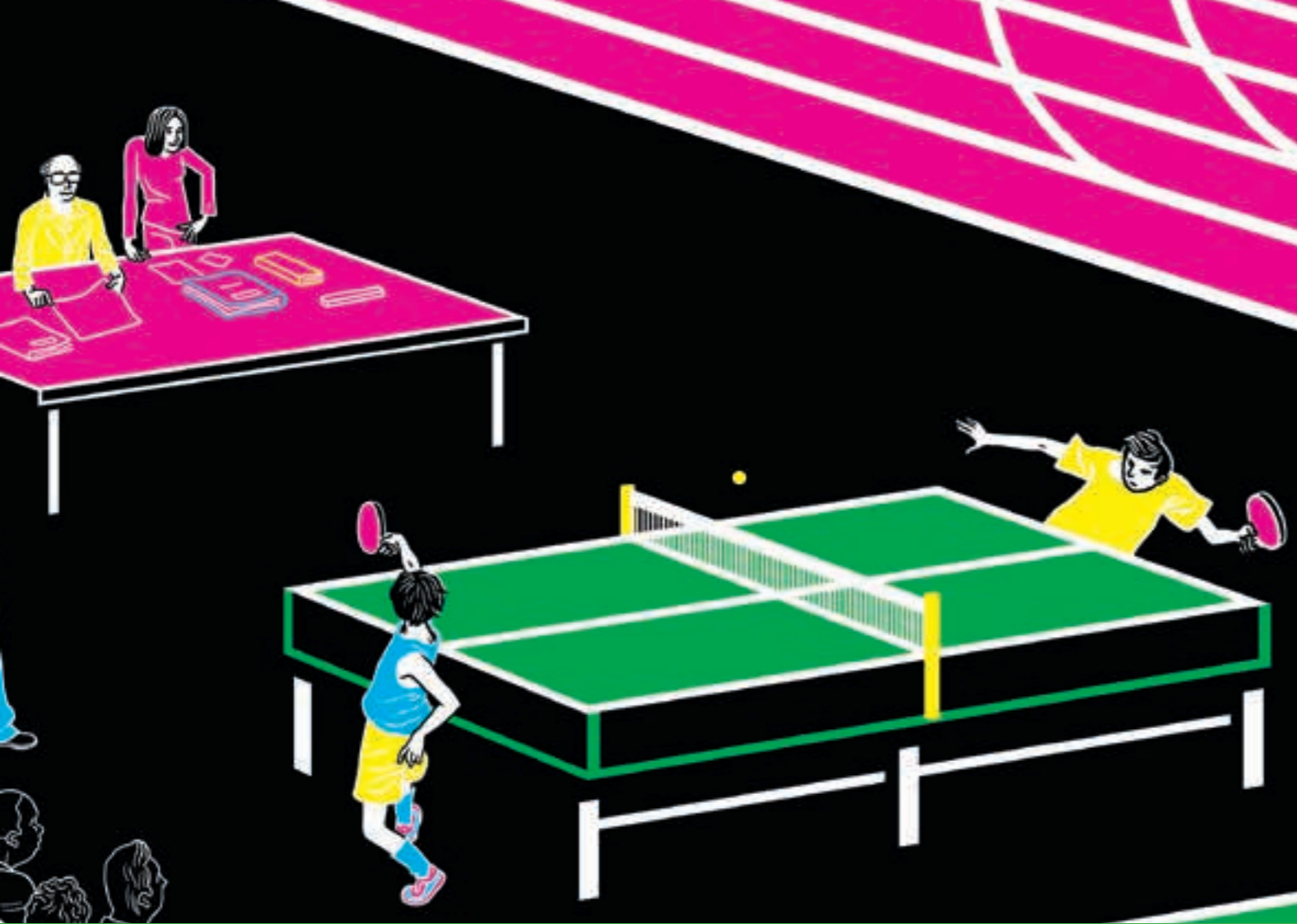
Exercice	Intérêt	Éligible à l'abattement de 40 %
2008	0,297 €	0,118 €
2009	0,272 €	0,108 €
2010	0,272 €	0,108 €

Sixième résolution :

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes résolutions, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.





Le Tennis de table

Le tennis de table fait partie des 5 sports les plus pratiqués au monde. Sport ludique, sa pratique requiert des qualités de concentration et de coordination. Ce sport d'adresse demande aux enfants d'être réactifs dans leur tactique de jeu. Accessible à tous, le tennis de table est porteur de valeurs de convivialité et de partage.

Déclaration des personnes responsables

ATTESTATION DU PRÉSIDENT



ATTESTATION

Je Soussigné,

Monsieur Pierre DESVERGNES,

Agissant en qualité de Président Directeur Général de la CASDEN Banque Populaire, nommé en vertu de la délibération du Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire qui s'est tenu en date du 27 Mai 2009,

Atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Noisiel, le 31 Mars 2012

Le Président Directeur Général

M. Pierre DESVERGNES

77424 Marne-la-Vallée Cedex 2 / Tél. : 01 64 80 70 00 / www.casden.fr
Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 784 275 778 00842RCS Meaux
Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le n° 07 027 138



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

77424 Marne-La-Vallée cedex 2 - Tél. : 01 64 80 70 00 - Fax : 01 64 80 33 36 - www.casden.fr

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable - Siret N° 784 275 778 00842 - ORIAS N° 07 127 138 - RCS Meaux